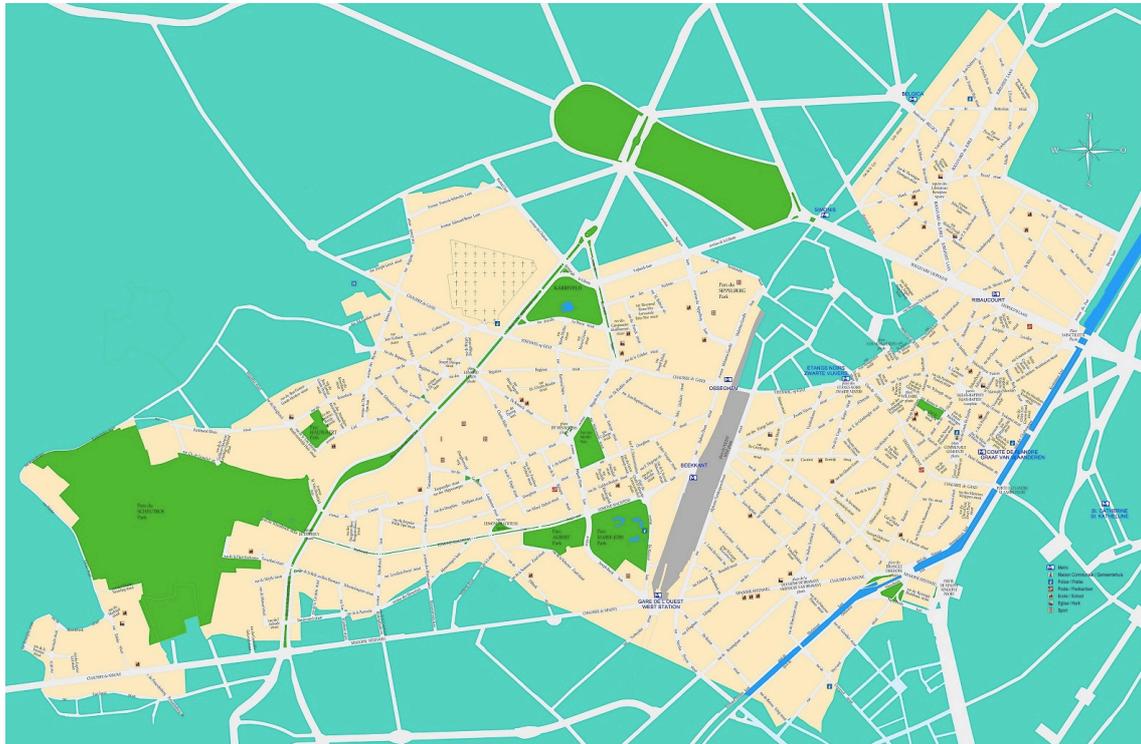


LES ÉCOLES DE DEVOIRS ET LEURS APPORTS À MOLENBEEK-SAINT-JEAN



**Recherche – Action menée dans le cadre
des activités du Club Stylo,
l’Ecole de Devoirs
de l’Association des Jeunes Marocains**

Avec le soutien de la COCOF et de la FWB



Table des matières :

Introduction	p. 1
Sources statistiques	p. 2
Zone géographique d'action	p. 3
Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg : population	p. 4-5
La densité de la population et du bâti	p. 6-10
La nature du bâti	p. 11-12
Les logements	p. 13-15
Les ménages	p. 16-17
Les ménages et le logement social	p. 18
La population : son âge et sa jeunesse	p. 19-21
Natalité, mortalité et espérance de vie	p. 22-23
Naissances, jeunesse et revenus	p. 24-25
Les revenus	p. 26-28
La question du chômage	p. 29-30
Les nationalités	p. 31-33
Interlude historique	p. 34-35
L'enseignement à Molenbeek-Saint-Jean	p. 36-38
Les investissements scolaires communaux à Molenbeek-Saint-Jean	p. 39
Réseaux et implantations scolaires à Molenbeek-Saint-Jean	p. 40
L'enseignement maternel	p. 40
L'enseignement primaire	p. 41-42
L'enseignement secondaire	p. 43
Réseaux et implantations scolaires à Koekelberg	p. 44
L'enseignement maternel	p. 44
L'enseignement primaire	p. 45
L'enseignement secondaire	p. 45
Cartographies des implantations scolaires, primaires et secondaires, francophones et néerlandophones, à Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg et au sein de notre zone d'action	p. 46-48

Echec et décrochage scolaires, la sortie de l'école sans diplôme	p. 49
Le retard scolaire à l'entrée en secondaire	p. 50
L'orientation vers l'enseignement spécialisé	p. 51-52
La question des orientations : du primaire au secondaire et au sein du secondaire	p. 53
Le manque de suivi scolaire : à l'école et en dehors	p. 54
L'école : surpopulation et manque de moyens	p. 54
En-dehors de l'école : faiblesse du nombre d'implantations d'accueil extrascolaire	p. 54
Dans les familles : le niveau socio-éducatif des parents, les espaces de vie, les primo-arrivants, les souffrances	p. 55-57
Les problèmes extra-scolaires	p. 58
Discrimination et maltraitance scolaire	p. 59
L'école et les familles : quelques éléments	p. 60-61
La relation école- famille – association	p. 61
Des parents en recherche de solutions : cours particuliers et écoles de devoirs	p. 62
Les écoles de devoirs francophones à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg	p. 63-69
Capacité d'accueil et activités de ces écoles de devoirs	p. 70
Cartographie des écoles de devoirs francophones à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg	p. 71
Les écoles de devoirs néerlandophones à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg	p. 72-73
Capacité d'accueil et activités de ces écoles de devoirs	p. 73
Cartographie des écoles de devoirs néerlandophones à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg	p. 74
Les AMO, leurs rôles et leur implantation	p. 75-76
Les autres acteurs locaux : la CLES et le travail de rue	p. 77

Notre association et notre école des devoirs : historique de l'AJM	p. 78
Philosophie et buts	p. 79
Nos membres	p. 80
Notre école de devoirs et ses missions	p. 81
Objectifs généraux de l'EDD	p. 82
Les moyens mis en place	p. 83-84
L'EDD primaire : objectifs, activités et ateliers	p. 85-87
Les contacts avec les parents	p. 88-90
L'EDD secondaire : méthodologie et activités	p. 91-93
L'EDD pour les étudiants du supérieur	p. 94
Notre EDD primaire et ses membres (écoles fréquentées, situations familiales et scolaires, actions réalisées)	p. 95-98
Notre EDD secondaire et ses membres (écoles fréquentées, situations familiales et scolaires, actions réalisées)	p. 99-102
Les résultats de notre action	p. 103-104
Enquête sur le soutien scolaire dans nos quartiers (Enquête réalisée en juillet et août 2017 auprès de 113 familles)	p. 105-122
Nos propositions : une valorisation des écoles de devoirs : le cadre actuel, une dotation idéale, les bénéficiaires, une source d'économies pour les pouvoirs publics	p. 123-127
Les actions à mener	p. 128-129
Remarques diverses	p. 130
Choix pédagogiques : accueil des membres, les ateliers, les évaluations, les bénévoles, la recherche de fonds, l'orientation des membres, la fracture numérique	p. 131-133
Annexe I : notre expertise et sa reconnaissance	p. 134-136
Annexe II : règlement d'ordre intérieur	p. 137-141
Annexe III : plan d'action annuel	p. 142-147
Annexe IV : fiche d'inscription	p. 148-150
Annexe V : lettre envoyée aux enseignants	p. 151
Annexe VI : lettre envoyée aux directions des écoles	p. 152
Annexe VII : lettre envoyée aux parents	p. 153
Annexe VIII : fiche de présence mensuelle	p. 154

LES ÉCOLES DE DEVOIRS ET LEURS APPORTS À MOLENBEEK-SAINT-JEAN

La présente étude, portant sur les effets des écoles de devoirs sur la scolarité des enfants et des jeunes Molenbeekois, comportera plusieurs parties.

- une description générale de Molenbeek-Saint-Jean et de notre zone d'action selon des caractéristiques démographiques, économiques, sociales, sanitaires et environnementales.

- une description de la situation de l'enseignement à Molenbeek et dans notre zone d'action

Il est en effet important de bénéficier d'éléments de compréhension de la situation socio-économique dans laquelle vivent les familles molenbeekoises et de traiter des implantations scolaires présentes sur le territoire de la commune.

- les problèmes scolaires aujourd'hui et les spécificités molenbeekoises

- les tentatives de remédiation à ces problèmes et les initiatives molenbeekoises.

- notre école de devoirs, ses pratiques et ses résultats

- une enquête portant sur la réussite et le soutien scolaires dans notre quartier

- des propositions pour une valorisation des EDD et de leurs apports

- des annexes

L'étude montrera que les écoles de devoirs molenbeekoises agissent dans un contexte marqué notamment par une forte précarité économique et sociale, une faiblesse de l'offre scolaire locale et des difficultés scolaires importantes. Nous verrons aussi que ces initiatives sont trop peu nombreuses en regard des besoins des familles molenbeekoises.

Nous nous attacherons ensuite à présenter un modèle d'école de devoirs en fonctionnement, ses orientations pédagogiques et ses actions, grâce auxquelles les enfants et les jeunes qui la fréquentent obtiennent des résultats scolaires supérieurs à ceux qui ne bénéficient d'aucun soutien.

Nous nous attacherons aussi à montrer qu'une école des devoirs est un investissement financièrement rentable, permettant aussi un renforcement des capacités des membres à agir par et pour eux-mêmes, améliorant les relations entre familles, écoles et associations et permettant un renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers.

Nous émettrons enfin une série de propositions pour un renforcement des moyens donnés aux écoles de devoirs et proposerons un modèle d'organisation et de fonctionnement.

Les données et les informations statistiques récoltées viennent pour partie de la consultation de sites tels que :

<http://www.ibsa.irisnet.be>

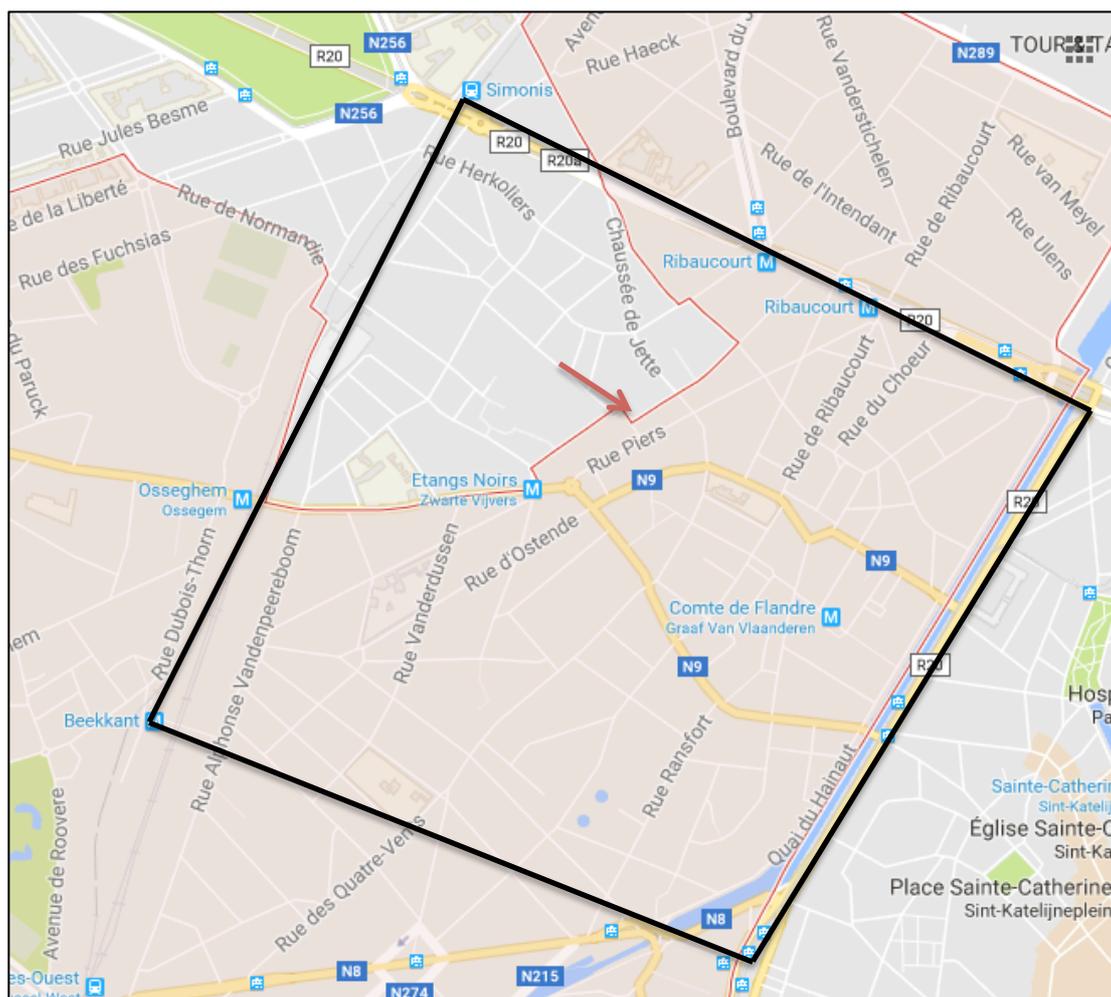
http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2014.pdf

<http://www.mybrugis.irisnet.be/MyBruGIS/brugis/>

<https://monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

Zone géographique d'action :

Nous sommes principalement actifs sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Notre zone d'action est comprise entre Simonis, Ribaucourt, le canal, la Porte de Ninove, Beekkant et Osseghem ; les Etangs Noirs se trouvant au coeur de cette zone. Nous agissons donc au sein du Molenbeek Historique. Précisons que nous touchons aussi des jeunes vivant sur le territoire de la commune de Koekelberg. En effet, le lieu d'implantation de notre association, situé sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, jouxte celui de la commune de Koekelberg.



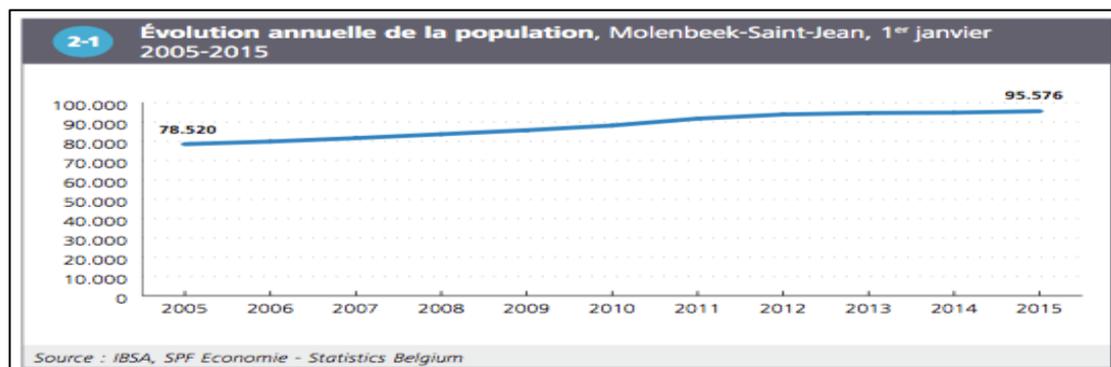
NB :

- le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean est indiqué en rosé.
- la partie de notre zone d'action située en dehors de Molenbeek-Saint-Jean est située sur le territoire de Koekelberg (en gris sur la carte).

Molenbeek-Saint-Jean : population et territoire :

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a une superficie de 5,9 km², soit 3,7 % du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Au 1er janvier 2016, la commune de Molenbeek-Saint-Jean comptait 96.586 habitants (soit 8,13 % de la population de la Région de Bruxelles-Capitale).



Remarquons que de 2005 à 2015 la population de la commune de Molenbeek-Saint-Jean a augmenté de près de 22% et que les prévisions démographiques indiquent une poursuite de cette progression, de près de 1% par an pour les années à venir (cf infra). Par ailleurs, nous constatons déjà que la population molenbeekoise est en moyenne plus jeune de 2 ans et 6 mois que le reste de la population de toute la Région de Bruxelles-Capitale.

Population	Commune	Région
Superficie	5,9 km ²	161,4 km ²
Population (1er janvier 2016)	96.586 habitants	1.187.890 habitants
Croissance annuelle moyenne de la population (2015-2025)	0,9 %	0,8 %
Croissance annuelle de la population (2015)	1,1 %	1,1 %
Âge moyen (1er janvier 2016)	34 ans et 10 mois	37 ans et 4 mois

Koekelberg :

Population	Commune	Région
Superficie	1,2 km ²	161,4 km ²
Population (1er janvier 2016)	21.638 habitants	1.187.890 habitants
Croissance annuelle moyenne de la population (2015-2025)	1,3 %	0,8 %
Croissance annuelle de la population (2015)	0,5 %	1,1 %
Âge moyen (1er janvier 2016)	35 ans et 9 mois	37 ans et 4 mois

De ces quelques données apparaissent aussi le fait que la population y est plus jeune que dans le reste de la RBC et que les prévisions d'accroissement démographique, supérieures encore à celles de Molenbeek, entraîneront une plus grande densification de la population, celle-ci étant déjà par ailleurs très élevée (cf infra).

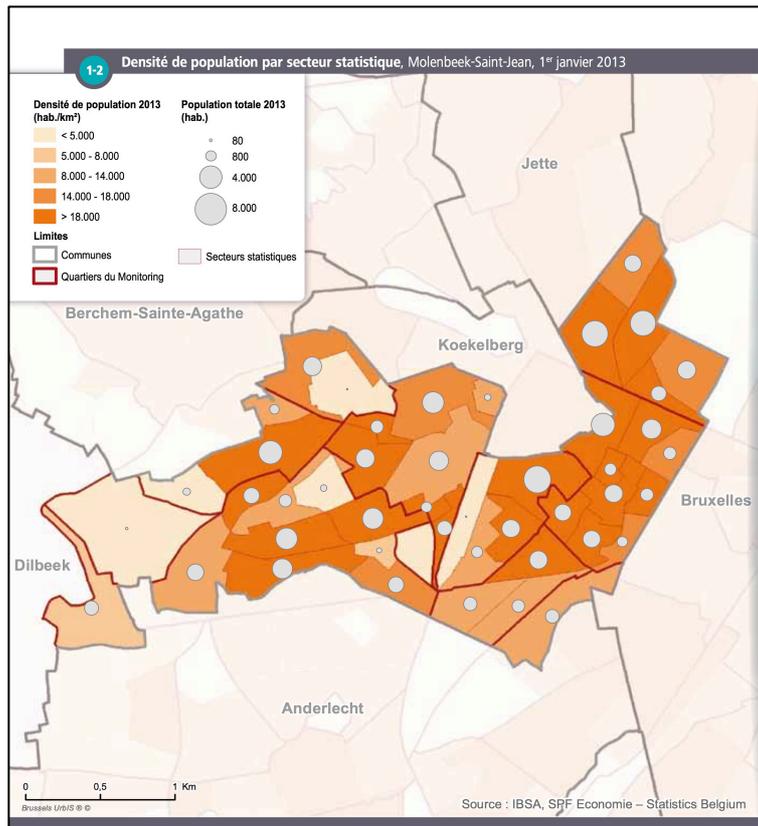
Population de notre zone d'action :



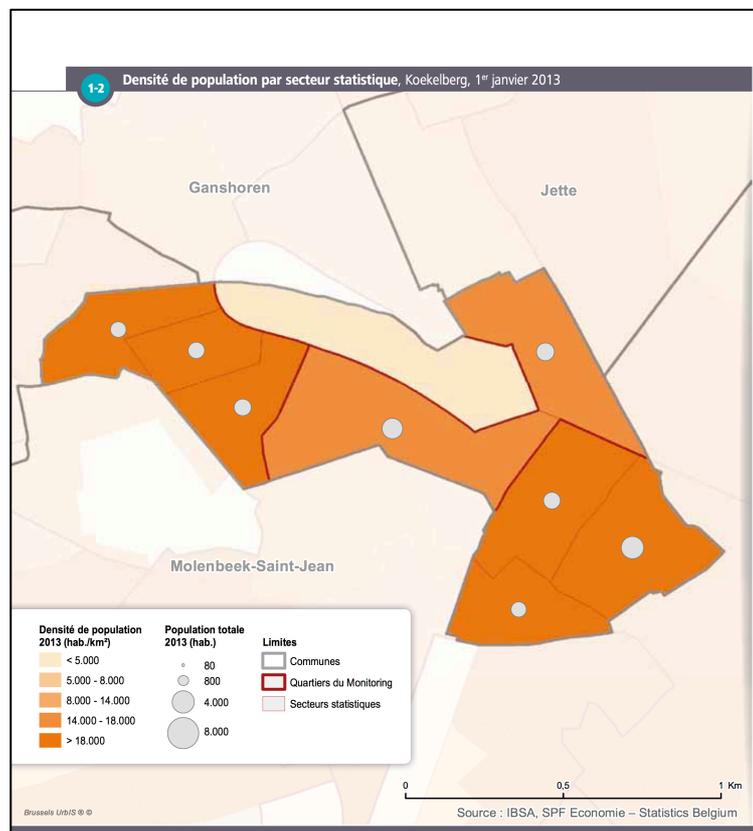

Code	Territoire	Population totale (Nombre d'habitants)			
		2002	2006	2010	2014
	Moyenne des territoires affichés	/	/	/	/
	Total RBC	978384	1018804	1089538	1163486
	Moyenne régionale	-	-	-	-
16	Molenbeek Historique	15538	16570	18004	18766
17	Koekelberg	6654	7216	8017	8524
	* ND: non disponible				
	* VS: valeur soumise au seuil				

La population vivant dans notre zone d'action est de plus de 27 000 habitants. Elle a augmenté de plus de 22% depuis les 15 dernières années. Pour Koekelberg, l'augmentation est de plus de 28%. Cette augmentation est supérieure à celle de toute la Région de Bruxelles-Capitale : 18,9%.

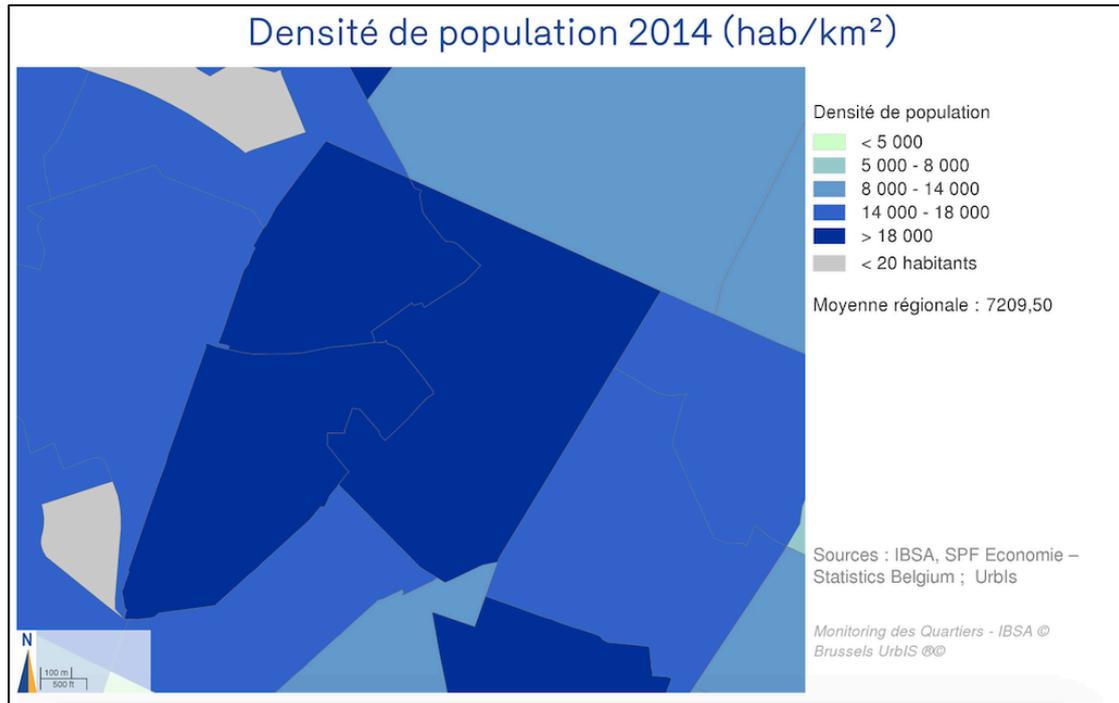
La densité en cartes :



(Densité de la population à Molenbeek-Saint-Jean au 1^{er} janvier 2013)



(Densité de la population à Koekelberg au 1^{er} janvier 2013)



(Densité de la population dans notre zone d'action)

Nous remarquons que la densité de population prévalant au sein de notre zone d'action est la plus importante des territoires des communes nous concernant et y dépasse presque partout les 18 000 habitants / km², chiffre conséquent.

La densité en chiffres :

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Densité de population (hab/km ²)
		2014
	Moyenne des territoires affichés	17258,09
	Total RBC	-
	Moyenne régionale	7209,50
21011	Koekelberg	18181,24
21012	Molenbeek-Saint-Jean	16099,35
21013	Saint-Gilles	19986,23
21014	Saint-Josse-ten-Noode	24027,90
21015	Schaerbeek	16167,64
	* ND: non disponible	
	* VS: valeur soumise au seuil	< 20 habitants

Une valeur de 18 000 habitants / km² constitue une densité urbaine très importante. La densité de population à Molenbeek et à Koekelberg est plus de deux fois supérieure à la moyenne de toute la Région de Bruxelles-Capitale ; ces deux communes étant parmi les plus denses de toute la RBC, Koekelberg étant la 3^{ème} et Molenbeek-Saint-Jean la 5^{ème}.

Si l'on considère notre seule zone d'action, les chiffres sont encore plus élevés puisque la densité y est actuellement de plus de 26 000 habitants / km². Il est notable de remarquer que celle-ci a augmenté de 35 % environ depuis 25 ans. Compte tenu des prévisions démographiques concernant l'augmentation annuelle de 1% de la population, la densité de notre zone d'action augmentera encore dans les prochaines années.

Monitoring des quartiers

TABLE

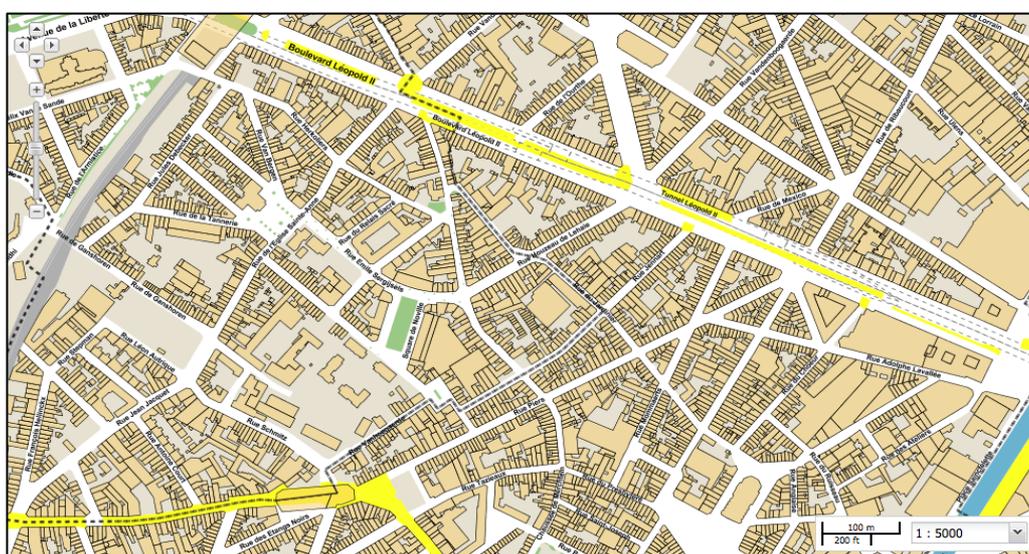
IBSA.brussels

Code	Territoire	Densité de population (hab/km ²)	Densité de population (hab/km ²)	Densité de population (hab/km ²)
		1991	2003	2014
	Moyenne des territoires affichés	19517,33	22398,37	26515,76
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	5950,62	6147,15	7209,50
16	Molenbeek Historique	19517,33	22398,37	26515,76
	* ND: non disponible			
	* VS: valeur soumise au seuil	< 20 habitants	< 20 habitants	< 20 habitants

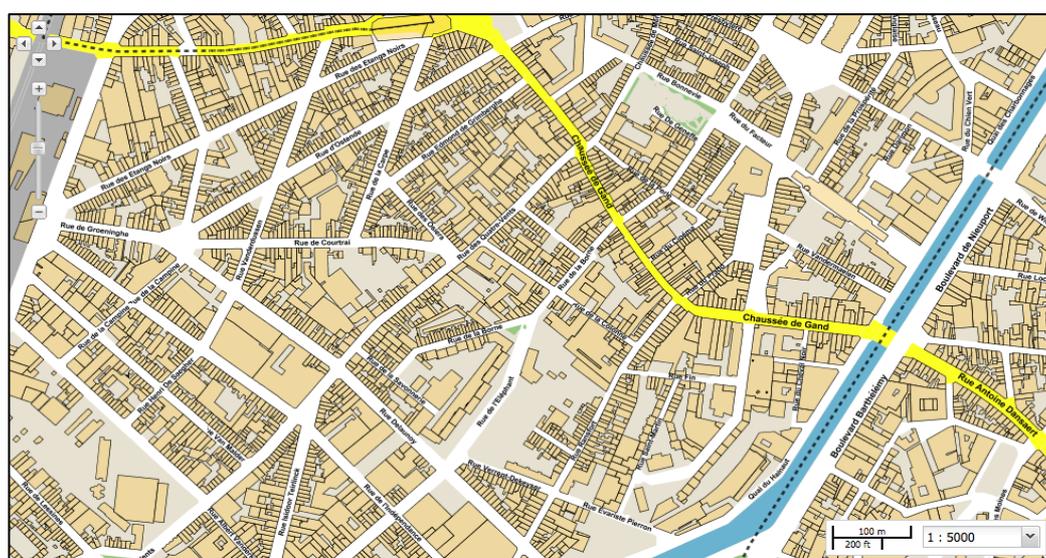
A une échelle plus large, il est remarquable de constater que notre zone d'action présente une densité de population comparable à celle de villes comme Séoul, Jakarta (16 500 habitants / kilomètres carrés), voire Bombay ou Shangai (24 000 habitants / kilomètres carrés). A une échelle européenne, la densité de nos territoires est comparable à celle des zones les plus peuplées de l'agglomération parisienne, elle-même zone européenne la plus densément peuplée.

La densité du bâti :

Nous pouvons déduire des données quant à la densité que notre zone d'action se caractérise par un bâti dense. Cette densité apparaît sur ces deux cartes qui reprennent notre zone d'action. Remarquons-y aussi la quasi-absence d'espaces verts.



(Situation des bâtiments dans la partie nord de notre zone d'action)



(Situation des bâtiments dans la partie sud de notre zone d'action)



(Densité du bâti autour de notre implantation)

Monitoring des quartiers

TABLE

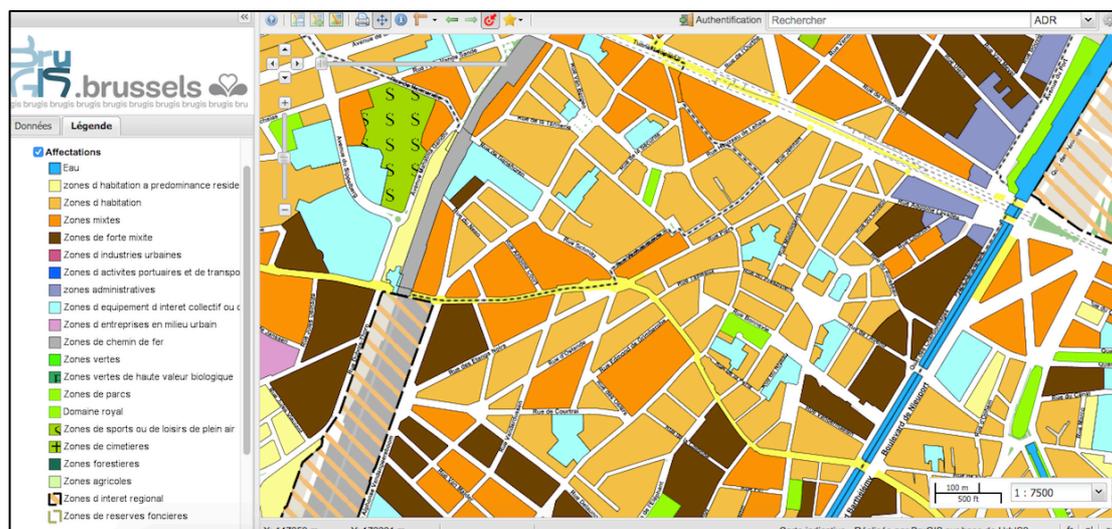
IBSA .brussels

Code	Territoire	Taux d'occupation du bâti des îlots (%)	Taux d'occupation du bâti des îlots (%)
		2003	2013
	Moyenne des territoires affichés	66,72	69,54
	Total RBC	-	-
	Moyenne régionale	25,03	26,31
16	Molenbeek Historique	66,72	69,54

* ND: non disponible
* VS: valeur soumise au seuil

Les données quant au taux d'occupation du bâti des îlots viennent corroborer l'impression visuelle donnée par la carte. Ce taux y est largement supérieur au reste de la Région de Bruxelles-Capitale et va croissant depuis les dernières années, témoignant là-aussi d'une augmentation de la densité. Remarquons aussi que l'augmentation de la surface bâtie est plus importante à Molenbeek que dans le reste de la RBC.

Nature du bâti :



Selon le Plan Régional d’Affectation des Sols, l’essentiel de l’espace est occupé par des zones d’habitation, des zones mixtes et des zones de fortes mixités. Les habitations représentent donc bien l’essentiel du bâti, même dans les zones mixtes. Notre zone d’action comporte des équipements d’intérêt collectif (essentiellement des écoles, la Maison de la Culture et de la Cohésion Sociale, des administrations communales, un commissariat), une zone administrative (la FWB). Remarquons aussi que la chaussée de Gand est une artère à forte vocation commerciale et que notre zone d’action comporte de nombreuses implantations commerciales (commerces de proximité, épicerie et magasins d’alimentations, magasins de vêtements, snacks et petite-restauration, supermarchés). Notre zone d’action, à la différence du reste de la RBC, se caractérise aussi par la quasi-absence d’espaces verts, à l’exception du Square de Noville et du Parc Bonnevie

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public (%)
		2012
	Moyenne des territoires affichés	44,43
	Total RBC	-
	Moyenne régionale	81,75
16	Molenbeek Historique	44,43
* ND: non disponible		
* VS: valeur soumise au seuil		< 50 habitants

Moins de la moitié des habitants de notre zone dispose d’espaces verts à moins de 500 mètres de chez eux, ce qui fait de notre zone d’action une des moins verte de toute la RBC.



Cette carte met en évidence la rareté et la petitesse des espaces verts à proximité de notre implantation et au sein de notre zone d'action. Le Parc Elizabeth est le seul espace vert d'importance situé à proximité de celle-ci.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Valeur moyenne journalière annuelle en NOx (µg/m³)
		2001
Moyenne des territoires affichés		40,19
Total RBC		-
Moyenne régionale		31,49
16	Molenbeek Historique	40,35
17	Koekelberg	39,88
* ND: non disponible		
* VS: valeur soumise au seuil		

En outre, il convient de noter que la pression automobile est forte dans ces quartiers et que les habitants de la zone sont exposés à des émissions de NO et de NO2 de 30 % supérieures au reste de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces émissions pouvant entraîner des conséquences néfastes sur la santé, principalement des troubles respiratoires.

Monitoring des quartiers

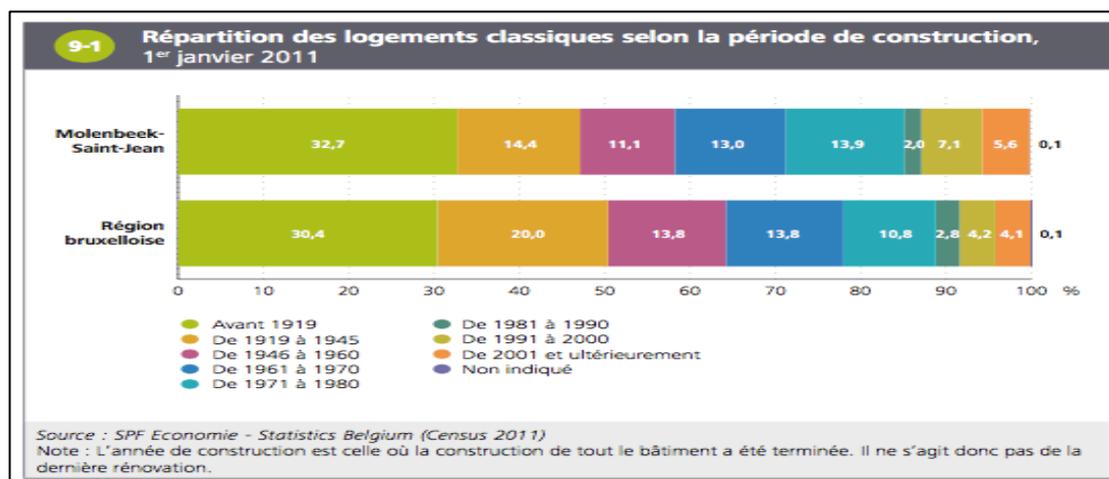
TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des ménages insatisfaits de la propreté aux environs immédiats de leur logement (%)
		2001
Moyenne des territoires affichés		42,07
Total RBC		-
Moyenne régionale		20,74
16	Molenbeek Historique	47,66
17	Koekelberg	31,61
* ND: non disponible		
* VS: valeur soumise au seuil		

Par ailleurs, remarquons que plus de 40 % des ménages se déclaraient insatisfaits de la propreté aux environs immédiats de leur logement ; ce chiffre étant plus de deux fois supérieur à celui de la moyenne régionale.

Les logements :



Nous constatons que les logements molenbeekois construits avant 1919 représentent près du tiers des logements présents sur la commune. Remarquons que l'essentiel de ces logements anciens se concentrent à proximité du canal, au cœur du Molenbeek Historique et donc au sein de notre zone d'action, où ces immeubles, plus vétustes que dans le reste de la commune, représentent plus de la moitié du bâti dédié au logement.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des logements de moins de 55 m ² (%)	Part des logements 55-84m ² (%)	Part des logements 85-104m ² (%)	Part des logements de plus de 104m ² (%)
		2001	2001	2001	2001
	Moyenne des territoires affichés	49,03	25,57	14,68	10,72
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	34,72	29,09	19,80	16,39
16	Molenbeek Historique	49,03	25,57	14,68	10,72

* ND: non disponible
 * VS: valeur soumise au seuil

Si on considère la nature de ces logements, nous voyons que près de la moitié d'entre-eux sont d'une surface inférieure à 55 m². Seul un quart de ces logements possède une surface supérieure à 85 mètres carrés. Si l'on compare ces données avec celles concernant toute la RBC, nous voyons que les logements de petites tailles sont sur-représentés dans le Molenbeek Historique (15 points d'écart) alors que ceux de plus de 85 mètres carrés sont sous-représentés

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Superficie moyenne par logement (m ²)	Superficie moyenne par habitant (m ²)	Nombre de pièces par logement (nb)	Nombre de pièces par habitant (nb)
		2001	2001	2001	2001
	Moyenne des territoires affichés	64,14	21,84	3,97	1,34
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	74,39	35,58	4,07	1,94
16	Molenbeek Historique	64,14	21,84	3,97	1,34
* ND: non disponible					
* VS: valeur soumise au seuil					

Ces données viennent confirmer ce que nous énoncions quant à la petitesse des logements et le reste de la RBC. Dans le Molenbeek historique, les logements y sont en moyenne plus petits de 10 mètres carrés, la superficie par habitant y est inférieure de près de 15 points et le nombre de pièces par habitant y est aussi plus faible.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des ménages résidant en appartement (%)	Part des ménages résidant en maison unifamiliale (%)
		2001	2001
	Moyenne des territoires affichés	70,46	27,91
	Total RBC	-	-
	Moyenne régionale	71,16	28,17
16	Molenbeek Historique	70,46	27,91
* ND: non disponible			
* VS: valeur soumise au seuil			

Compte tenu de ces données, il n'est pas surprenant de constater que 7 ménages sur 10 vivent dans des appartements, de taille réduite en l'occurrence. Ici les différences avec le reste de la RBC sont minimes.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Part des logements avec confort de base (%)		Part des logements avec chauffage central (%)	
		2001		2001	
	Moyenne des territoires affichés	84,84		56,32	
	Total RBC	-		-	
	Moyenne régionale	90,80		74,20	
16	Molenbeek Historique	84,84		56,32	
	* ND: non disponible				
	* VS: valeur soumise au seuil	< 200 habitants		< 200 habitants	

En plus d'être de taille plus réduite, les logements présents dans notre zone d'action disposent en plus faible quantité du confort de base et du chauffage central.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Loyers mensuels moyen par logement (€)	
			2011
	Moyenne des territoires affichés		/
	Total RBC		-
	Moyenne régionale		640,00
16	Molenbeek Historique		548,24
	* ND: non disponible		
	* VS: valeur soumise au seuil		Non disponible

Pour ces différentes raisons, les loyers y sont d'environ 15% inférieurs à ceux du reste de la Région de Bruxelles-Capitale ; 72% des logements sont habités par des personnes qui n'en sont pas les propriétaires ; ce chiffre tombant à 59% pour le reste de la RBC.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Part des logements occupés par le propriétaire (%)	
			2001
	Moyenne des territoires affichés		28,18
	Total RBC		-
	Moyenne régionale		41,45
16	Molenbeek Historique		28,18
	* ND: non disponible		
	* VS: valeur soumise au seuil		< 200 habitants

Les ménages :

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Taille moyenne des ménages privés	Part des mères seules de 20-49 ans (sur les femmes de 20-49 ans) (%)
		2014	2014
	Moyenne des territoires affichés	2,78	14,43
	Total RBC	-	-
	Moyenne régionale	2,13	12,81
16	Molenbeek Historique	2,78	14,43
	* ND: non disponible		
	* VS: valeur soumise au seuil	< 200 habitants	< 200 habitants

Ces logements de taille plus réduite en moyenne sont habités par des ménages plus importants que dans le reste de la RBC ; les ménages y étant 30% plus grands. La conjugaison de ces deux facteurs est une cause de promiscuité dans les logements.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBS

Code	Territoire	Part des isolés de moins de 30 ans dans le total des ménages privés (%)	Part des isolés de 30 ans et plus dans le total des ménages privés (%)	Part des isolés de 65 ans et plus dans le total des ménages privés (%)	Part des couples avec enfants dans le total des ménages privés (%)	Part des couples sans enfants dans le total des ménages privés (%)
		2014	2014	2014	2014	2014
	Moyenne des territoires affichés	6,73	30,99	6,14	34,53	9,82
	Total RBC	-	-	-	-	-
	Moyenne régionale	8,27	38,48	11,64	23,40	15,33
16	Molenbeek Historique	6,73	30,99	6,14	34,53	9,82

Compte tenu de la taille des ménages plus importante en moyenne, il n'est pas surprenant de rencontrer une plus faible proportion des personnes isolées ; l'accroissement des écarts avec le reste de la RBC augmentant à mesure de l'avancée en âge. De la même, nous constatons que la part des couples avec enfants est de 48 % supérieure à la moyenne régionale.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA brussels

Code	Territoire	Rapport de masculinité (%)			
		2002	2006	2010	2014
	Moyenne des territoires affichés	107,81	107,41	106,52	108,58
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	91,97	92,55	93,61	94,94
16	Molenbeek Historique	107,81	107,41	106,52	108,58
	* ND: non disponible				
	* VS: valeur soumise au seuil	< 200 habitants	< 200 habitants	< 200 habitants	< 200 habitants

Remarquons enfin qu'au contraire du reste de la RBC, la proportion d'hommes parmi la population totale y est plus importante ; l'écart allant se réduisant.

Les ménages et le logement social :

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des ménages inscrits pour une demande de logement social (%)	Part des ménages inscrits pour une demande de logement social (%)
		2008	2011
	Moyenne des territoires affichés	10,78	12,62
	Total RBC	-	-
	Moyenne régionale	6,19	7,13
21011	Koekelberg	7,99	10,68
21012	Molenbeek-Saint-Jean	11,47	13,08
	* ND: non disponible		
	* VS: valeur soumise au seuil		

Ces données font apparaître clairement que les ménages de notre zone d'action, plus que les autres de la RBC, aspirent à une place au sein d'un logement social. Cette donnée est un indicateur de la plus grande précarité des ménages de notre zone d'action.

NB : le temps d'attente peut aller jusqu'à plus de dix ans avant l'obtention d'un logement, et surtout pour les familles de 3 enfants ou plus.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des logements sociaux de 0 ou 1 chambre (%)	Part des logements sociaux de 2 chambres (%)	Part des logements sociaux de 3 chambres (%)	Part des logements sociaux de 4 chambres et plus (%)
		2015	2015	2015	2015
	Moyenne des territoires affichés	32,23	53,16	12,89	1,67
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	33,30	39,61	22,31	4,73
21011	Koekelberg	38,65	50,38	10,19	0,77
21012	Molenbeek-Saint-Jean	31,28	53,57	13,29	1,80

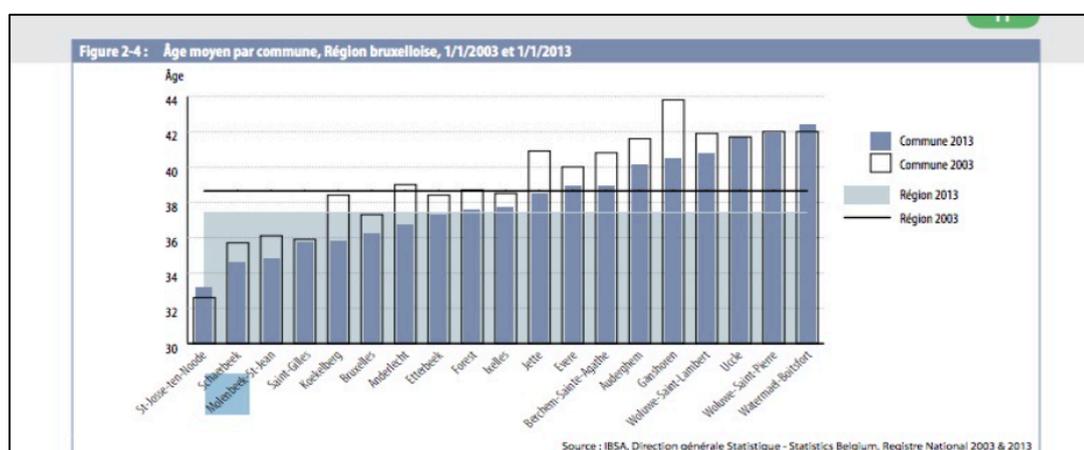
Nous constatons ici que la taille des logements sociaux présents dans notre zone d'action ne correspond pas à la taille des ménages. Nous voyons que les logements sociaux de 3 chambres et plus y représentent seulement 15% du parc locatif social contre plus de 27% dans le reste de la RBC. Ces logements sont clairement sous-représentés.

La population : son âge et sa jeunesse :

2-3	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015							
	Molenbeek-Saint-Jean				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	21.136	26,9	27.203	28,5	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	46.330	59,0	57.070	59,7	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	11.054	14,1	11.303	11,8	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	78.520	100,0	95.576	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Ces données montrent que la population molenbeekoise est sensiblement plus jeune que la moyenne régionale et que l'augmentation de la part de jeunes de 0 à 17 ans y est aussi plus rapide.



Molenbeek-Saint-Jean est la troisième commune la plus jeune de toute la Région de Bruxelles-Capitale, après Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Âge moyen (année)	Âge moyen (année)	Âge moyen (année)	Âge moyen (année)
		2002	2006	2010	2014
	Moyenne des territoires affichés	29,79	30,19	30,78	31,72
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	38,80	38,34	37,80	37,39
16	Molenbeek Historique	29,79	30,19	30,78	31,72

Nous constatons que l'âge moyen au sein de notre zone d'action, même si, à la différence du reste de la RBC, il augmente régulièrement, n'en reste pas moins inférieur de celui de la moyenne communale, 31,72 ans contre 35 ans.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Part des 0-17 ans dans la population totale (%)	Part des 0-17 ans dans la population totale (%)	Part des 0-17 ans dans la population totale (%)
		2006	2010	2014
	Moyenne des territoires affichés	33,57	32,38	31,75
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	21,75	22,10	22,73
16	Molenbeek Historique	33,57	32,38	31,75

Dans notre zone d'action, la part des jeunes de 0 à 17 ans est encore plus importante que pour l'ensemble de la commune de Molenbeek. Elle y est de plus de 3 points supérieure.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Part des moins de 3 ans dans la population totale (%)	Part des 3-5 ans dans la population totale (%)	Part des 6-11 ans dans la population totale (%)	Part des 12-17 ans dans la population totale (%)	Part des 18-24 ans dans la population totale (%)
		2014	2014	2014	2014	2014
	Moyenne des territoires affichés	5,95	6,16	10,43	9,05	10,04
	Total RBC	-	-	-	-	-
	Moyenne régionale	4,63	4,36	7,37	6,37	8,80
16	Molenbeek Historique	5,57	5,96	10,38	9,84	10,85
17	Koekelberg	6,79	6,59	10,55	7,31	8,26

Si l'on considère la représentation des personnes de 0 à 24 ans dans la population totale, il apparaît que toutes les tranches d'âges sont sur-représentées au sein de notre d'action, le constat étant d'autant plus important pour les 6 à 11 ans et les 12 à 17 ans.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Coefficient de dépendance économique (%)			
		2002	2006	2010	2014
	Moyenne des territoires affichés	70,13	69,41	65,87	64,56
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	60,10	58,52	56,38	56,29
16	Molenbeek Historique	70,13	69,41	65,87	64,56

La place importante de la jeunesse compense largement la sous-représentation des plus de 65 ans et explique donc à elle seule le plus important coefficient de dépendance économique. Les moins de 18 ans et les plus de 65 ans représentant près des deux-tiers de la population de notre zone d'action.

Tableau

Rafraichir Xls PDF

Code	Territoire	Part des 5-9 ans de sexe féminin dans la population totale (%) 2014	Part des 5-9 ans de sexe masculin dans la population totale (%) 2014	Part des 10-14 ans de sexe féminin dans la population totale (%) 2014	Part des 10-14 ans de sexe masculin dans la population totale (%) 2014	Part des 15-19 ans de sexe féminin dans la population totale (%) 2014	Part des 15-19 ans de sexe masculin dans la population totale (%) 2014
Moyenne des territoires affichés		4,50	4,81	3,80	4,12	3,36	3,86
Moyenne régionale		3,17	3,33	2,70	2,82	2,59	2,69
Total RBC		-	-	-	-	-	-
Seuil		< 200 habitants					
16	Molenbeek Historique	4,37	4,76	4,13	4,25	3,68	4,17
17	Koekelberg	4,76	4,94	3,09	3,82	2,66	3,18

Sources : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

* ND: non disponible
* VS: valeur seuillée

Remarquons enfin que la prévalence masculine dont nous parlions concerne aussi systématiquement les différentes tranches d'âge de la jeunesse. Les garçons sont plus nombreux que les filles.

Natalité, mortalité et espérance de vie :

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Taux de natalité (‰)		
		1998	2005	2012
	Moyenne des territoires affichés	17,67	22,20	20,79
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	13,93	16,49	16,76
21012	Molenbeek-Saint-Jean	17,67	22,20	20,79

Compte tenu de la prédominance de la jeunesse dans la population molenbeekoise, il n'est pas surprenant de constater que le taux de natalité à Molenbeek-Saint-Jean est supérieur de près de 4 points au taux de natalité régional moyen. L'écart est significatif et va croissant, la natalité molenbeekoise progressant plus vite que la natalité régionale.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Taux de mortalité standardisé 2004
	Moyenne des territoires affichés	/
	Total RBC	-
	Moyenne régionale	1,01
16	Molenbeek Historique	1,10
17	Koekelberg	1,36
	* ND: non disponible	
	* VS: valeur soumise au seuil	

Nous remarquons que la mortalité est plus importante dans notre zone d'action que dans le reste de la RBC. La plus forte natalité, des revenus plus faibles (cf infra) et un accès moindre à des soins de santé sont parmi les facteurs qui expliquent cette différence, par ailleurs assez nette.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Espérance de vie des femmes (ans)	Espérance de vie des femmes (ans)	Espérance de vie des hommes (ans)	Espérance de vie des hommes (ans)
		1998-2002	2003-2007	1998-2002	2003-2007
	Moyenne des territoires affichés	/	/	/	/
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	81,10	81,70	74,80	76,50
21012	Molenbeek-Saint-Jean	79,80	80,10	74,20	75,10

Cette mortalité plus forte explique le fait que l'espérance de vie soit plus faible à Molenbeek-Saint-Jean que dans le reste de la RBC. Remarquons que si l'espérance de vie des Molenbeekoises et des Molenbeekoïses augmente, elle suit un rythme moins rapide que le reste de la région ; l'écart allant alors croissant.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part de la population qui déclare ne pas être en bonne santé (%)
		2001
	Moyenne des territoires affichés	/
	Total RBC	-
	Moyenne régionale	27,20
16	Molenbeek Historique	29,31
17	Koekelberg	33,11
	* ND: non disponible	
	* VS: valeur soumise au seuil	

Cette dernière donnée, concernant la perception qu'ont les habitants de leur propre santé, et donc plus subjective, corrobore les informations objectives concernant la mortalité et l'espérance de vie. Les habitants de notre d'action sont plus nombreux à déclarer ne pas être en bonne santé.

Naissances, jeunesse et revenus :

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des enfants naissant dans un ménage sans revenu du travail (%)
		2007
	Moyenne des territoires affichés	36,34
	Total RBC	-
	Moyenne régionale	27,67
21012	Molenbeek-Saint-Jean	36,34

Nous constatons ici ce que nous avançons déjà quant à la plus grande faiblesse des revenus des familles. La part des enfants naissant dans un ménage sans revenu du travail est plus importante à Molenbeek-Saint-Jean que dans le reste de la Région de Bruxelles-Capitale ; l'écart étant même significatif (plus de 8 points).

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu du travail (%)	Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu du travail (%)	Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu du travail (%)
		2004	2008	2012
	Moyenne des territoires affichés	26,31	22,46	22,24
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	19,78	17,47	17,38
21012	Molenbeek-Saint-Jean	26,31	22,46	22,24

Ainsi, même si celle-ci va décroissant, la part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu du travail demeure supérieure au reste de la RBC. Plus de 20 % de ces jeunes sont concernés par cette situation ; leurs parents vivant alors grâce à des revenus de substitution.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (%)	Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (%)	Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (%)
		2002	2006	2010
	Moyenne des territoires affichés	5,17	5,95	6,97
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	2,66	3,31	3,73
21012	Molenbeek-Saint-Jean	5,17	5,95	6,97

Cette plus forte précarité économique se traduit aussi par le fait que les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale sont près de deux fois plus nombreux à Molenbeek-Saint-Jean que dans le reste de la Région. Si l'écart entre la situation molenbeekoise et celle de la région reste quasi-constant, nous remarquons dans les deux cas une augmentation du nombre de ces personnes.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

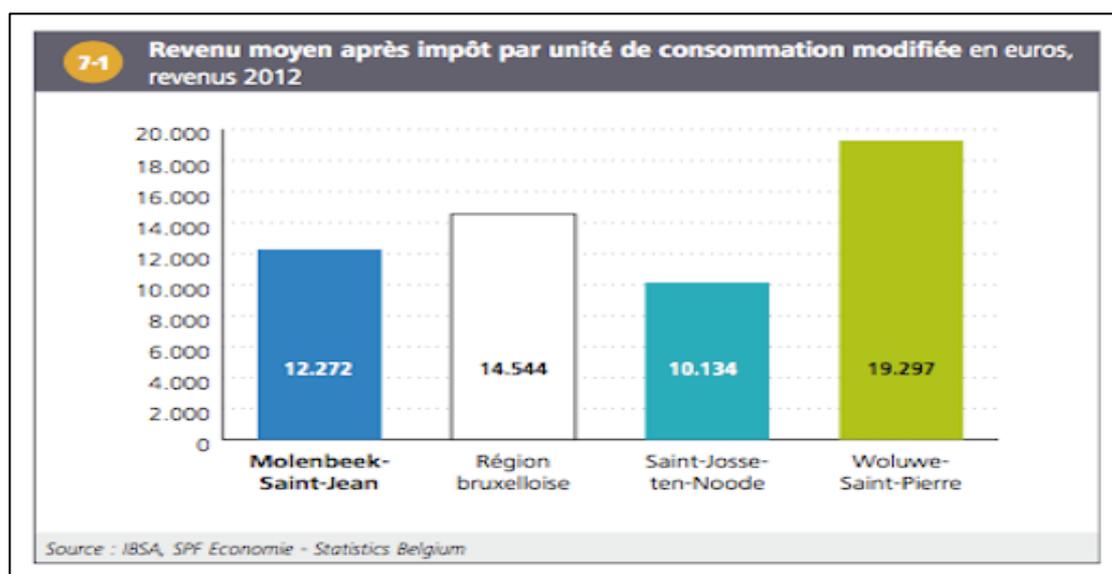
	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	8.653	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.668	19,3	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	917	10,6	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	56.639	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	4.827	8,5	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	9.688	17,1	12,9
Indemnités d'invalidité ²	2.371	4,2	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	1.331	2,3	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	11.290	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	1.726	15,3	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	1.054	9,3	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

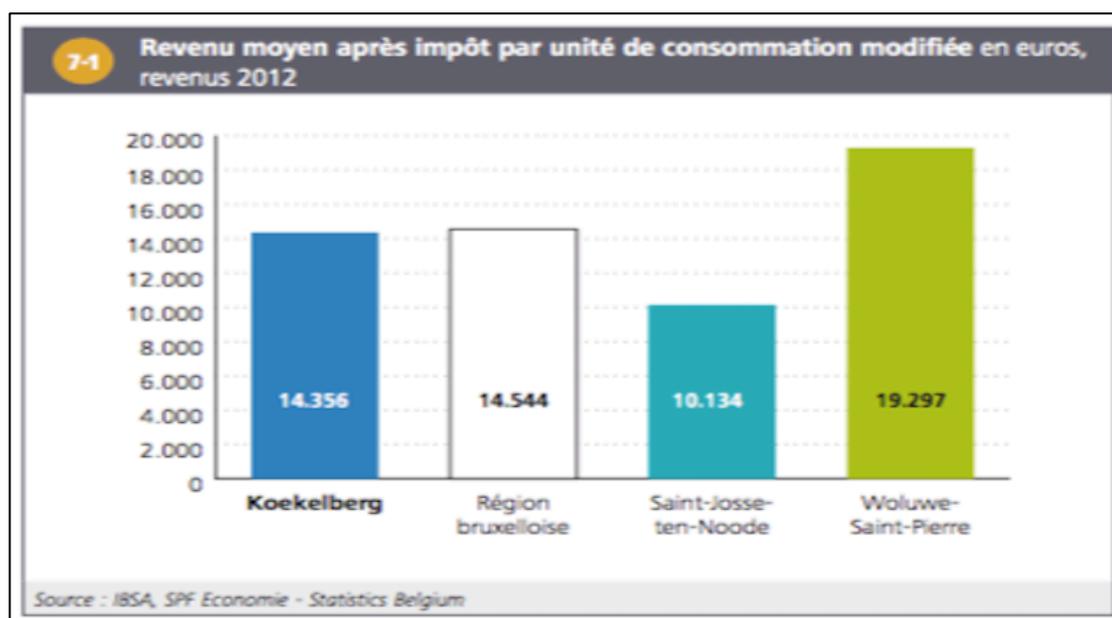
Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

Nous constatons ici que le pourcentage de Molenbeekois(e)s bénéficiaires d'une allocation (chômage, invalidité et aide sociale) est partout supérieur à la moyenne régionale. Si les différences concernant les allocations de chômage ou d'insertion sont importantes, celles-ci sont encore plus nettes pour ce qui concerne les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale : ceux-ci étant presque en moyenne deux fois plus nombreux.

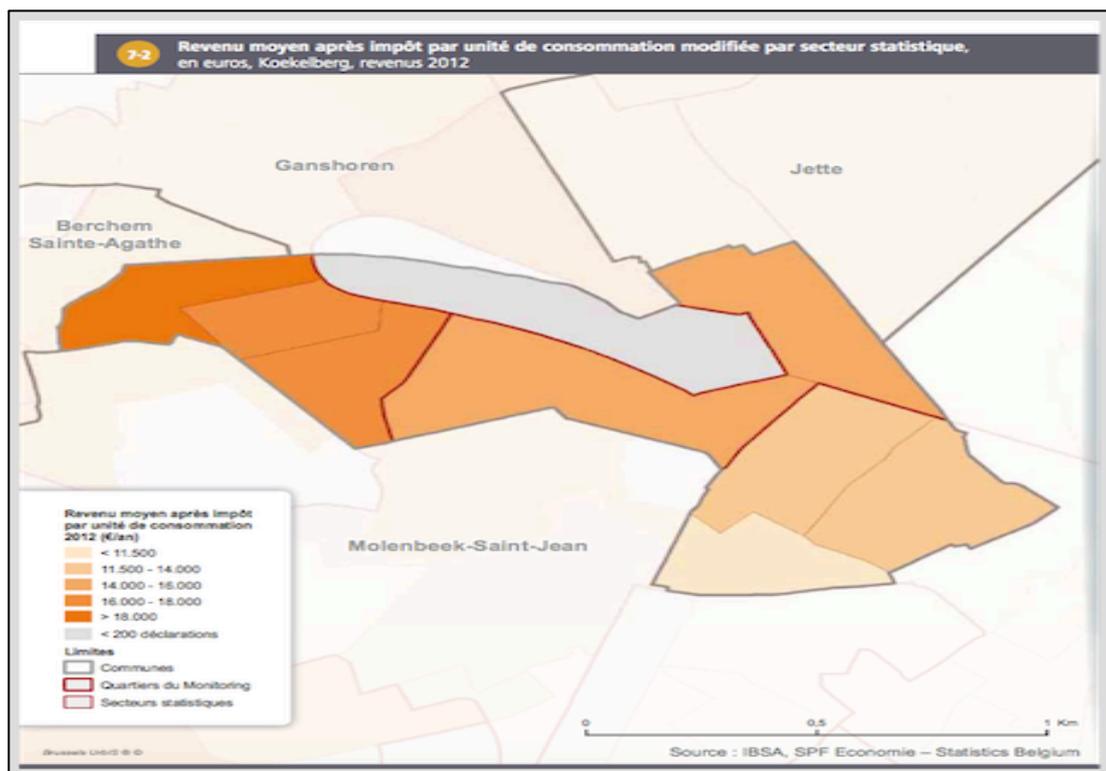
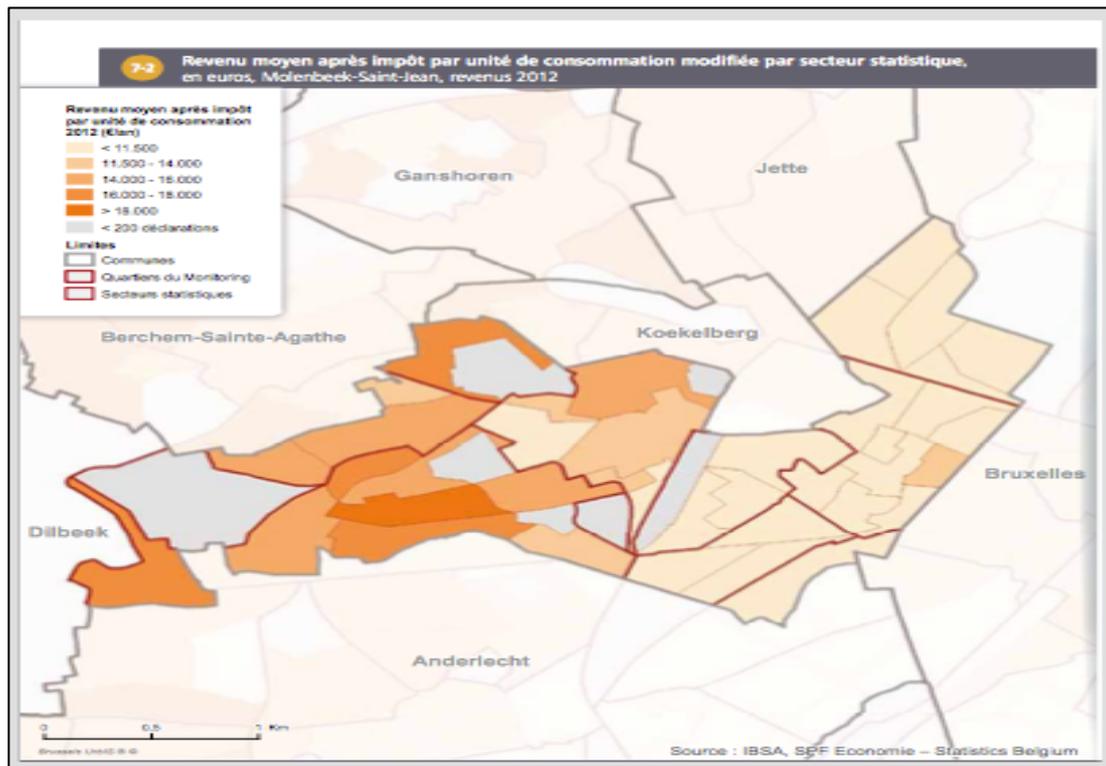
Les revenus :



Nous constatons ici que le revenu moyen après impôt des Molenbeekois est inférieur de 18% à la moyenne régionale ; Molenbeek se situant parmi les communes les plus pauvres de toute la RBC.



Pour ce qui concerne Koekelberg, le revenu moyen de ses habitants après impôt est sensiblement égal à la moyenne régionale. Néanmoins, il y a lieu d'observer des différences importantes au sein des territoires respectifs de ces deux communes.



Ainsi ces cartes mettent en évidence le fait que les habitants de notre zone d'action sont ceux qui, au sein de ces deux communes, disposent des revenus les plus faibles. Nous remarquons aussi que les différences de revenus peuvent être importantes : de plus de 50 % entre les zones les plus riches et celles les plus pauvres.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Revenu médian des déclarations (€)	
		2007	2013
	Moyenne des territoires affichés	/	/
	Total RBC	-	-
	Moyenne régionale	16256	18941
16	Molenbeek Historique	11798	14376
17	Koekelberg	13303	15927
	* ND: non disponible		
	* VS: valeur soumise au seuil	< 20 déclarations	< 20 déclarations

Ces données nous montrent encore que le revenu médian des déclarations est plus faible dans notre d'action que pour le reste de la Région. Remarquons néanmoins que l'augmentation du revenu médian est plus importante dans notre zone que dans la reste de la Région.

Monitoring des quartiers

TABLE

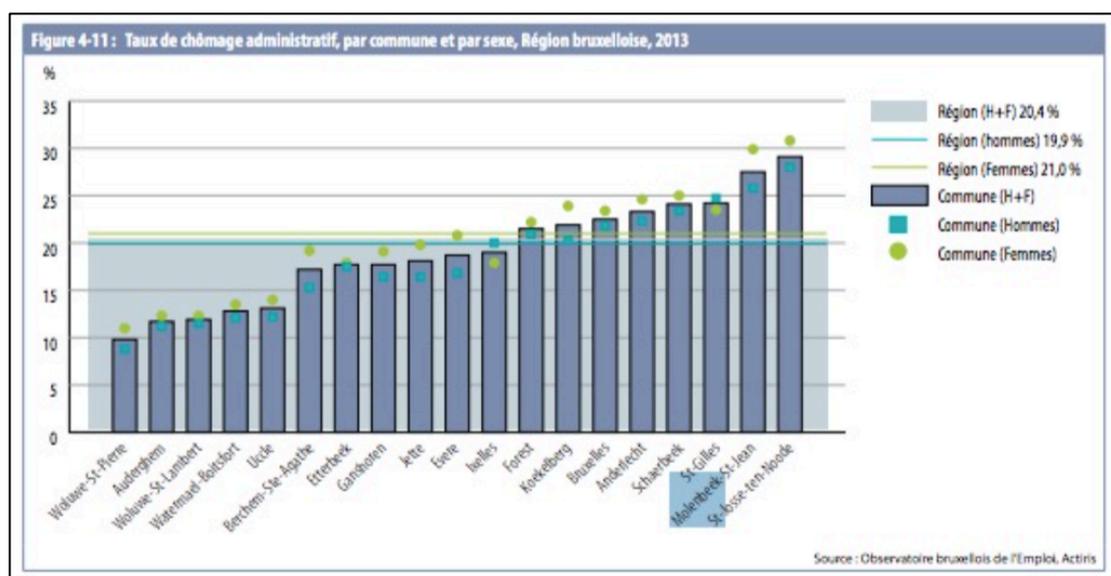
IBSA.brussels

Code	Territoire	Nombre d'habitants pour 100 déclarations (%)	
		2007	2013
	Moyenne des territoires affichés	220,52	240,36
	Total RBC	-	-
	Moyenne régionale	188,23	198,68
16	Molenbeek Historique	230,38	249,95
17	Koekelberg	201,47	221,63
	* ND: non disponible		
	* VS: valeur soumise au seuil	< 20 déclarations	< 20 déclarations

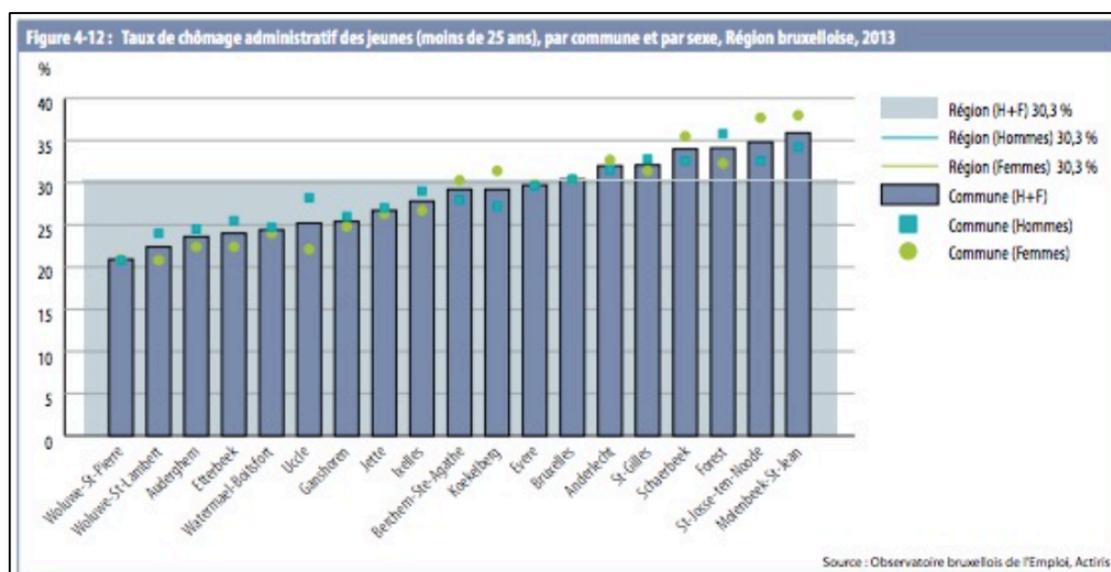
La plus grande précarité des ménages de notre zone est renforcée par le fait que le nombre d'habitants par déclaration est plus important dans notre zone que dans le reste de la Région. Si la moyenne régionale reste inférieure à 2 habitants par déclaration, la moyenne dans notre zone augmente et reste supérieure à 25 % à la moyenne régionale. Les ménages de notre zone, de plus grande taille, disposent donc de revenus plus faibles.

NB: une plus grande présence dans notre zone de personnes sans-papiers, et donc non-reprises dans ces statistiques, accroît le phénomène décrit.

La question du chômage :



Si le taux de chômage moyen en RBC est de 20% environ, celui de la commune de Molenbeek-Saint-Jean lui est encore supérieur et atteint 28%, ce qui place cette commune en 18^{ème} position sur les 19 communes de la région. Remarquons que le taux de chômage à Koekelberg est lui aussi supérieur à la moyenne régionale, et que pour ces deux communes, le chômage frappe davantage les femmes que les hommes.



Pour ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, lequel est de 30% en moyenne en RBC, la situation molenbeekoise est la pire de toutes les communes bruxelloises ; il y dépasse les 35 %. Là encore remarquons que les femmes sont plus touchées que les hommes. Le chômage des jeunes y est massif.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Taux de chômage (%)	Taux de chômage (%)	Taux de chômage (%)
		2002	2007	2012
	Moyenne des territoires affichés	38,46	38,19	38,07
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	19,27	21,96	22,69
16	Molenbeek Historique	41,67	41,02	41,12
17	Koekelberg	31,85	32,60	31,98
	* ND: non disponible			
	* VS: valeur soumise au seuil	<100 actifs	<100 actifs	<100 actifs

Si l'on considère notre seule zone d'action, nous remarquons que la situation du chômage y est encore plus préoccupante puisque celui-ci touche plus de 38% de la population de la zone, et ce depuis une quinzaine d'années. La partie molenbeekoise de notre zone compte même plus de 41% de chômeurs parmi les actifs.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA.brussels

Code	Territoire	Taux de chômage des jeunes (%)	Taux de chômage des jeunes (%)	Taux de chômage des jeunes (%)
		2002	2007	2012
	Moyenne des territoires affichés	45,31	48,27	49,68
	Total RBC	-	-	-
	Moyenne régionale	31,76	33,31	38,09
16	Molenbeek Historique	47,10	50,90	51,90
17	Koekelberg	41,00	40,74	43,33
	* ND: non disponible			
	* VS: valeur soumise au seuil	< 100 jeunes actifs	< 100 jeunes actifs	< 100 jeunes actifs

Si l'on considère la question de la seule jeunesse au sein de notre zone, nous voyons alors là aussi que la situation y est pire que dans le reste de la RBC et de la commune de Molenbeek. Ce taux de chômage de la jeunesse n'a pas cessé d'augmenter, passant de 45% en 2002 à près de 50% en 2012. Pour la seule partie molenbeekoise de la zone, ce taux est supérieur à 50%. Nous sommes donc en présence d'un chômage massif et structurel de la jeunesse.

Les nationalités :

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA brussels

Code	Territoire	Part des étrangers dans la population totale (%)
		2014
Total RBC		-
Moyenne régionale		33,12
21001	Anderlecht	30,81
21002	Auderghem	27,67
21003	Berchem-Sainte-Agathe	17,47
21004	Bruxelles	34,83
21005	Etterbeek	44,70
21006	Evere	23,42
21007	Forest	33,11
21008	Ganshoren	19,00
21009	Ixelles	46,34
21010	Jette	21,00
21011	Koekelberg	27,41
21012	Molenbeek-Saint-Jean	27,73
21013	Saint-Gilles	47,97
21014	Saint-Josse-ten-Noode	41,42
21015	Schaerbeek	34,74
21016	Uccle	31,03
21017	Watermael-Boitsfort	18,77
21018	Woluwe-Saint-Lambert	34,95
21019	Woluwe-Saint-Pierre	34,72
* ND: non disponible		
* VS: valeur soumise au seuil		<200 habitants

Nous pouvons constater que la grande majorité des Molenbeekoï(s) sont belges ; seuls 27,73 % des habitants sont d'une nationalité étrangère alors que la moyenne régionale se situe à 33,12 %. Molenbeek-Saint-Jean fait partie des communes bruxelloises où vit la plus grande proportion de Belges.

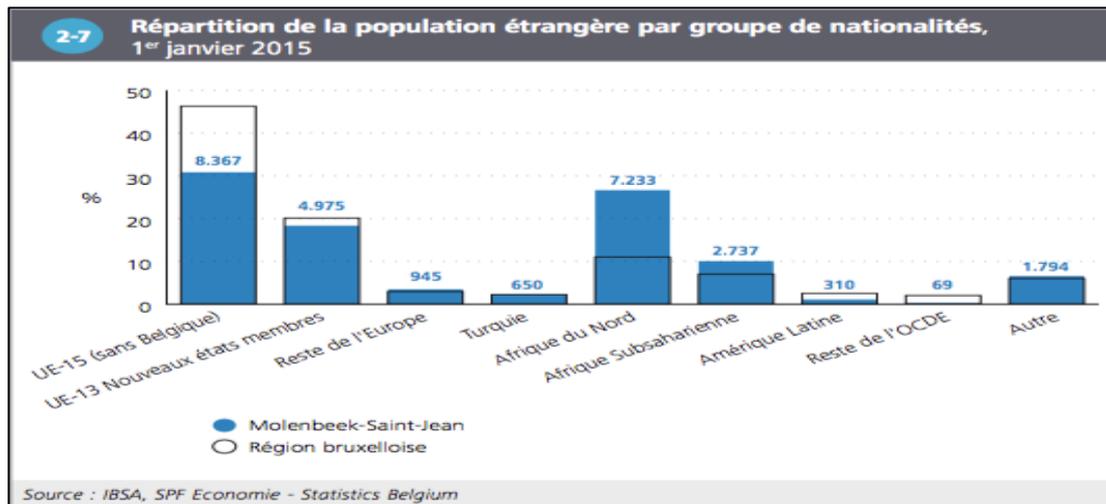
Monitoring des quartiers

TABLE

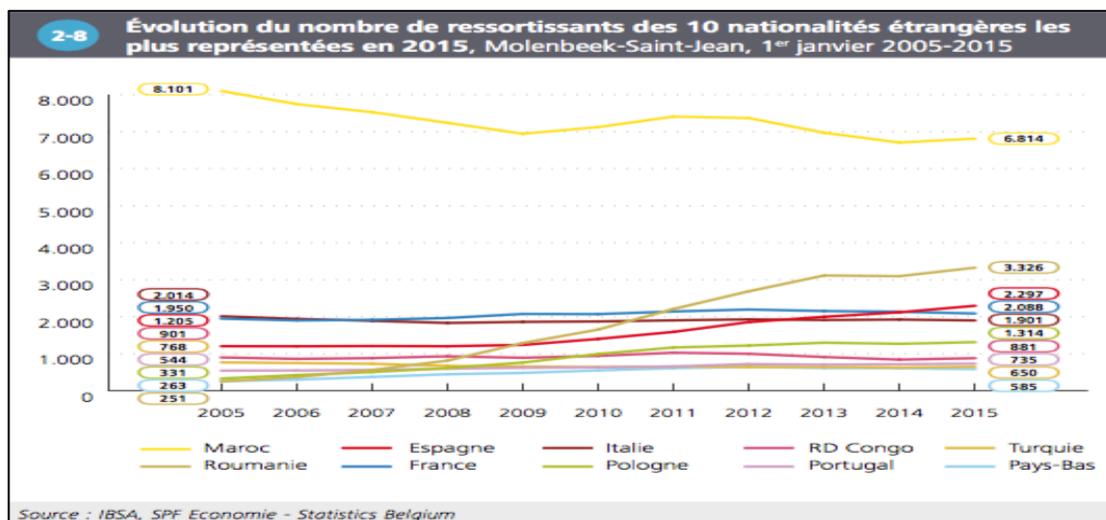
IBSA brussels

Code	Territoire	Part des étrangers dans la population totale (%)	Part des étrangers dans la population totale (%)	Part des étrangers dans la population totale (%)	Part des étrangers dans la population totale (%)	Part des étrangers dans la population totale (%)
		1997	2002	2006	2010	2014
Moyenne des territoires affichés		54,12	35,37	29,98	29,38	29,73
Total RBC		-	-	-	-	-
Moyenne régionale		29,88	26,58	26,86	30,02	33,12
16	Molenbeek Historique	60,70	39,14	31,99	30,43	30,34
17	Koekelberg	39,21	26,57	25,35	27,02	28,39
* ND: non disponible						
* VS: valeur soumise au seuil		<200 habitants				

Si nous considérons notre seule zone d'action, nous constatons que la part des étrangers était légèrement supérieure en 2014 ; 29,73 % des habitant(e)s ayant une nationalité étrangère. Remarquons que cette part a sensiblement baissé, de près de 50%, lors des vingt dernières années ; ceci s'expliquant notamment par les naturalisations dont ont bénéficié des habitants.



A l'échelle de la commune, nous constatons que les étrangers les plus présents sont des ressortissants de l'Union Européenne (Roumanie, Espagne, France, Italie, Pologne) ; ceux-ci étant moins représentés que dans la moyenne régionale. Au deuxième rang viennent des personnes ayant la nationalité d'un pays d'Afrique du Nord. Le troisième groupe est constitué de ressortissants nationaux de pays d'Afrique Subsaharienne. Remarquons que ces deux derniers groupes sont plus représentés sur le territoire molenbeekois qu'ils ne le sont à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale.



Nous voyons ici que la nationalité la plus représentée, même si le nombre de ses ressortissants va diminuant, est la nationalité marocaine. En deuxième position et connaissant une augmentation très importante viennent les ressortissants roumains, et ce depuis l'entrée de la Roumanie au sein de l'Union Européenne. Remarquons enfin que la troisième nationalité la plus représentée est désormais l'espagnole, et ce en raison des difficultés économiques que connaît ce pays depuis une dizaine d'années environ.

Monitoring des quartiers

TABLE

IBSA .brussels

Code	Territoire	Part de l'Europe des 15 (hors Belgique) (%)	Part des nouveaux états membres de l'U.E. (entrées 2004-2007-2013) (%)	Part du reste de l'Europe (hors UE28) (%)	Part des pays OCDE (hors Europe, Turquie et Amérique Latine) (%)
		2014	2014	2014	2014
	Moyenne des territoires affichés	7,82	5,23	1,14	0,06
	Total RBC	-	-	-	-
	Moyenne régionale	15,43	6,42	0,98	0,72
16	Molenbeek Historique	8,21	4,36	1,10	0,07
17	Koekelberg	6,95	7,12	1,23	0,04
	* ND: non disponible				
	* VS: valeur soumise au seuil	< 200 habitants	< 200 habitants	<200 habitants	<200 habitants

Monitoring des quartiers

TABLE

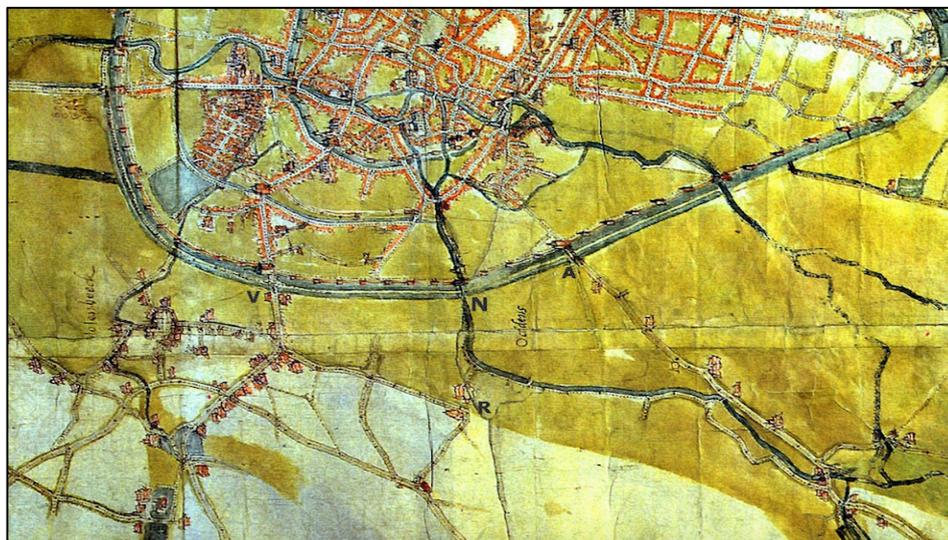
IBSA .brussels

Code	Territoire	Part de l'Afrique du Nord (%)	Part de la Turquie (%)	Part de l'Amérique latine (%)	Part de l'Afrique subsaharienne (%)	Part des autres pays (%)
		2014	2014	2014	2014	2014
	Moyenne des territoires affichés	9,68	1,07	0,22	2,62	1,90
	Total RBC	-	-	-	-	-
	Moyenne régionale	3,73	0,77	0,87	2,34	1,88
16	Molenbeek Historique	10,53	1,18	0,14	2,73	2,02
17	Koekelberg	7,81	0,84	0,41	2,36	1,63
	* ND: non disponible					
	* VS: valeur soumise au seuil	< 200 habitants	< 200 habitants	<200 habitants	<200 habitants	<200 habitants

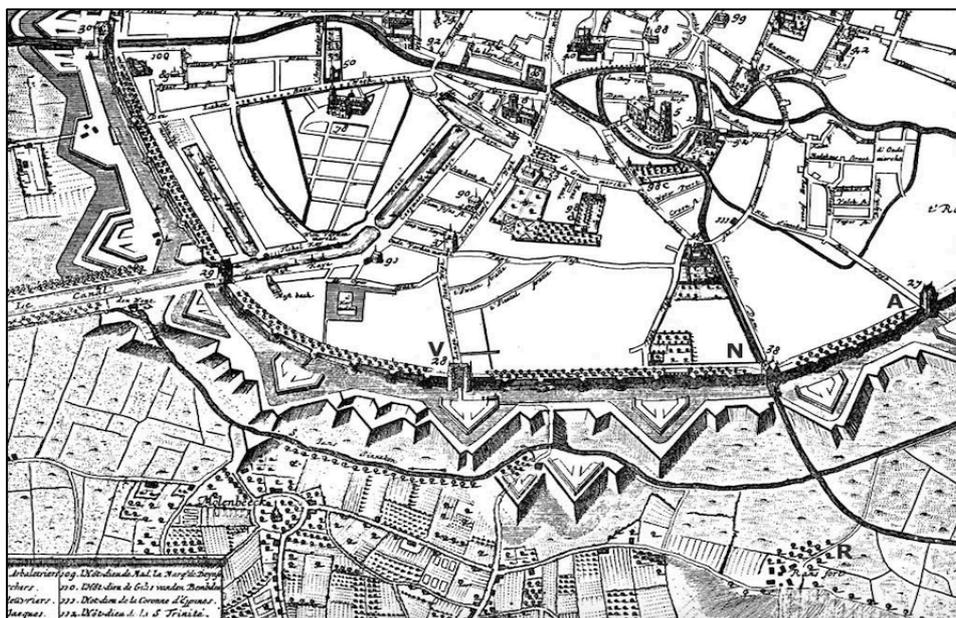
A l'échelle de notre zone d'action, ce sont les ressortissants des pays de l'Union Européenne qui représentent le groupe le plus représenté de personnes de nationalité étrangère (43% environ des étrangers). Au deuxième rang viennent les ressortissants des pays de l'Afrique du Nord (32 % environ). Au troisième rang viennent les ressortissants de pays de l'Afrique Subsaharienne (8 % environ).

Interlude historique :

Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, Molenbeek-Saint-Jean reste un faubourg agricole de la Ville de Bruxelles. On y retrouve principalement des cultures maraîchères et des élevages de poissons. Son extension progressive est permise par des entreprises d'assèchement des marais qui s'y trouvaient.



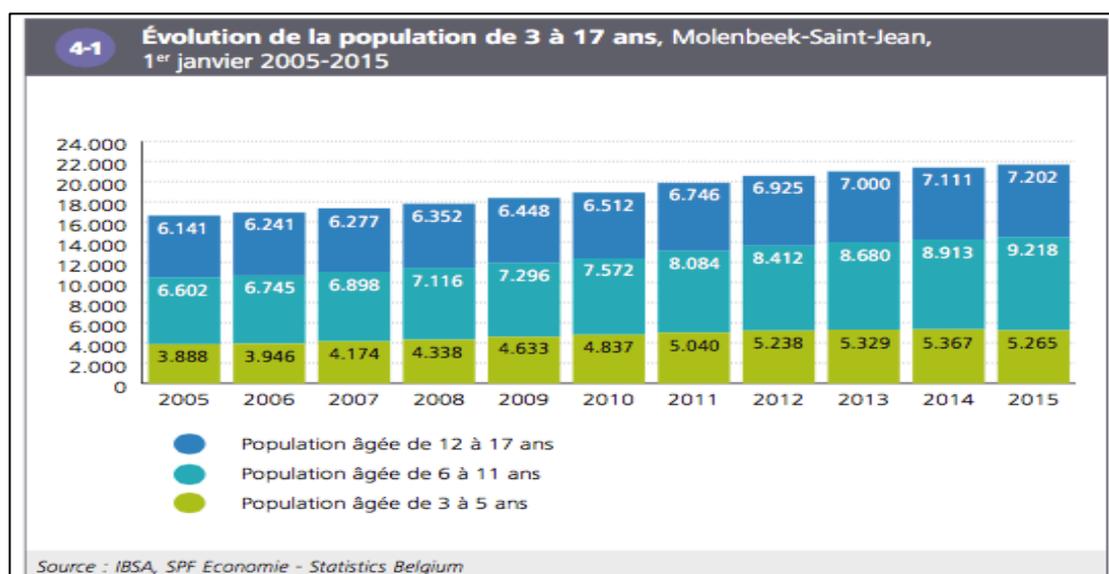
(Molenbeek vers 1570)



(Molenbeek en 1711)

Tout au long du XIX^{ème} siècle, ce faubourg agricole va se transformer et attirer une nouvelle population, ouvrière cette fois. L'industrialisation a été facilitée par la position géographique de Molenbeek, entre le canal de Willebroek et l'ancienne jonction ferroviaire Nord-Midi. Des fonderies, savonneries, tanneries, minoteries, brasseries, tissages et filature s'y implantent. Au fil du XIX^{ème} siècle, Molenbeek devient un « petit Manchester », le « Liverpool belge ».

L'enseignement à Molenbeek-Saint-Jean :



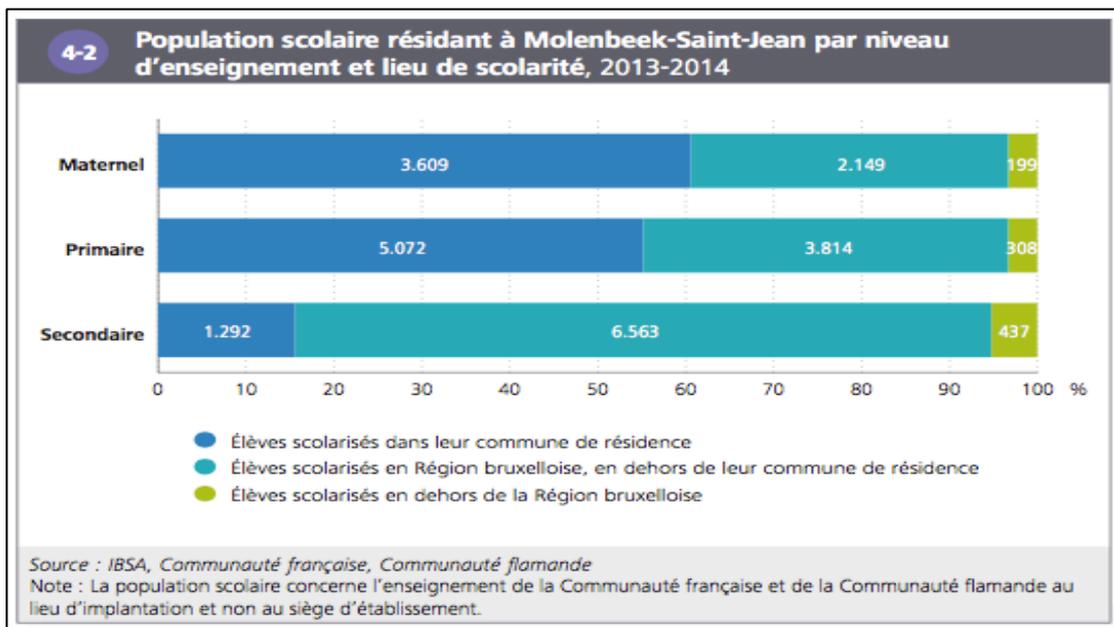
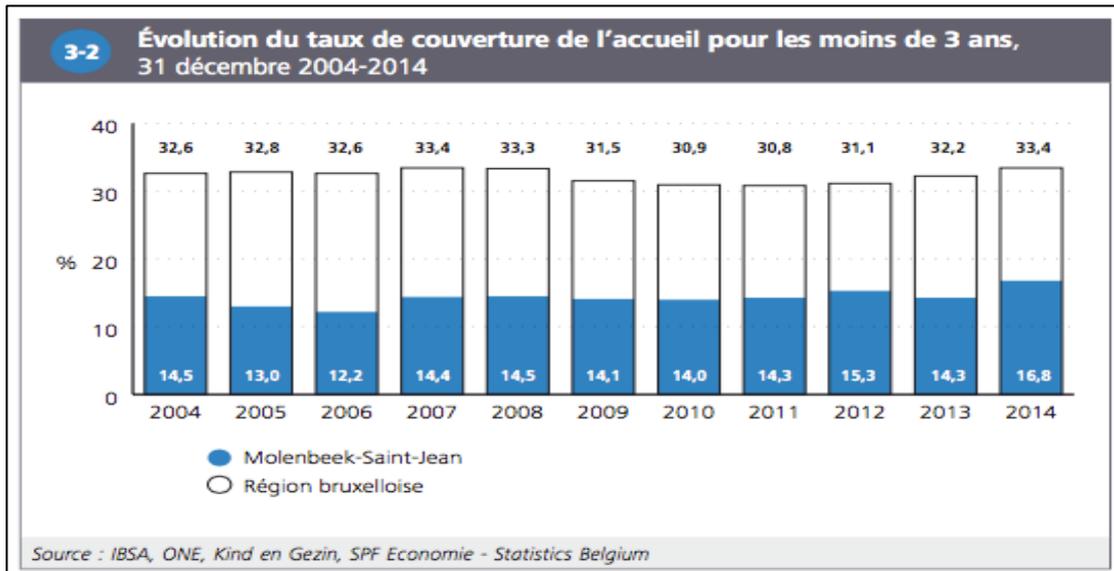
Comme nous avons déjà pu le voir, nous constatons depuis de nombreuses années une augmentation régulière et importante du nombre de jeunes à Molenbeek-Saint-Jean, et ce quelque soit la tranche d'âge envisagée : + 17% pour les 12-17 ans, + 40 % pour les 6 à 11 ans et +35 % pour les 3 à 5 ans. Les deux dernières données représentent des défis de taille pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui dans le futur, verra encore augmenter la population de jeunes sur son territoire.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	8.622	93,8	94,5
Primaire spécialisé	572	6,2	5,5
Primaire total	9.194	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	2.803	33,9	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1.862	22,5	29,2
<i>Technique</i>	1.497	18,1	16,9
<i>Artistique</i>	18	0,2	0,4
<i>Professionnel</i>	1.711	20,7	16,1
Secondaire spécialisé	379	4,6	3,7
Secondaire total	8.270	100,0	100,0

Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

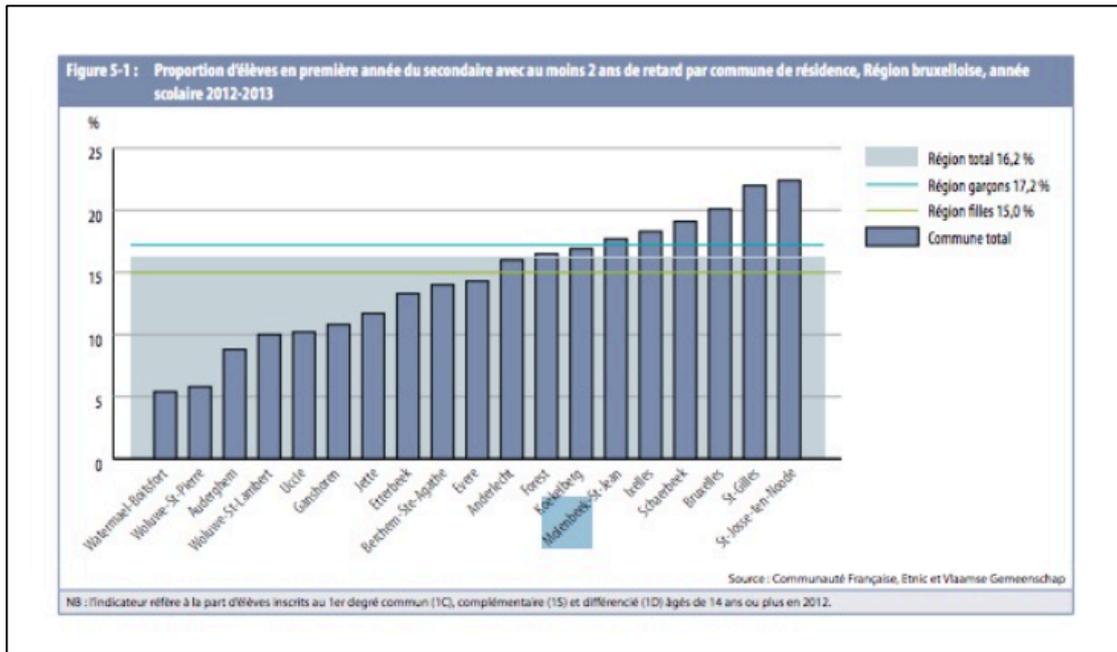
Nous remarquons, grâce à ces données quelque peu antérieures, que le parcours scolaire primaire des jeunes Molenbeekois suit celui de la moyenne régionale, et ce mis à part une plus forte proportion d'enfants fréquentant l'enseignement spécial. Par contre, des différences notables apparaissent au cours du parcours dans l'enseignement secondaire, et plus précisément lors des 2^{ème} et 3^{ème} degrés. La part de jeunes suivant une filière générale est de 7 points plus faibles que la moyenne régionale, alors que les parts relatives aux filières techniques et professionnelles sont plus importantes que la moyenne régionale ; de plus de 4 points pour ce qui concerne l'enseignement professionnel.



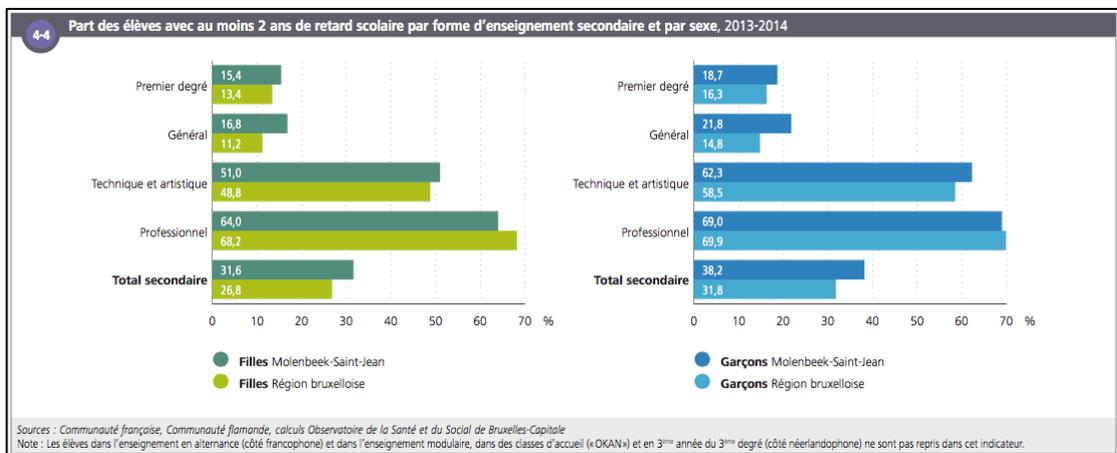
Pour ce qui concerne les lieux d'accueil et de scolarisation des jeunes Molenbeekois(e)s, nous remarquons que toutes et tous ne trouvent pas de place dans des lieux d'accueil ou des établissements scolaires situés sur le territoire de leur commune. Ainsi, seuls 15% environ des enfants de moins de 3 ans sont susceptibles d'être accueillis dans une crèche située à Molenbeek, alors que la moyenne régionale est de 33%. Le déficit d'accueil est important.

Pour ce qui concerne l'enseignement maternel, 60% des enfants de la commune peuvent fréquenter un établissement situé à Molenbeek. Cette proportion tombe à 55 % pour les élèves de l'enseignement primaire et à 16% pour les jeunes fréquentant l'enseignement secondaire.

Compte tenu de l'évolution à la hausse du nombre de jeunes à Molenbeek et du déficit de création d'implantations scolaires, il y a fort à parier que de plus en plus d'enfants et de jeunes de Molenbeek-Saint-Jean devront effectuer tout ou partie de leur scolarité en dehors de leur commune de résidence.

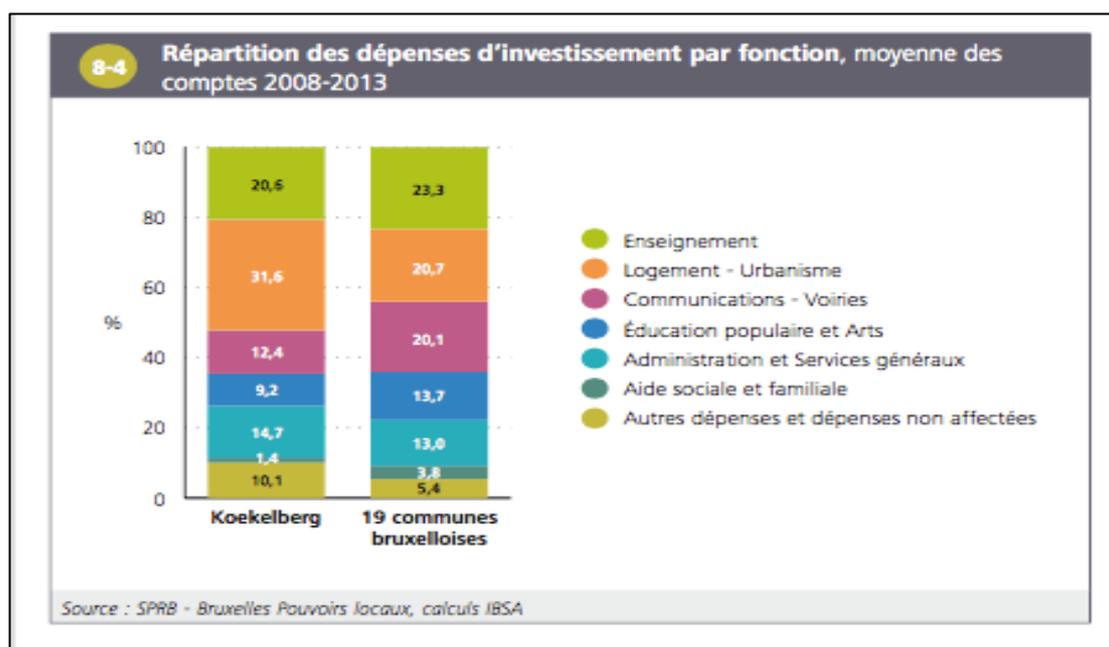
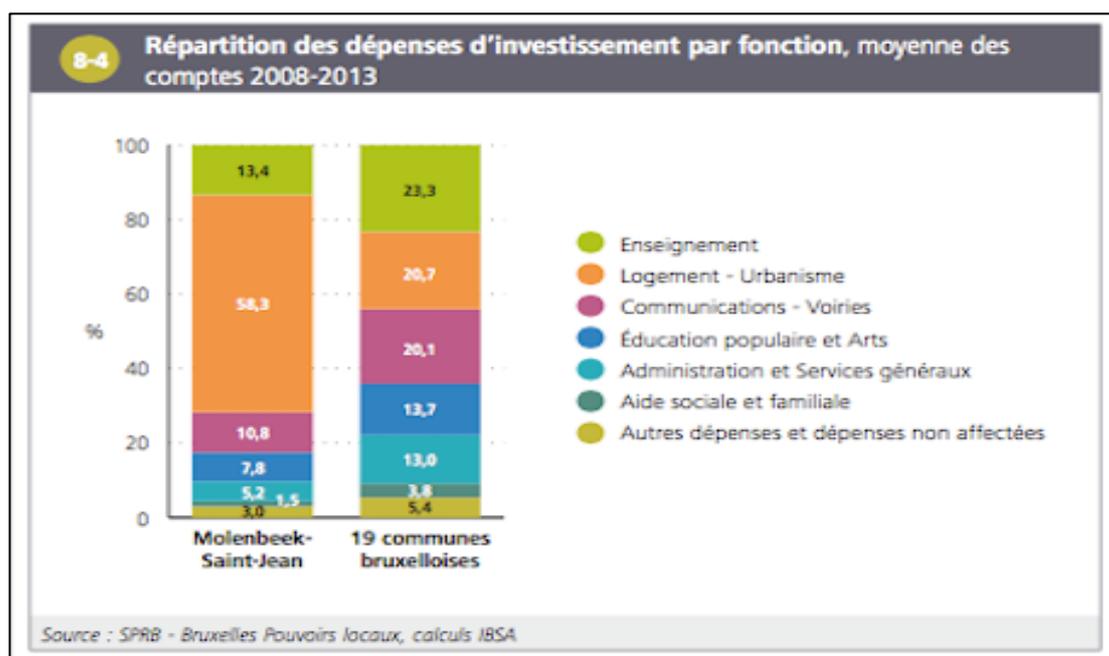


Ces données nous montrent que près de 1/6^{ème} des enfants molenbeekois ont un retard d'au moins deux ans à leur arrivée dans l'enseignement secondaire. Ces chiffres peuvent être 3 fois supérieurs à certaines communes bruxelloises et se situent au-delà de la moyenne régionale ; seules 5 communes ont des résultats moins bons que ceux de Molenbeek.



Nous constatons ici que le retard scolaire touche moins les filles que les garçons. Dans les deux cas, et comme vu précédemment, le retard scolaire des jeunes Molenbeekaises et Molenbeekois est plus important que la moyenne régionale. Nous remarquons que l'écart avec la moyenne régionale s'accroît au fur et à mesure de la scolarité des jeunes. Si l'écart reste mesuré lors du premier degré, il va s'amplifiant et est particulièrement important pour ce qui concerne l'enseignement général (5 points pour les filles et 7 points pour les garçons) et, dans une moindre mesure, l'enseignement technique et artistique. Il n'y a que pour l'enseignement professionnel que la situation des Molenbeekois(e)s est meilleure que celle de la moyenne des jeunes Bruxelloi(e)s.

Les investissements scolaires communaux :



Ces données font apparaître là encore des différences substantielles avec la situation moyenne en RBC. Si l'enseignement constitue le poste principal des dépenses d'investissement communales en RBC, celui-ci n'est que le deuxième à Molenbeek et à Koekelberg. Nous remarquons que l'écart est particulièrement saisissant pour ce qui concerne Molenbeek (près de 10 points d'écart). Ces données ne sont pas sans poser question si l'on considère la progression démographique importante de la jeunesse sur les territoires de ces deux communes.

Réseaux et implantations scolaires :

A ce stade de l'étude, il convient de présenter plus en détail les réseaux et les implantations scolaires présentes sur les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Koekelberg. Par la suite, nous nous attacherons à une présentation des structures d'accueil extrascolaire présentes sur le territoire de ces communes et dans notre zone d'action, et ce en attachant une attention plus particulière à celles proposant aux enfants et aux jeunes une « école de devoirs ».

L'enseignement maternel communal molenbeekois :

Du côté francophone :

Ecole maternelle n°1 - LA ROSE DES VENTS
Rue des Quatre Vents, 71

Ecole maternelle n°2 - EMERAUDE
Rue Le Lorrain, 94

Ecole maternelle n°5 - L'ECOLE CHOUETTE
Place de la Duchesse de Brabant, 27

Ecole maternelle n°6
Rue de Bonne, 105 (à l'angle du quai de Mariemont)

Ecole maternelle n°7 - ARC-EN-CIEL
Rue de Ribaucourt, 21

Ecole maternelle n°8 - LES P'TITS MARCOUX
Rue du Gulden Bodem, 2

Ecole maternelle n°10 - LA CITE DES ENFANTS
Rue Ransfort, 76

Ecole maternelle n°12 - AUX SOURCES DU GAI SAVOIR
Rue Paloke, 31

Ecole maternelle n°13 - L'ECOLE QUI BOUGE
Rue De Koninck, 63

Ecole maternelle n°14 - LA FLÛTE ENCHANTÉE
Rue de la Flûte enchantée, 30

Ecole maternelle n°15 - LES LUTINS DU PETIT BOIS
Avenue Carl Requette, 18

Ecole maternelle n°17 - LES TAMARIS
Avenue du Condor, 1

Ecole maternelle n°18 - KORENBEEK
Rue du Korenbeek, 133

Ecole maternelle n°19 - KORENBEEK
Rue de la Flûte enchantée, 5

Du côté néerlandophone :

School 1 : "WINDROOS"
Kortrijkstraat, 52

School 2 : "REGENBOOG"
Ulenstraat, 75

School 5 : "WINDEKIND"
J.-B. Decockstraat, 54

School 11 : "PALOKE"
Ninoofsesteenweg, 1001

School 11 bis : "DE BOOMHUT"
Begijnenstraat, 101

School 13 : "DE KNIPOOG"
Zaadstraat, 30 - 1080 Brussel

L'enseignement maternel communautaire néerlandophone molenbeekois :

Kleuterschool Toverfluit
Toverfluitstraat, 19/21

L'enseignement primaire communal molenbeekois :

Du côté francophone :

Ecole primaire n°1 - LA ROSE DES VENTS
Rue des Quatre Vents, 71

Ecole primaire n°2 - EMERAUDE
Rue Le Lorrain, 94

Ecole primaire n°5 - L'ECOLE CHOUETTE
Place de la Duchesse de Brabant, 27
1080 Bruxelles

Ecole primaire n°6
Rue de Bonne, 105 (à l'angle du quai de
Mariemont)

Ecole primaire n°7 - ARC-EN-CIEL
Rue de Ribaucourt, 21

Ecole primaire n°9 - AUGUSTA MARCOUX
Rue du Gulden Bodem, 4

Ecole primaire n°10 - LA CITE DES
ENFANTS
Rue Ransfort, 76

Ecole primaire n°11 - AUX SOURCES DU GAI
SAVOIR
Chaussée de Ninove, 1001

Ecole primaire n°13 - L'ECOLE QUI BOUGE
Rue De Koninck, 63

Ecole primaire n°14 - LA FLÛTE
ENCHANTÉE
Rue de la Flûte enchantée, 30

Ecole primaire n°16 - L'ECOLE DU PETIT
BOIS
Avenue Carl Requette, 20

Ecole primaire n°17 - LES TAMARIS
Avenue du Condor, 1

Du côté néerlandophone :

School 1 : "WINDROOS"
Kortrijkstraat, 52

School 2 : "REGENBOOG"
Ulenstraat, 75

School 5 : "WINDEKIND"
J.-B. Decockstraat, 54

School 11 : "PALOKE"
Ninoofsesteenweg, 1001

School 13 : "DE KNIPOOG"
Zaadstraat, 30

Le réseau communautaire primaire francophone :

Athénée royal Serge Creuz
Implantation n°1
avenue du Sippelberg, 2

Athénée royal Serge Creuz
Implantation n°2
rue de la Prospérité, 14

Le réseau communautaire primaire néerlandophone :

Lagere school Toverfluit
Toverfluitstraat 19/21

Le réseau libre primaire francophone (dont enseignement spécial):

Institut Imelda
Chaussée de Ninove, 132

Institut Saint-Charles
Avenue du Karreveld, 7

Institut Saint-Joseph - Saint-Rémi
Rue de l'Intendant, 232

Ecole Sainte-Ursule
Chaussée de Merchtem, 11

Institut Notre-Dame - Section Saint-Martin
Rue Paloke, 79

Ecole Nicolas Smelten
Ecole d'enseignement spécialisé de types 3, 4
et 8
Rue de la Cité Joyeuse, 2

Le réseau libre primaire néerlandophone (dont enseignement spécial):

Imelda-Instituut
Ninoofsesteenweg, 130

Sint-Martinusschool
Palokestraat, 79

Basisschool Vier Winden
Steenweg op Merchtem, 9

Sint-Karelschool
Klokbloemenstraat, 14

Sint-Albertschool
Haeckstraat, 61

Sint-Jozefschool
Buitengewoon onderwijs type 8
Vandernootstraat, 52

L'enseignement secondaire à Molenbeek :

Le réseau communautaire secondaire francophone :

Athénée royal Serge Creuz - Implantation n°1
Avenue du Sippelberg, 2

Athénée royal Serge Creuz - Implantation n°2
Rue de la Prospérité, 14

Athénée royal Serge Creuz - Implantation n°3
Chaussée de Gand, 49

Ecole Secondaire Plurielle Maritime
Avenue Jean Dubrucq, 175

Ecole Secondaire Plurielle Karreveld
Chaussée de Gand, 615

Le réseau libre secondaire francophone :

Campus Saint-Jean - Site Imelda
Chaussée de Ninove, 136

Institut des Ursulines
Avenue du Sippelberg, 10

Le réseau communautaire secondaire néerlandophone :

Koninklijk atheneum Toverfluit
Toverfluitstraat, 19/21

A Koekelberg :

L'enseignement maternel communal francophone :

Ecole communale Armand Swartenbroeks
Rue des Tisserands , 24

Ecole fondamentale communale Oscar Bossaert
Rue Emile Sergijsels , 15

L'enseignement maternel communautaire francophone :

Ecole fondamentale annexée Koekelberg
Av de Berchem-Ste-Agathe , 49

L'enseignement maternel libre francophone :

Ecole fondamentale libre Institut des Ursulines
Boulevard Léopold II , 268

L'enseignement maternel communal néerlandophone :

Gemeentelijke basisschool De Kadeekes
Herkoliersstraat 68

L'enseignement maternel libre néerlandophone:

Basisschool Instituut van de Ursulinen
Herkoliersstraat 65

L'enseignement primaire communal francophone :

Ecole communale Armand Swartenbroeks
Rue des Tisserands , 24

Ecole fondamentale communale Oscar Bossaert
Rue Emile Sergijsels , 15

L'enseignement primaire communautaire francophone :

Ecole fondamentale annexée Koekelberg
Av de Berchem-Ste-Agathe , 49

Ecole primaire annexée Koekelberg II
Avenue de Berchem-Ste-Agathe , 51

L'enseignement primaire libre francophone :

Ecole fondamentale libre Institut des Ursulines
Boulevard Léopold II , 268

L'enseignement primaire communal néerlandophone :

Gemeentelijke basisschool De Kadeekes
Herkoliersstraat 68

L'enseignement primaire libre néerlandophone :

Basisschool Instituut van de Ursulinen
Herkoliersstraat 65

L'enseignement secondaire communautaire francophone :

ATHENEE ROYAL DE KOEKELBERG
Rue Omer Lepreux , 15

L'enseignement secondaire libre francophone :

INSTITUT DES URSULINES
Rue Jules Debecker , 71

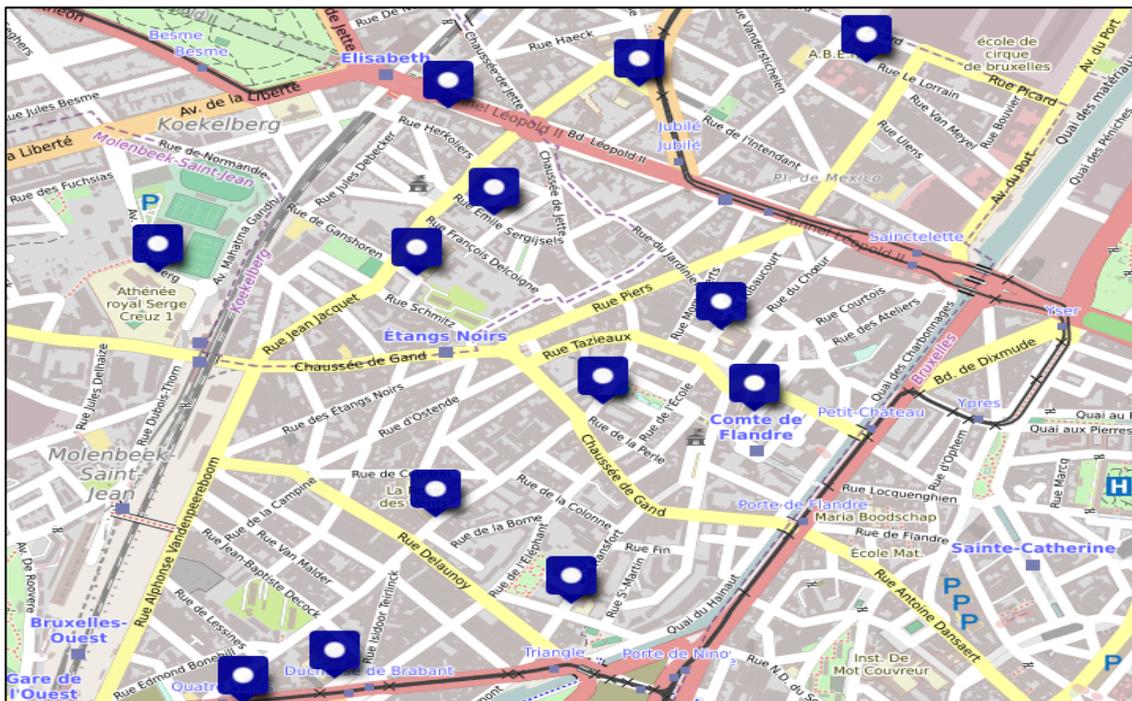
L'enseignement secondaire communautaire néerlandophone :

GO! atheneum Unescoschool Koekelberg
Félix Vande Sandestraat 15

Les implantations de l'enseignement primaire francophone à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg :



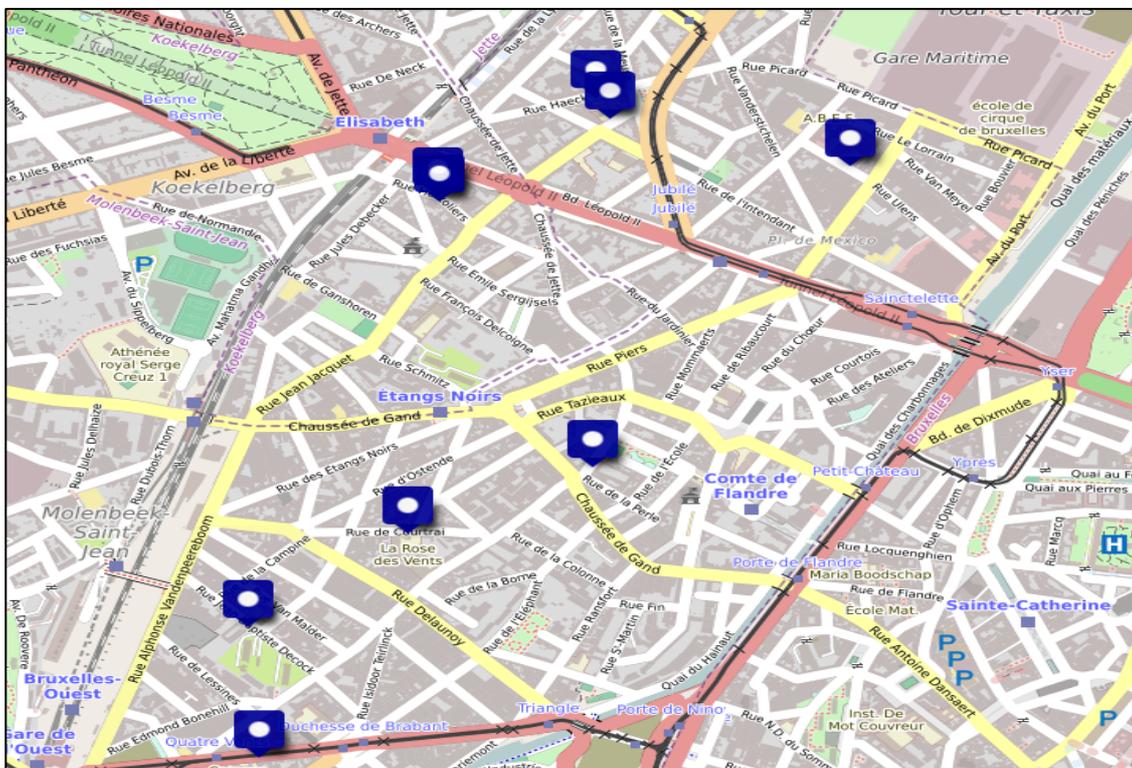
Dans notre zone d'action élargie :



Les implantations de l'enseignement primaire néerlandophone à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg :



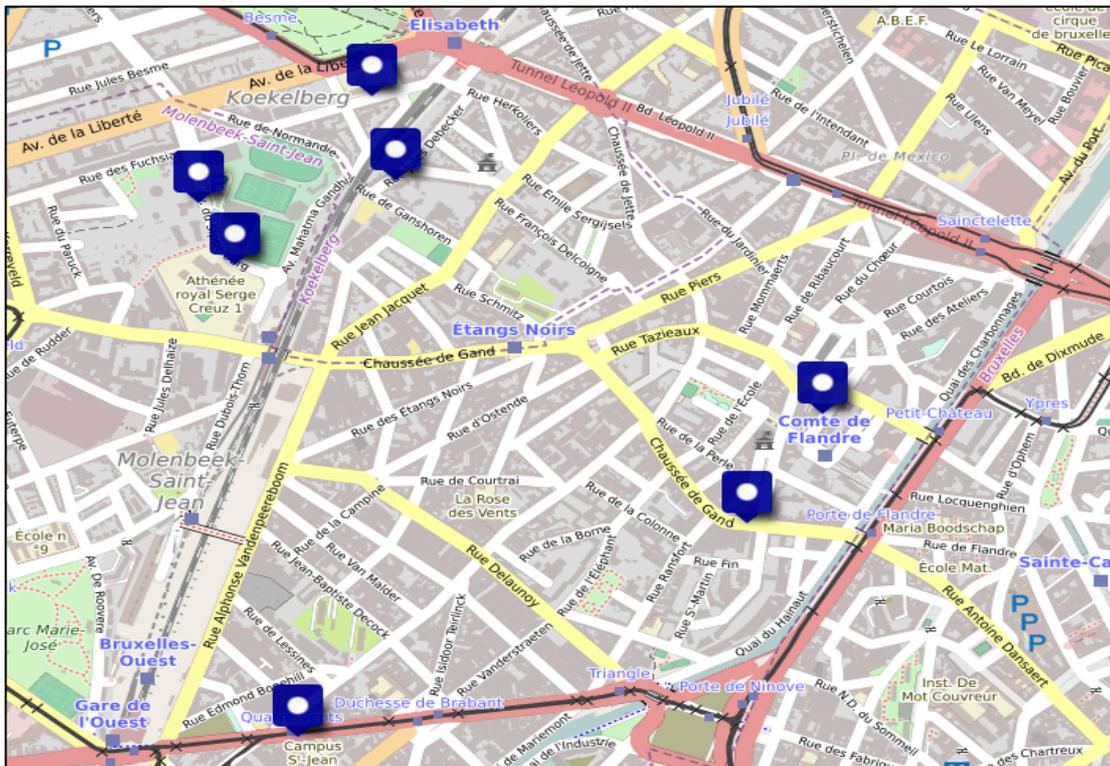
Dans notre zone d'action élargie :



Les implantations des enseignements secondaire francophone et néerlandophone à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg :



Dans notre zone d'action élargie :



Echec et décrochage scolaires, la sortie de l'école sans diplôme :

A ce stade de notre étude, deux phénomènes méritent une attention plus particulière : le décrochage scolaire et le fait que des jeunes puissent sortir de l'école sans y obtenir un diplôme. Il nous appartient de revenir ici sur les différentes raisons possibles de tels phénomènes, et ce en nous attachant à des considérations générales sur l'échec et le décrochage scolaire, et à d'autres, plus proprement bruxelloises et molenbeekoises.

Voici ici, brièvement évoquées, des raisons à ces phénomènes :

- Des échecs scolaires répétés, et ce dès le primaire.
- Des orientations inadaptées ; l'enseignement spécialisé en primaire ; le poids du CE1D du côté francophone
- Le manque de suivi, à l'école comme en-dehors
- Des problèmes extrascolaires : famille, ami(e)s, milieu associatif, problèmes judiciaires, consommations diverses
- La discrimination et la maltraitance scolaire, et ce dans un contexte où a été ternie récemment et fortement l'image de Molenbeek-Saint-Jean, de ses habitants et de ses jeunes.

Le décrochage scolaire sur Molenbeek-Saint-Jean et au sein de notre zone d'action :

Le retard scolaire à l'entrée en secondaire :

Les données statistiques concernant le retard scolaire en Région Bruxelloise font apparaître que 16% environ des jeunes Molenbeekois ont un retard d'au moins deux ans au moment de leur arrivée en secondaire. Ces données signifient que le retard peut-être encore supérieur à ces deux ans mis en évidence. Par ailleurs, il convient de ne pas perdre de vue qu'une part statistique importante (non-renseignée ici) souffre d'une année de retard à l'arrivée dans le secondaire. Tenant compte de données que nous avons pu collecter dans le cadre de notre école des devoirs et pour nos membres des années précédentes, nous pouvons faire le constat que près de 50 % des jeunes vivant dans le Molenbeek Historique et arrivant en secondaire ont déjà doublé lors de leur parcours dans l'enseignement primaire.

Ces informations nous font considérer que le décrochage scolaire qui a lieu en secondaire trouve ses origines dans les années d'enseignement primaire. Trouver des solutions pour y remédier passe d'abord par la mise en place de suivis pédagogiques de qualité et ce dès les premières années d'enseignement primaire. Or, sur Molenbeek-Saint-Jean, la saturation de l'offre scolaire et l'augmentation de la demande font que les classes sont de plus en plus surchargées. Par ailleurs, l'augmentation de la population locale, notamment du fait d'une population faiblement éduquée, pouvant peu ou pas maîtriser le français et/ou le néerlandais, la saturation des écoles des devoirs et l'évolution des investissements scolaires ne suivant pas l'augmentation de la population scolaire, renforcent ces inégalités et créent des situations qui favorisent les retards et le décrochage scolaires.

L'orientation vers l'enseignement spécialisé :

De plus en plus de jeunes enfants du primaire sont souvent placés dans l'enseignement spécialisé, et ce pour des raisons dont il est permis de douter du fondement. Ainsi, certains peuvent l'être parce qu'ils ne savent pas « se tenir en classe ». Rappelons ici que les enfants et les jeunes de Molenbeek-Saint-Jean sont, plus souvent que les autres enfants et jeunes de la RBC, scolarisés dans l'enseignement spécialisé.

Ce constat quant à des orientations à nos yeux inadaptées est de plus en plus fréquent. Beaucoup de parents d'enfants, membres ou non, nous font part de leur mécontentement quant à l'orientation vers le spécialisé de leurs enfants. Souvent, ces parents ne disposent pas de toutes les informations requises et par conséquent n'opèrent pas des choix en connaissance de cause.

Le problème est d'autant plus grand que ce sont les élèves présentant les niveaux socio-économiques les plus faibles qui sont souvent orientés vers l'enseignement spécialisé. Les statistiques montrent en effet que ce sont les enfants des quartiers les plus défavorisés socio économiquement qui sont surreprésentés dans l'enseignement spécialisé. Pour la commune de Molenbeek, 5,4 % des enfants et des jeunes molenbeekois sont scolarisés dans ce type d'enseignement, alors que cette part n'est que de 2,7 % à Woluwe-Saint-Pierre. Malgré l'absence de données statistiques, il y a fort à parier que le chiffre prévalant dans notre zone d'action est supérieur à 5,4 % et qu'il concerne essentiellement des enfants dont le français (ou le néerlandais) n'est pas la langue maternelle et dont les parents ne la maîtrisent que peu ou pas.

Nous pensons que nombre de ces enfants pourraient poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire, mais, en raison de la surpopulation dans les écoles et faute à un système de remédiation adéquat dans le cadre même de l'école, ces jeunes se voient être orientés dans l'enseignement spécialisé.

Rappelons aussi ici que la pratique montre que les passages du spécialisé vers l'ordinaire sont, a contrario, exceptionnels. « Les orientations vers l'enseignement spécialisé primaire permettent rarement à l'élève d'accéder à l'enseignement général secondaire ordinaire. Selon les types (1, 2, 3 ou 8), seuls 1 à 8 % des

élèves obtiennent leur CEB et parviennent à entrer en 1ère C (commune) de l'enseignement général secondaire, tandis que 20 à 52 % doivent se contenter de la 1ère D (différencié). Les 39 à 72 % d'élèves restants sont orientés vers l'enseignement secondaire spécialisé.»

<http://inforjeunes.eu/wp-content/uploads/2016/11/Enseignement-spécialisé-2017.pdf>

Les familles de ces enfants se sentent de plus en plus stigmatisées ; la portée psychologique d'une telle décision est souvent difficilement surmontable pour les parents. Le regard des autres est aussi trop souvent blessant pour ces familles. Les enfants et les jeunes scolarisés dans l'enseignement spécialisé, et avec lesquels nous avons pu échanger, nous révèlent qu'ils se sentent souvent mis à l'écart par les enfants et les jeunes fréquentant l'enseignement ordinaire ; ce qui peut amener à une perte de confiance et d'estime de soi et conséquemment à des difficultés d'apprentissage supplémentaires.

La question des orientations : du primaire au secondaire et au sein du secondaire :

Nous avons constaté que les jeunes Molenbeekois sont, comparativement au reste de la RBC, sous-représentés au sein de l'enseignement général et dans l'enseignement artistique mais sur-représentés au sein des enseignements techniques, professionnels et secondaire spécialisés.

L'introduction du CE1D, pour ce qui est de l'enseignement francophone, à la fin de la 2^{ème} année d'enseignement secondaire, a pour effet de renforcer ces phénomènes ; les élèves ratant cet examen voyant alors impossible une orientation dans l'enseignement général. Nous assistons ici à un phénomène de familiarisation bien trop précoce et pour la plupart des cas subi.

Des orientations non-souhaitées, subies, imposées, ou mal choisies, ayant lieu dans un contexte dans lequel l'échec scolaire a déjà pu être vécu, dans l'enseignement primaire, contribue aussi au décrochage scolaire.

Par ailleurs, l'accès à des informations quant aux orientations possibles est rendu plus difficile pour des familles maîtrisant mal la langue française et / ou les codes de la culture scolaire. En effet, plus le capital culturel familial est proche de celui de l'école, plus il sera aisé pour une famille de comprendre les codes de celle-ci et de se les approprier. Dans le cas où les deux cultures (familiale et scolaire) sont très éloignées, cela peut créer de très grandes tensions, dans l'école et dans la famille. Pour réduire cette difficulté, nous plaidons pour que les différents acteurs qui gravitent autour des enfants (familles, écoles et associations) puissent se rencontrer, apprendre à se connaître, à partager et à créer ensemble un climat favorable à l'éducation des enfants et des jeunes.

Le manque de suivi scolaire : à l'école et en dehors

L'école : surpopulation et manque de moyens :

Les écoles disposent de peu de moyens financiers et humains pour mettre en place un suivi extra-scolaire. Elles sont par ailleurs confrontées à un problème de surpopulation scolaire notable. Les locaux existants arrivant à saturation, nous voyons se développer des « pavillons modulaires », des « classes-conteneurs », lesquelles réduisent souvent par ailleurs la superficie des cours de récréation. Ce phénomène renforce les difficultés à construire une dynamique positive d'apprentissage pour les enfants, tant lors des temps de pauses que lors des temps de cours.

Les enfants et les jeunes, tout comme les enseignants, ont à souffrir de cette situation de surpopulation, laquelle rend encore plus difficile l'accompagnement des élèves et la mise en place d'actions de remédiation pour celles et ceux connaissant le plus de difficultés. La surpopulation est un facteur de creusement durable des inégalités scolaires.

En-dehors de l'école : la faiblesse du nombre des implantations d'accueil extrascolaire :

L'offre d'accueil extrascolaire à Molenbeek-Saint-Jean et dans notre zone d'action est bien plus faible que les demandes qu'expriment les parents et les jeunes. Si le nombre d'écoles de devoirs travaillant avec des enfants de l'enseignement primaire est insuffisant, la situation est encore plus difficile pour ce qui concerne les structures de soutien scolaire pour les jeunes de secondaire. Celles-ci sont rares et n'offrent qu'un nombre de places limitées et sont dans la quasi-impossibilité, pour des raisons bien souvent techniques, de fournir une aide aux jeunes pour ce qui concerne les matières d'enseignement proprement professionnelles ou techniques. Par ailleurs, et pour ce qui concerne le suivi scolaire dans des matières relevant de l'enseignement général, il nécessite, à tout du moins, des connaissances plus approfondies, et parfois de même pour les compétences pédagogiques, que pour le suivi des enfants de primaire.

Dans les familles : le niveau socio-éducatif des parents :

La plupart des enfants et des jeunes de nos quartiers sont issus de familles n'ayant que peu accédé elles-mêmes à des études supérieures ou ayant achevé l'enseignement secondaire. Ces familles souffrent alors d'un manque de capacités quant à un suivi scolaire de leurs enfants ; tant pour le suivi des matières scolaires proprement dites que pour ce qui relève des relations avec la sphère scolaire (contacts avec les enseignants, la direction, le PMS, ...).

Le niveau socio-éducatif modeste des parents n'est pas aussi sans conséquences sur la manière dont les enfants et les jeunes de ces familles perçoivent les études et le savoir. « Pourquoi on me force à aller à l'école ? À quoi servent les maths ? À quoi ça me sert tout ce que j'apprends ? Quel est le sens des apprentissages ? ». Voilà des questions qu'il nous est donné d'entendre régulièrement auprès des enfants et des jeunes avec lesquels nous travaillons ou que nous rencontrons.

Sans pour autant en faire une généralité, les enfants issus de milieux populaires sont souvent éduqués avec un rapport au savoir différent, fondé prioritairement sur l'utilité des connaissances. Le savoir y est souvent valorisé dans la mesure où il peut être réellement utilisé. Or, actuellement, compte tenu de la situation socio-économique générale et de celle du marché de l'emploi, l'argument d'aller à l'école pour y trouver un « bon » travail manque de plus en plus de pertinence, surtout pour ce qui concerne les jeunes ayant un faible niveau de qualification. La conjonction de ces tendances entraîne, chez nombre de jeunes, une perte de sens quant au fait d'aller à l'école.

Il en résulte des soucis tant au niveau individuel (perte de motivation, décrochage scolaire, retard scolaire conséquent, etc.) tant au niveau collectif (dynamique de classe complexe, conflits au sein des écoles, etc.). Les classes sociales les plus favorisées socio-économiquement attribuent d'autres fonctions au savoir scolaire et qui dépassent celles liées à l'obtention d'un travail ou l'exercice d'un métier. Outre qu'il donne accès aux études supérieures, le savoir remplit également, ici, une fonction symbolique et une fonction politique : il est à la fois un signe d'appartenance sociale et un instrument de pouvoir. Mais alors comment revaloriser les savoirs et leur acquisition chez les enfants et les jeunes des milieux

défavorisés ? Reconstruire un bon rapport au savoir et à l'école avec ces jeunes passera probablement par une revalorisation, auprès de ces jeunes, des fonctions symboliques et politiques du savoir. En cela, des activités et des ateliers liés à la langue et à l'expression (théâtre, contes et lecture, ...), des projets citoyens (réalisation d'un journal, de reportages photos et vidéos, ...), des ateliers créatifs (chant et percussions) ou de découvertes (sorties nature), réalisés dans le cadre des activités d'une école de devoirs, peuvent contribuer à favoriser chez les enfants et les jeunes le goût de l'acquisition de savoirs.

Dans les familles : les espaces de vie :

Comme nous avons déjà pu le voir, les logements présents dans notre zone d'action sont de taille plus réduite que dans le reste de la RBC et les familles qui y habitent y sont plus nombreuses. Très nombreux sont aussi les enfants et les jeunes qui partagent aussi leur chambre avec un / des frère(s)s ou une / des sœurs.

Par conséquent, au sein d'un foyer, les espaces de travail et de calme pour les enfants et les jeunes sont plus petits que dans le reste de la Région. Par ailleurs, les espaces voués à la culture y sont eux-aussi par conséquent plus réduits : bibliothèque, salle de musique, salon pour la lecture. Le fait que ces logements soient situés dans un quartier très densément peuplé et souffrant de nuisances sonores vient encore perturber le calme propice à l'étude et à l'acquisition des savoirs.

Les familles primo-arrivantes :

Molenbeek-Saint-Jean est une commune accueillant des familles primo-arrivantes, plus encore que le reste de la RBC. Cet accueil a principalement lieu au sein de notre zone d'action ou dans un quartier proche, Heyvaert. Ces personnes nouvellement arrivées en Belgique ont en commun de posséder des caractéristiques contribuant à la création de retards scolaires : maîtrise déficiente du français (ou du néerlandais), niveau limité d'instruction dans la langue

maternelle, problèmes économiques et sociaux, situations de stress post-traumatique, déracinement culturel et affectif.

Les souffrances familiales :

Comme ailleurs à Bruxelles, vivent à Molenbeek-Saint-Jean des familles dont certaines souffrances peuvent avoir des conséquences négatives sur la scolarité des enfants et des jeunes : séparations, divorces et vie au sein de familles monoparentales ; négligences et violences familiales ; assuétudes d'un ou des parents ; familles frappées par la maladie ; familles frappées par des décès ; ... La plus grande précarité socio-économique étant un élément venant renforcer, et parfois même créer, certains de ces problèmes. (cf statistiques sur les compositions des ménages, la mortalité, l'espérance de vie et la perception de la santé).

Les problèmes extra-scolaires :

La précarité économique, tout comme l'opulence, ont pour conséquence de générer des économies parallèles. Les jeunes Molenbeekois scolarisés dans l'enseignement secondaire peuvent être confrontés aux prémisses d'assuétudes (tabac, alcool, cannabis, médicaments, « ballons ») jouant un rôle négatif quant à leur scolarité.

Cette même précarité, jointe à d'autres facteurs, peut aussi conduire des jeunes à commettre des délits, connus ou non, débouchant ou non sur des sanctions judiciaires ; certains pouvant être placés dans des centres. Si certains délits sont commis par des jeunes étant déjà en situation de décrochage scolaire, d'autres sont, quant à eux, pour ce qu'ils sont et du fait du type de sanctions qu'ils entraînent, une des causes de décrochage.

Un contexte de grande densité urbaine et de précarité économique favorise les « confrontations » entre les jeunes, la consommation et le trafic de certaines substances ou d'autres faits de délinquance.

Un dernier élément est bien plus spécifique à Molenbeek-Saint-Jean : son image et sa réputation. Celles-ci, déjà négatives, se sont encore fortement dégradées suite aux attentats de 2015 et 2016. Les jeunes de cette commune sont des victimes indirectes de ces attentats : renforcement de leur mauvaise image et de la méfiance à leur égard, développement d'une image d'eux-mêmes parfois négative (reprise du stigmat), difficultés à trouver une école ou un emploi. Notons tout de même aussi que la « mauvaise réputation » des Molenbeekois est ancienne ; le Petit Château, caserne de gendarmerie à son origine au XIX^{ème} siècle, avait été construit pour prévenir d'éventuelles émeutes qu'auraient pu lancer depuis Molenbeek les ouvriers flamands qui y vivaient.

Discrimination et maltraitance scolaires :

Nous avons vu précédemment que le nombre d'établissements scolaires était insuffisant à Molenbeek-Saint-Jean et que le niveau d'investissement scolaire ne permettait pas d'absorber l'accroissement démographique ; cela étant particulièrement frappant pour ce qui concerne l'enseignement secondaire. Par ailleurs, et malgré la difficulté de porter un point de vue objectivable sur la qualité des établissements scolaires, il semble évident que les écoles secondaires molenbeekoises ne jouissent pas d'une bonne réputation ; elles sont vues comme des écoles ghettos. D'après nos observations, nous constatons que les taux de réussite au CE1D y sont en baisse depuis plusieurs années.

Compte tenu de la saturation scolaire existant sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, les jeunes Molenbeekoises doivent, pour la grande majorité d'entre eux, trouver des écoles dans d'autres communes. Ils / elles sont nombreux(e)s à éprouver des difficultés à trouver des écoles correspondant à leurs premiers choix. En cela, la détérioration de l'image de Molenbeek, en Belgique comme dans le reste du monde, joue un rôle négatif pour ces jeunes et renforce les difficultés qu'ils pouvaient déjà connaître dans la recherche d'une école.

Au sein des établissements scolaires, une certaine discrimination a aussi lieu à l'encontre des élèves de Molenbeek ; nombreux / nombreuses sont ceux et celles qui essaient de cacher leur origine communale. Notons que les mêmes problèmes se posent pour ces jeunes, plus tard, dans le cadre de la recherche d'un emploi.

Sur une cinquantaine de jeunes interrogés récemment par les membres de notre équipe, plus de la moitié nous ont fait part du fait qu'ils n'aimaient pas aller à l'école. Les chiffres publiés par l'AFEV en France (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), sont éloquentes : 73 % des enfants interrogés et provenant de quartiers populaires déclarent ne pas aimer l'école, et 36 % d'entre eux déclarent avoir mal au ventre avant d'aller à l'école.

L'école et les familles : quelques éléments :

Suite aux différents attentats se sont mises en place des restrictions strictes quant à l'accessibilité des écoles, tant en termes d'horaires que de personnes, tant pour les élèves que pour leurs parents. Les écoles se sont très fortement repliées.

Nous observons que l'école est de plus en plus difficilement accessible pour les familles, cela élargissant le fossé qui sépare ces différents acteurs éducatifs : les enfants et les jeunes pâtissant de cette situation.

Par ailleurs, le contexte « post-attentats » risque fort de renforcer les stéréotypes qui attribuent les raisons des échecs scolaires au manque de préoccupations, voire à la « démission », des parents à l'égard de leurs enfants. Bernard Lahire démonte ainsi le mythe de la démission parentale : « Ce mythe est produit par les enseignants qui, ignorant les logiques des configurations familiales, déduisent à partir des comportements et des performances scolaires des élèves que les parents ne s'occupent pas de leurs enfants et laissent faire les choses sans intervenir. Notre travail fait clairement apparaître la profonde injustice interprétative qui est commise lorsqu'on évoque une 'démission' ou un 'laisser-aller' des parents. Presque tous ceux que nous avons interrogés, quelle que soit la situation scolaire de l'enfant, ont le sentiment que l'école est une chose importante et expriment l'espoir de voir leurs enfants 's'en sortir' mieux qu'eux. Il est d'ailleurs important de souligner que les parents, en exprimant leurs vœux quant à l'avenir professionnel de leurs enfants, ont souvent tendance à se déconsidérer professionnellement, à 'avouer' l'indignité de leurs tâches : ils souhaitent pour leur progéniture un travail moins fatigant, moins sale, moins mal payé, plus valorisant que le leur.»

Bernard Lahire, *Tableaux de familles*, Gallimard, Le Seuil, Paris, février 1995

La grande majorité des parents nous disent qu'ils placent beaucoup d'espoirs dans la scolarisation de leurs enfants mais, qu'en même temps, ils la perçoivent avec beaucoup d'appréhension. Ces parents éprouvent le besoin de rencontrer plus systématiquement les acteurs de l'école, qu'on leur explique comment fonctionne le système d'enseignement en Belgique, qu'ils puissent visiter plus

souvent les classes, qu'ils puissent disposer d'une compréhension du projet pédagogique de l'établissement.

Ces besoins sont illustrés par les statistiques des AMO. Au niveau de la scolarité, les 4 demandes qui reviennent le plus fréquemment concernent, par ordre décroissant : le soutien scolaire ; les orientations et les changements d'école ; les recours contre une délibération ; le décrochage scolaire.

NB : notons que les AMO fonctionnent sur le principe d'une démarche volontaire des jeunes ou de leur entourage.

La relation école – famille – associations :

Les associations (maisons des jeunes, AMO, école de devoirs, maison de quartier) peuvent être sollicitées, ou se proposer elles-mêmes, pour pallier aux difficultés de communication et de relation entre les écoles et les familles. Les associations peuvent alors jouer un rôle de médiateur, d'intermédiaire, de facilitateur. Elles peuvent aussi répondre à une préoccupation soulignée dans des recommandations quant à la formation des enseignants : que celle-ci « aborde notamment les rapports qui s'établissent entre l'école et la pauvreté par une approche transdisciplinaire afin notamment de connaître les dynamiques et les forces de ce milieu ». <http://www.ufapec.be/files/files/famillespopulaires.pdf>

Si nous plaidons en faveur d'une plus grande ouverture des écoles vers les familles et les associations de jeunesse locales, nous souhaitons aussi que les compétences et les savoirs des parents soient renforcés afin qu'ils puissent plus être à même de rencontrer les acteurs des écoles, mieux se renseigner sur la scolarité de leurs enfants et leurs implications, défendre leurs droits ainsi que ceux de leurs enfants.

S'il est certain que les associations peuvent jouer un rôle pour améliorer le vivre ensemble dans l'école, pour les enseignants, les éducateurs, les jeunes et les parents, il l'est tout autant du fait que leurs champs d'intervention sont limités. La partition linguistique et les spécificités des uns et des autres (MQ, AMO, EDD, MJ) ne facilitent pas, par ailleurs, la communication entre ces structures.

Des parents en recherche de solutions :

Les cours particuliers :

« Certains parents n'ont malheureusement pas le choix, ils ne peuvent assurer eux-mêmes un suivi efficace des devoirs et de l'étude, leur propre niveau d'instruction étant déjà dépassé, ou différent. Ces parents pourraient alors se tourner vers le marché des cours particuliers, mais bien souvent, ils n'en ont pas les moyens. En effet, les cours particuliers, qu'ils soient organisés en sociétés commerciales ou en « noir », représentent un coût non négligeable pour des familles déjà en difficulté ». HOUSSONLOGE D, « Les cours particuliers : complément ou concurrence à l'école ? » analyse UFAPEC 2008.

Les écoles de devoirs :

Nombre de parents, à condition qu'ils en connaissent l'existence, sollicitent les écoles de devoirs de leurs quartiers pour que celles-ci les accompagnent, eux et leurs enfants, dans la scolarité de ces derniers.

Les écoles de devoirs sont des structures d'accueil des enfants et des jeunes en âge d'obligation scolaire, après l'école, le mercredi après-midi, et parfois également durant le week-end et/ou les vacances scolaires, qui développent, sur base d'un plan d'action élaboré, un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité, de développement de la créativité et de l'autonomie.

Outre leurs rôles de facilitateur et d'accompagnement des familles dans leurs démarches scolaires, les écoles de devoirs facilitent l'acquisition d'outils d'apprentissage, de méthodes de travail, l'accroissement de la confiance en eux-mêmes des enfants et des jeunes par rapport aux apprentissages.

Les tentatives de réponse à l'échec et au décrochage scolaire :

Les actions pour tenter de réduire l'échec scolaire et d'agir face au développement des cas de décrochage scolaire sont portées par différents organismes. En plus des écoles elles-mêmes, nous retrouvons des associations d'accueil extra-scolaire, des écoles des devoirs, des AMO, et d'autres associations encore. Nous en dressons ici un inventaire et une cartographie.

L'accueil extra-scolaire et les écoles de devoirs francophones :

A Molenbeek-Saint-Jean :

1) Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation

Rue le Lorrain, 110
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : NC
- secondaire : NC

Types d'activités : NC

2) Association de la Jeunesse Molenbeekoise

Rue Tazieaux 34
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 30
- secondaire : 30

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel

3) Association des Jeunes Marocains asbl

Rue de la Vermicellerie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 25
- secondaire : 43

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

4) Atouts Jeunes

Avenue du Karreveld, 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 20
- secondaire : 30

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

5) CCM (Centre communautaire Maritime)

Rue Vandenboogaerde, 93
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 20
- secondaire : 30

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

6) Foyer des Jeunes de Molenbeek

Rue des Ateliers 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 43
- secondaire : 15

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

7) La Goutte d'Huile

Quai du Hainaut, 69
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 70
- secondaire : 10

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

8) La Porte Verte

Boulevard du Jubilé, 124
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 70
- secondaire : 20

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

9) Le Jardin Ensoleillé asbl

Rue Picard, 182
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 30
- secondaire : 5

Types d'activités :

- soutien en groupe

10) La Rue asbl

Rue Ransfort 61
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 65

Types d'activités :

- soutien individuel

11) Les Erudits asbl

Chaussée de Merchtem, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 35
- secondaire : 35

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

12) L'Oranger

Rue le Lorrain, 104
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 50

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

13) Maison d'Entraide pour le développement Social - MEDES

Boulevard du Jubilé, 153
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 50
- secondaire : 25

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel

14) Maison de Jeunes La « J »

Rue de Menin 42
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 15
- secondaire : 20

Types d'activités :

- soutien en groupe
- ateliers pédagogiques

15) Maison de Quartier Communale HEYVAERT

Quai de l'Industrie, 32
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 20
- secondaire : 15

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

16) Maison de Quartier Communale LIBERATEURS

Rue de la Meuse 44
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 50
- secondaire : 20

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

17) Maison de Quartier Communale MARITIME

Rue Van Meyel 41-43
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 15
- secondaire : 15

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

18) Maison de Quartier Communale QUATRE VENTS

Rue de Courtrai 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 25
- secondaire : 15

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

19) Maison de Quartier Communale RIVE GAUCHE

Chaussée de Gand 6
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 25
- secondaire : 15

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

20) Notre Coin de Quartier

Rue de la Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nombre de membres :

- primaire : 20
- secondaire : 10

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

A Koekelberg :

21) Forum Koekelbergeois

Service de prévention et de médiation scolaire de Koekelberg
Rue Herkoliers 17
1081 Bruxelles

Nombre de membres :

- primaire : 60
- secondaire : 20

Types d'activités :

- soutien en groupe
- ateliers pédagogiques

22) La Maison en Couleurs

Rue Herkoliers, 61
1081 Koekelberg

Nombre de membres :

- primaire : 60
- secondaire : 20

Types d'activités :

- soutien en groupe

23) Mosaïc asbl

Rue Jules Debecker, 66
1081 Koekelberg

Nombre de membres :

- primaire : 50
- secondaire : 15

Types d'activités :

- soutien en groupe et ateliers pédagogiques

Au total, nous avons pu dénombrer **23 écoles de devoirs francophones** dans notre zone d'action : 20 sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et 3 sur celui de la commune de Koekelberg.

Parmi celles-ci, 12 bénéficient, et ce via l'ONE, d'un agrément « Accueil Temps Libre » et 11 d'une reconnaissance « Ecole de Devoirs ».

NB : une même structure peut bénéficier des deux agréments.

Parmi ces différentes structures :

- 22 proposent un soutien de groupe
- 20 proposent un soutien individualisé
- 19 proposent des ateliers pédagogiques

En moyenne, les écoles de devoirs situées au sein de notre zone d'action accueillent :

- 38 enfants de l'enseignement primaire
- 20 jeunes de l'enseignement secondaire (pour celles qui en accueillent, soit 90% des écoles de devoirs francophones)

Ces différentes structures sont en mesure d'accueillir :

- 885 enfants de l'enseignement primaire (dont 735 sur Molenbeek-Saint-Jean et 150 sur Koekelberg).
- 435 jeunes de l'enseignement secondaire (dont 385 sur Molenbeek-Saint-Jean et 50 sur Koekelberg).

Les frais d'inscription dans une école de devoirs au sein de notre zone d'action peuvent varier de 0 euro / an à 20 euros / mois.

Ces différentes activités sont, dans la majorité des cas, proposées et encadrées par des permanents salariés et / ou des bénévoles. Dans la grande majorité des cas, ces deux types d'acteurs sont présents et impliqués dans les différentes activités liées aux écoles de devoirs, dans des proportions diverses selon les capacités de financements structurels de ces associations.

Pour ce qui concerne la présence de permanents, il est important de remarquer que leur présence est liée à des formes de subsidiations qui ne concernent pas directement ou spécifiquement les écoles de devoirs.

Ainsi, et pour ce qui concerne, les structures présentes au sein de notre zone, les embauches de permanents ont été rendues possibles par :

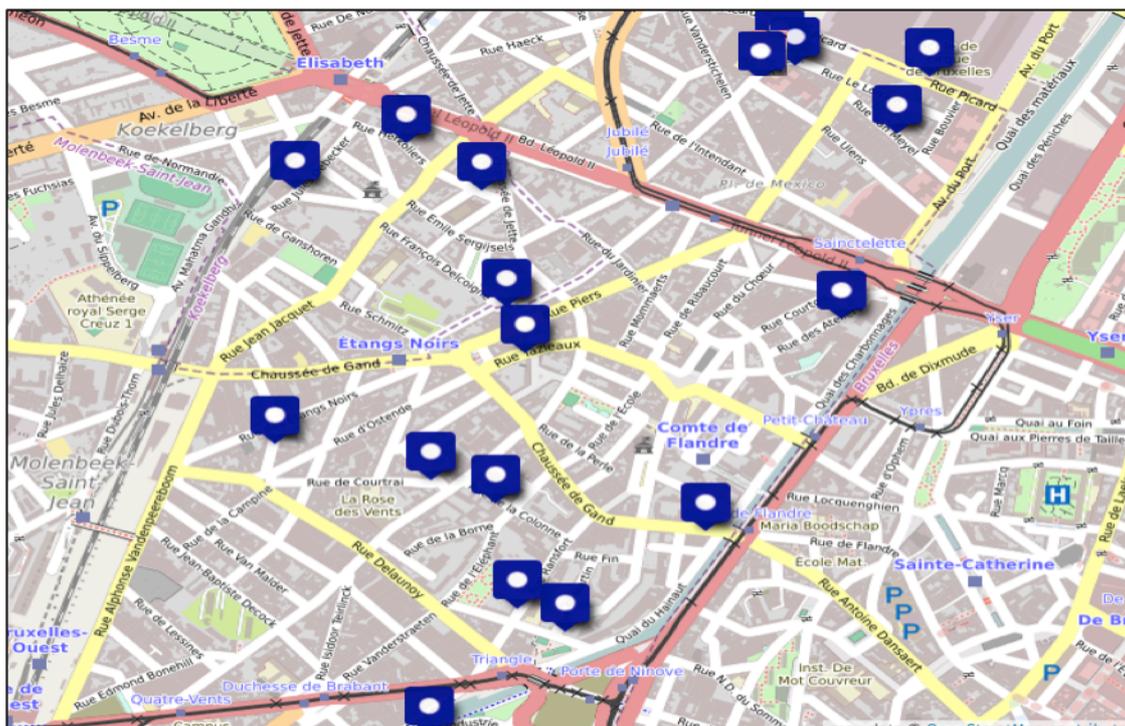
- des subsides communaux
- des subsides liés aux AMO
- des subsides liés aux Programmes de Cohésion Sociale (COCOF)
- des contrats de type ACS
- des fondations privées

Les implantations des écoles de devoirs francophones (primaires et secondaires confondues) à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg :



Nous constatons que l'essentiel de ces implantations sont situées dans le « bas de Molenbeek », sa partie la plus dense et la plus fragilisée socio-économiquement. Elles sont quasi-absentes dans les autres parties du territoire de la commune.

Dans notre zone d'action élargie :



L'accueil extra-scolaire et les écoles de devoirs néerlandophones :

D'Broej / VMJ

Vermicelliefabriekstraat, 10
1080 Sint-Jans-Molenbeek

Nombre de membres :

- primaire : 25
- secondaire : 30

Types d'activités :

- soutien en groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

L'accueil extra-scolaire et le coaching scolaire néerlandophone :

D'Broej / Le Foyer

Werkhuizenstraat, 25
1080 Sint-Jans-Molenbeek

Nombre de membres :

- secondaire : 70

Types d'activités :

- coaching scolaire

L'accueil extra-scolaire et les espaces de devoirs néerlandophones :

A Molenbeek-Saint-Jean :

1) IBO Vier Winden

Rue des Quatre Vents 58
1080 Molenbeek

Nombre de membres :

- primaire : 30

Types d'activités :

- soutien de groupe
- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

2) IBO Havenwijk

Vandenboogaerdestraat, 93
1080 Molenbeek

Nombre de membres :

- primaire : 30

Types d'activités :

- soutien individuel
- ateliers pédagogiques

Au total, nous avons donc pu dénombrer une seule véritable école de devoirs néerlandophone dans notre zone d'action.

Une seule autre association pratique du coaching scolaire et seules deux autres structures proposent, pour la réalisation des devoirs, un espace calme, mais sans proposer pour autant un soutien aux enfants et aux jeunes qui y viennent.

Les différences avec le réseau associatif francophone, sa densité et ses pratiques, sont donc très nettes.

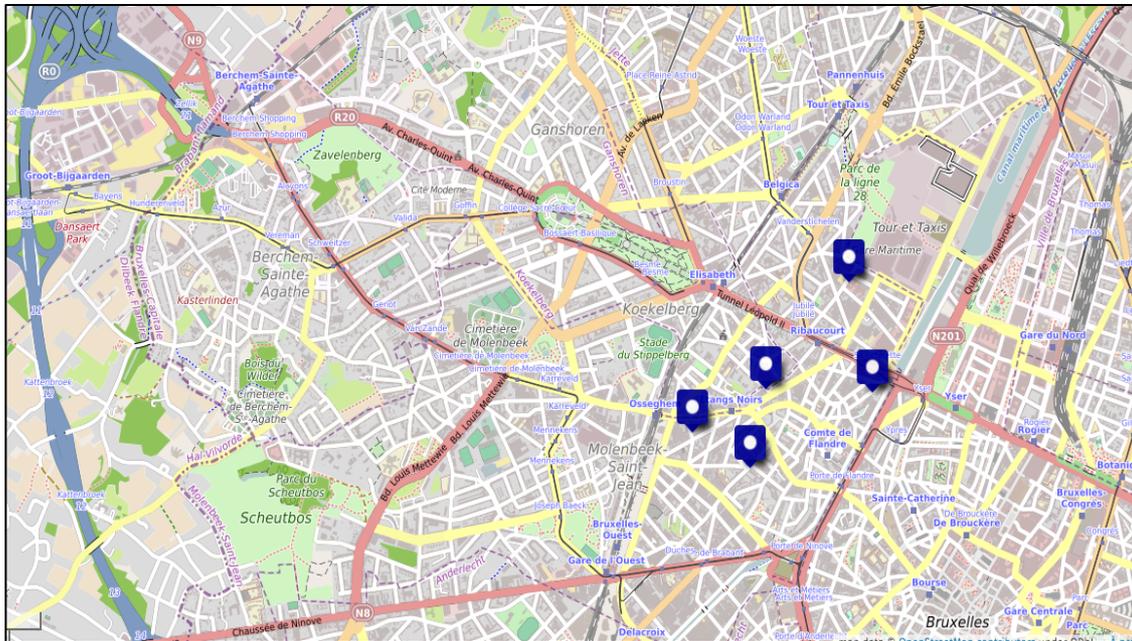
Ces différentes structures sont en mesure d'accueillir, à tout du moins pour ce qui concerne la mise à disposition d'un espace de travail :

- 85 enfants de l'enseignement primaire
- 100 jeunes de l'enseignement secondaire

Ainsi, la capacité d'accueil totale des écoles de devoirs, francophones et néerlandophones, sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean est de :

- 820 enfants, soit 8,5% des enfants Molenbeekois scolarisés dans l'enseignement primaire.
- 485 jeunes, soit 6,4% des jeunes Molenbeekois scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Les implantations de l'accueil extra-scolaire associatif néerlandophone et IBO's (primaires et secondaires confondus) à Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg :



Le constat quant à la situation géographique de ces implantations est ici le même que pour les francophones. Elles sont présentes dans le « Molenbeek historique ».

Dans notre zone d'action élargie :



Les AMO :

Les AMO : qu'est-ce que c'est ?

L'AMO est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu habituel de vie (famille, école,...)

L'objectif prioritaire d'une AMO est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social (notamment à l'école, dans la famille, les quartiers...) : en leur apportant une aide individuelle ; en soutenant leurs projets ; en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

Qui peut y faire appel ?

Tout jeune de moins de 18 ans qui a besoin d'aide, de conseils ou d'écoute ou qui éprouve des difficultés. Toute personne, parent ou familial qui rencontrent des difficultés dans l'éducation ou la relation avec un enfant. Tout enfant ou jeune qui est en situation de danger ou de difficultés.

Les AMO à Molenbeek :

Atouts jeunes

Avenue du Karreveld, 26 - 1080 **MOLENBEEK**

02/410.93.84 – 0493/25.90.06

info@atoutsjeunes.org

<http://www.atoutsjeunes.org>

Oranger (L')

Rue Le Lorrain, 104 - 1080 **MOLENBEEK**

02/420.36.12 - 02/420.39.42 - 0491/08.99.40

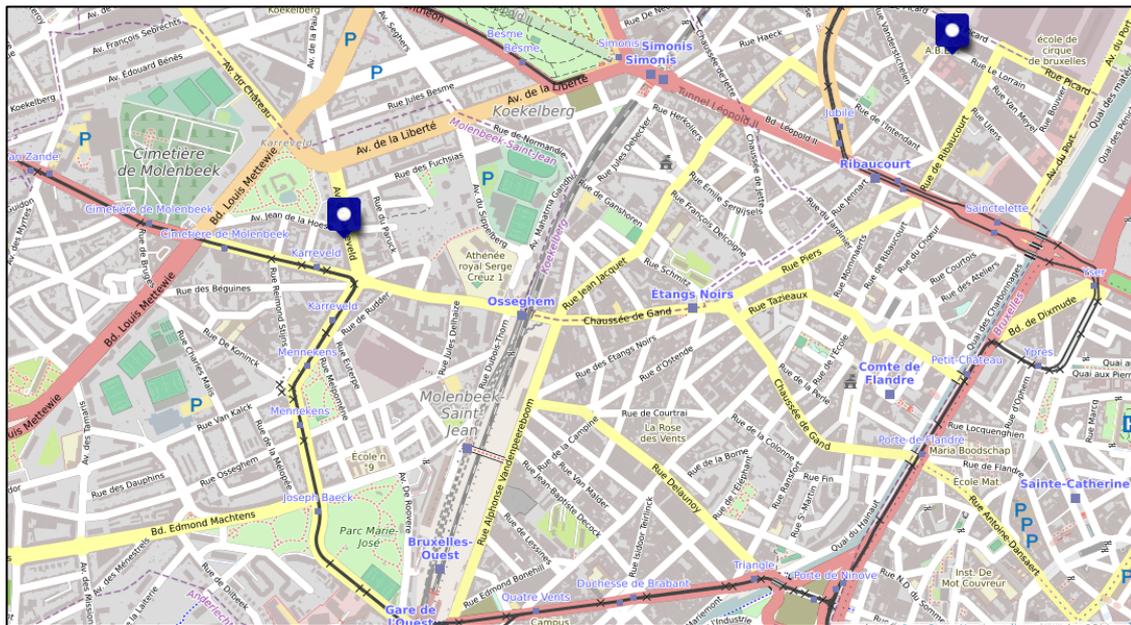
mulas.s@oranger1080.be - secretariat@oranger1080.be

<http://www.oranger1080.be>

Le nombre réduit d'AMO sur Molenbeek est interpellant, et ce compte tenu :

- de l'importance des jeunes dans la population totale
- de l'importance des jeunes connaissant des difficultés scolaires et extra-scolaires parmi l'ensemble des jeunes

L'implantation des AMO sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean :



Nous constatons que notre zone d'action, le Molenbeek Historique, la zone la plus peuplée, la plus jeune et celle connaissant le plus de difficultés socio-économiques, ne bénéficie pas de la présence d'une AMO. Les jeunes qui y habitent ont alors moins de chance de pouvoir bénéficier des services que les AMO proposent.

Les autres acteurs locaux :

La CLES :

Cellule de Lutte contre l'Exclusion sociale (C.L.E.S.)

Rue du Comte de Flandre, 15

1080 Bruxelles

Il s'agit d'une initiative communale qui comprend plusieurs services dont certains peuvent travailler plus particulièrement avec des enfants et des jeunes, et notamment celles et ceux qui peuvent connaître des situations difficiles entraînant des retards ou un décrochage scolaire.

- SAMPA : Service d'accompagnement des primo-arrivants
- Cellule de lutte contre le décrochage scolaire
- Antenne J : Service d'aide et d'accompagnement socio-juridiques

Le travail de rue :

Il est mené auprès de jeunes étant déjà dans des situations d'échec et de décrochage scolaire. Ce travail touche principalement les garçons et les jeunes hommes, occupant plus l'espace public et plus touchés que les jeunes filles par ces phénomènes. Un tel travail est réalisé par plusieurs associations ou structures : la CLES, des maisons de jeunes comme La « J », des associations comme « Le Foyer », les AMO, ... Remarquons que la réalisation d'un tel travail demande une connaissance fine du quartier et de ses acteurs, une approche adéquate dans la construction de rapports de confiance avec les jeunes, une grande patience et de la souplesse.

NOTRE ASSOCIATION ET NOTRE ÉCOLE DES DEVOIRS :

Historique de l'AJM :

L'Association des Jeunes Marocains a été créée en 2014 et a pour vocation de poursuivre, auprès d'un public exclusivement francophone, le travail débuté il y a plus de 30 ans par la Vereniging Marokkaanse Jongeren (VMJ).

Si la forme juridique est récente, il ne s'agit pas d'une « nouvelle » association à proprement parler puisque l'Association des Jeunes Marocains est issue d'une division en deux entités de son homologue néerlandophone, la Vereniging van Marokkanse Jongeren, dont elle revendique l'héritage et l'expérience.

La VMJ est née d'une nécessité pour les jeunes Molenbeekois issus de l'immigration marocaine de se positionner comme citoyens impliqués et acteurs responsables face aux difficultés rencontrées par la jeunesse de l'époque. En effet, celle-ci était confrontée à de nombreuses difficultés ; emploi, enseignement, racisme, peu d'activités de loisirs pour les jeunes, ...

En 2012, la VMJ fusionne avec 8 autres maisons de jeunes ayant une vision commune, à savoir l'émancipation des jeunes, pour former l'asbl D'Broej (De Brusselse Organisaties voor de Emancipatie van Jongeren). Compte tenu de l'augmentation de la demande pour un accueil extra-scolaire destiné à des enfants et des jeunes néerlandophones, D'Broej recentre ses activités sur les seul(e)s néerlandophones. Pour ne pas que les enfants et les jeunes francophones du quartier se retrouvent sans maison de jeunes, nous avons fondé l'AJM et publié ses statuts en français.

Philosophie et buts :

Notre association a pour but de proposer aux enfants et aux jeunes une structure d'accueil leur permettant un accompagnement dans leur émancipation, tant personnelle que citoyenne. Pour ce faire, nous proposons un travail pédagogique et social à travers un soutien scolaire, des rattrapages, des ateliers, des projets et des activités socio-culturelles.

Nous nous situons dans un quartier où la population est de plus en plus fragilisée et confrontée à de nombreuses difficultés : échec scolaire, perte de confiance, dévalorisation sociale, délinquance, repli identitaire, inégalité des chances. Bien que notre quartier connaisse des conditions socio-économiques défavorables, il n'en est pas moins un véritable vivier de talents. Notre mission est aussi de proposer aux enfants et aux jeunes de notre quartier des activités, des ateliers et des projets qui permettront l'éclosion de ces talents.

C'est pourquoi notre action vise principalement le renforcement des apprentissages scolaires, le développement d'attitudes et de comportements « proactifs », une autonomie face au savoir, une meilleure communication, des expériences positives pour les enfants et les jeunes, le développement de la confiance en soi, ...

À travers l'école de devoirs et les animations, nous espérons contribuer à l'éducation et à la socialisation des enfants et jeunes, en collaboration avec leurs parents et l'école, et tout en respectant le rôle et les missions de chacun.

Par ailleurs, nous considérons l'implication, la participation et la responsabilisation des jeunes comme des éléments fondamentaux pour que ceux-ci s'engagent dans une citoyenneté active, visant à une réflexion permettant un changement des réalités de leur quartier et de l'image qui en est donnée.

Nous développons et valorisons donc les talents des jeunes, soit en les faisant participer à des ateliers que nous organisons, soit en leur permettant de développer leurs propres projets dans des domaines où ils excellent. Ils peuvent alors transmettre leurs connaissances à d'autres.

Nos membres :

Compte tenu des caractéristiques socio-économiques de notre quartier, nous avons décidé de limiter les frais d'inscription à 50 euros par enfant ou jeune et par année scolaire. Ces frais d'inscription donnent accès à l'école des devoirs et aux animations pédagogiques.

Nous avons le plaisir de constater que nous accueillons en grande partie les mêmes enfants d'une année à une autre. Certains jeunes peuvent même fréquenter l'école des devoirs depuis le début de leur parcours scolaire. Cette continuité nous permet de connaître l'enfant et de créer une relation de confiance entre lui, ses parents et les membres de l'équipe. Ce lien est, selon nous, la base même de notre travail : il nous permet d'offrir un encadrement de qualité et une régularité dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Pour l'année 2016-2017, nous comptons 25 enfants pour l'école des devoirs primaire et 41 enfants pour l'école de devoirs secondaire.

Notre association travaille essentiellement avec des enfants issus de milieux défavorisés. Ils proviennent en grande partie du vieux Molenbeek-Saint-Jean (Comte de Flandre, Etangs Noirs) et de Koekelberg.

Une grande partie des enfants que nous accueillons sont des belges issus de l'immigration marocaine. Cependant notre association est accessible à tous, puisque nous accueillons également des enfants d'origine turque, congolaise, somalienne, albanaise, belge, etc...

Cette diversité est représentative du quartier dans lequel nous sommes implantés depuis de nombreuses années et est une source de richesse tant pour les enfants que pour le personnel encadrant. Néanmoins, certains de nos membres, issus de l'immigration et confrontés à une certaine « dualité culturelle », peuvent éprouver des difficultés quant à ces appartenances culturelles multiples.

Une grande majorité des parents d'enfants inscrits dans notre association sont peu scolarisés, peu qualifiés et ne maîtrisent pas toujours la langue française ou le néerlandais. De plus, les familles de nos membres sont souvent dans des situations de précarité, en matière de santé, de logement, d'enseignement, d'emploi et de participation à la vie sociale.

Notre école des devoirs et ses missions :

En tant qu'école de devoirs nous aspirons à atteindre les quatre grandes missions fixées par le décret des « Ecoles de devoirs ». Ainsi, nous veillons dans notre travail quotidien à :

- favoriser le développement intellectuel de l'enfant,
- favoriser le développement et l'émancipation sociale de l'enfant,
- favoriser la créativité de l'enfant et son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation (pro-activité).

Les objectifs opérationnels que nous nous sommes fixés afin de remplir ces missions se répartissent sur deux axes ; l'accompagnement des enfants et des jeunes d'une part et celui des parents et des familles d'autre part.

Ainsi, pour les enfants et les jeunes, nous travaillons pour :

- favoriser leur autonomie dans le travail scolaire
- les aider dans la réalisation de ses devoirs
- leur apporter un soutien et/ou effectuer des actions de remédiation scolaire
- être des personnes relais dans leur scolarité
- leur faire découvrir les mondes de la créativité et de la culture
- créer et partager avec eux des moments de convivialité
- favoriser leur apprentissage de la vie en communauté.

Pour les familles, nous nous efforçons de :

- les épauler dans leurs rôles de parents
- répondre à leurs questions, leur donner des informations pertinentes quant à la psychologie et le développement des enfants, les conseiller
- offrir à leur(s) enfant(s) un lieu d'accueil reconnu, de qualité et riche en activités diverses.
- leur donner des outils pour qu'ils puissent le plus possible accompagner eux-mêmes leur(s) enfant(s) dans leur scolarité.

Objectifs généraux de l'EDD :

L'école des devoirs a pour objectif de soutenir les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs devoirs, dans la compréhension des différentes matières abordées en classe et dans l'amélioration des méthodes de travail et d'apprentissage.

Elle est ouverte à tous les enfants et jeunes, de la quatrième primaire à la sixième secondaire. Nous mettons à leur disposition le matériel nécessaire à la réalisation de leurs devoirs et travaux et à l'apprentissage des matières enseignées (dictionnaires, livres de grammaire et de conjugaison, encyclopédies, calculatrice, ordinateurs, imprimantes, ...).

L'école des devoirs s'adresse principalement aux enfants et aux jeunes défavorisés, sans aucune discrimination, et est accessible à toutes et tous. Nous œuvrons afin de leur permettre de découvrir le plaisir d'apprendre, tant à travers la réalisation des devoirs proprement dits que dans le cadre des animations pédagogiques (atelier contes, jeux mathématiques, lecture, ...) et des activités diverses, qu'elles soient culturelles, ludiques ou sportives, et que nous organisons. Nous souhaitons également favoriser l'autonomie de chaque enfant et jeune afin qu'ils puissent trouver par eux-mêmes des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. L'EDD permet également de développer les compétences sociales nécessaires au vivre-ensemble et favorisant ainsi l'intégration des enfants et des jeunes à la vie en communauté.

Nous tenons aussi à leur accorder une place dans la construction des projets développés dans le cadre des ateliers thématiques et au sein de l'école des devoirs. Nous essayons ainsi de soutenir les enfants et les jeunes, tout en adoptant une démarche active, responsable et citoyenne.

Afin d'offrir un encadrement de qualité, nous veillons à collaborer avec les différents partenaires qui soutiennent les enfants et les jeunes fréquentant notre association : principalement les familles et les parents ainsi que les écoles et leurs membres du personnel. Nous œuvrons en faveur du développement de relations triangulaires : famille – école – école des devoirs.

Les moyens mis en place pour atteindre nos objectifs :

L'école de devoirs constitue une réponse favorable au besoin d'aide scolaire exprimé par la population ; et ce afin de réduire l'échec et le décrochage scolaire, favoriser la réussite scolaire, proposer des accompagnements scolaires et cognitifs adaptés et spécifiques, développer un suivi scolaire des apprenants afin de leur donner les outils pour une meilleure autonomie et une émancipation sociale et culturelle.

Pour ce faire, nous nous voulons une structure ouverte et accueillante, un lieu d'apprentissage et d'échanges, un lieu de socialisation et de vie, pour une population de plus en plus précarisée et souffrant d'inégalités sociales et économiques.

L'EDD privilégie une pédagogie participative, coopérative et ludique qui permet aussi de développer la sociabilité et l'autodiscipline. Nous développons une pédagogie constructiviste.

Si l'EDD cherche à être en adéquation avec les différents projets pédagogiques des écoles fréquentées par nos membres, elle ne reproduit pas pour autant un cadre d'apprentissage scolaire au sens classique du terme mais permet d'adopter une démarche qui est particulièrement sensible à l'expression d'une individualité, à la communication avec les autres, ainsi qu'au partage de connaissances.

L'EDD cherche à soutenir les parents et les familles dans leurs rôles auprès des enfants et des jeunes. En effet, un des obstacles que nous avons identifié est la difficulté que connaissent certaines familles pour correspondre aux codes et aux normes scolaires, comprendre ce que l'école attend d'eux et comment se déroule l'apprentissage.

Les enfants et les jeunes inscrits dans notre école des devoirs proviennent au moins d'un des quatre types de famille qui suivent :

- famille en situation de précarité, en matière de revenus, de santé, de logement, d'enseignement, d'emploi, de participation à la vie sociale.
- famille monoparentale
- famille issue de l'immigration
- famille nouvellement arrivée sur le territoire belge

Afin de répondre au mieux aux problèmes que rencontrent les enfants et les jeunes de l'AJM ainsi que leurs familles, notre structure décompose son action selon quatre axes :

- Primaire
- Secondaire (inférieur et supérieur)
- Accompagnement individuel (primaire ou secondaire)
- Soutien à la parentalité (accompagnement scolaire, administrative)

L'aide quotidienne aux devoirs est effectuée par des bénévoles et des animateurs qualifiés. L'équipe des bénévoles est très diversifiée ; on retrouve des professionnels de l'enseignement, des personnes pensionnées, des étudiants et des jeunes. En effet, à partir de l'âge de 16 ans, nous encourageons les jeunes de notre association à devenir bénévoles au sein de l'EDD. Ainsi, des jeunes ayant un parcours scolaire exemplaire peuvent rejoindre notre équipe pédagogique.

L'ÉCOLE DES DEVOIRS PRIMAIRE :

Nos objectifs :

Les élèves du primaire peuvent compter sur un encadrement de qualité destiné à pallier à leurs lacunes. En effet, nous leur offrons un espace de travail réunissant les conditions nécessaires à leur réussite : un espace de travail calme, des encadrants compétents, des explications si nécessaire, ainsi que le matériel didactique et pédagogique dont ils ont besoin (dictionnaires, encyclopédies, ordinateurs, imprimantes, ...).

En cas de difficultés plus spécifiques, nous proposons des solutions plus adaptées aux enfants ; nous organisons des séances de remédiation individuelle ou collective. Accordant une place centrale au développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune, nous proposons un atelier portant sur l'apprentissage des méthodologies de travail et une gestion de temps adéquate.

Avant chaque inscription, les parents sont invités à répondre à un questionnaire nous permettant de récolter les informations nécessaires à un encadrement de qualité. Ainsi, nous espérons être plus à même de répondre aux difficultés rencontrées par les parents lors du suivi scolaire de leurs enfants.

Le déroulement de l' EDD primaire (lundi -mardi -jeudi) :

Pour les enfants du primaire, l'école des devoirs est ouverte 3 jours par semaine : les lundis, mardis et jeudis, de 15h30 à 18H00.

Les enfants sont accueillis par les animateurs et bénévoles de 15h30 à 16h00, au sein de la salle polyvalente. Ils disposent d'une demi-heure pour se vider l'esprit, prendre un goûter, jouer, ...

À 16h00 tous les enfants rejoignent la salle dédiée aux devoirs, les enfants sont regroupés par 4. Chaque groupe est encadré par un(e) animateur/trice. Les enfants qui ont des difficultés de concentration et qui ont besoin d'une assistance plus importante travaillent individuellement avec un(e) animateur/trice.

Lorsque les enfants n'ont pas de devoirs, nous mettons à leur disposition une farde personnalisée contenant divers exercices pédagogiques adaptés à chaque enfant (compréhension à lecture, grille de mots, jeux mathématiques, ...). Ainsi l'enfant peut améliorer ses compétences scolaires tout en s'amusant.

À partir de 17h00 les enfants ayant fini leurs devoirs et leçons sont invités à rejoindre les animations pédagogiques (sortie à la bibliothèque, jeux mathématiques, lecture, expression orale). Avant de quitter l'EDD, nous demandons aux encadrants de signer la « farde de l'AJM » permettant de communiquer vers les parents et enseignants quant au déroulement de la séance.

Les animations pédagogiques ont pour objectif principal le développement des compétences personnelles, cognitives et sociales. Elles permettent aussi de revenir sur certaines difficultés rencontrées par les enfants, et ce de manière ludique. À titre d'exemple, un atelier lecture est organisé en collaboration avec la bibliothèque de Molenbeek afin de stimuler et de donner le goût de la lecture aux enfants.

L'atelier coup de pouce (mercredi) :

Les mercredis après-midi sont consacrés à des séances de remédiation. Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés continues dans une ou plusieurs matières, nous l'invitons à rejoindre les séances de remédiation. Il s'agit d'un atelier individuel d'une heure et visant à remédier à des lacunes persistantes essentiellement en français et en mathématiques.

L'atelier CEB :

Tous les mercredis à partir du mois de mai sont consacrés à la préparation du certificat d'études de base. C'est un atelier ouvert aux enfants de l'EDD mais aussi à d'autres. La préparation au CEB a pour objectifs de :

- préparer à l'épreuve
- remédier aux lacunes des élèves.

Déroulement des séances :

L'atelier CEB comporte 8 séances. Les 5 premières séances consistent en la passation d'un CEB blanc. Les enfants sont alors plongés dans les conditions de l'examen. Sur base des résultats à l'examen blanc, 3 séances sont consacrées à travailler en profondeur les difficultés rencontrées par les enfants. Le principal intérêt de l'atelier CEB est de rassurer les enfants, leur apprendre à gérer leur temps et le stress induit par l'examen. Lors de cet atelier, nous privilégions le travail en groupe (entre 10 et 15 enfants) ; cependant, l'encadrant reste attentif aux difficultés personnelles de chaque enfant. Si besoin, l'enfant est alors encadré de manière individuelle.

Les contacts avec les parents :

L'inscription :

L'inscription des enfants au sein de l'EDD est un moment privilégié durant lequel nous avons l'opportunité de rencontrer les parents ; la présence d'un des parents étant obligatoire pour la validité de l'inscription. L'entretien est accompagné d'un questionnaire (voir annexe) portant sur la scolarité de l'enfant, ses difficultés, ses réussites, ses attitudes, ... C'est aussi le moment de clarifier le cadre de l'école de devoirs, ses objectifs et son règlement. Ainsi, il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de leur(s) enfant(s) à l'école de devoirs et de participer aux réunions que nous organisons dans le courant de l'année scolaire. Enfin, les parents s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur.

Les rencontres annuelles :

Nous organisons deux rencontres annuelles entre les parents et les membres de notre équipe. La première rencontre a lieu en novembre, la seconde au mois de mai. Ces rencontres sont pour nous l'occasion de présenter aux parents le travail que nous accomplissons au quotidien avec leurs enfants. Les parents ont aussi l'occasion de rencontrer tous les membres de notre équipe. Ils peuvent poser les questions qu'ils souhaitent, émettre des remarques, des suggestions, ... En plus de la discussion collective, les parents qui le souhaitent peuvent, à la fin de l'après-midi, dialoguer individuellement avec un membre de l'équipe.

Les contacts au quotidien :

Nous avons encore l'occasion de rencontrer les parents de manière informelle de nombreuses fois durant l'année scolaire. Ces discussions et échanges sont fort utiles et appréciés, pour les uns comme pour les autres.

Nous avons ainsi l'occasion d'échanger très régulièrement avec les parents des membres de notre EDD primaire et d'être ainsi encore plus attentifs et soucieux de l'évolution des enfants. Ceux-ci prennent alors conscience que la sphère

familiale n'est pas isolée de la sphère associative, que ces deux univers communiquent entre eux. Remarquons que ces contacts au quotidien sont à la base de nos relations avec bon nombre des parents.

Le café des parents :

Deux matinées par mois, les parents peuvent se retrouver dans une ambiance conviviale au sein de notre association. Un encadrant est présent pour les écouter et les conseiller sur divers thèmes liés à l'éducation de leur(s) enfant(s). De plus, nous invitons à de nombreuses reprises des partenaires externes (psychologues, logopèdes, psychomotriciens, ...) afin d'organiser une formation sur un thème qui concerne une question liée à l'éducation et au développement des enfants. Le Café des parents est un moment privilégié de rencontres et d'échanges et s'inscrit dans nos actions de soutien à la parentalité.

Les partenariats avec les écoles :

Les enfants étant au centre de nos préoccupations, on ne peut négliger une collaboration avec l'un des partenaires principal de chaque enfant, à savoir l'école. Nous cherchons à développer des partenariats durables avec les écoles des enfants qui fréquentent l'EDD. Cette collaboration a pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes. Aussi, dans la mesure du possible, nous cherchons à nous informer sur les méthodes pédagogiques utilisées au sein des différentes écoles et essayons d'en tenir compte lorsque nous travaillons avec les enfants de L'EDD.

Dans un souci d'encadrer au mieux l'enfant, nous avons mis en place une farde via laquelle les enseignants et les encadrants de l'EDD peuvent communiquer. Par ailleurs, nous informons les directions d'école et les enseignant(e)s responsables de la présence au sein de notre EDD des enfants auxquels ils donnent cours. Nous pouvons rencontrer les directions des écoles, les enseignant(e)s ou encore des

médiateurs/trices scolaires, à leur demande, à la demande des parents ou à notre propre initiative.

Ces rencontres sont motivées par le souci de soutenir encore mieux l'enfant dans sa scolarité, de mettre en place des actions spécifiques de remédiation, de remédier à des problèmes psychologiques ou de comportement, ...

Les ateliers :

Les ateliers ont pour but de permettre aux enfants de développer leurs compétences personnelles et leur créativité de manière ludique. Les ateliers sont aussi un moyen de travailler la confiance en soi, de susciter chez les enfants le goût d'apprendre et de découvrir de nouveaux horizons.

Durant l'année écoulée, plusieurs ateliers ont été organisés : atelier nature, atelier théâtre, atelier lecture et contes, atelier chorale, atelier percussions, sorties à la bibliothèque. Ceux-ci se déroulent les lundis, mardis et jeudis, comme indiqué précédemment, ou alors les mercredis après-midi.

L'ÉCOLE DE DEVOIRS SECONDAIRE :

Concernant l'école des devoirs secondaire, nous distinguons deux groupes : les jeunes inscrits en secondaire inférieur et ceux du secondaire supérieur. L'encadrement de l'école des devoirs secondaire est assuré par le permanent de l'EDD qui collabore et coordonne l'action de nombreux bénévoles, stagiaires et étudiant(e)s issus de l'enseignement supérieur ou universitaire.

Axe secondaire inférieur :

Nous accueillons les jeunes de l'enseignement secondaire inférieur, de 17h à 18h30, les lundis, mardis et jeudis. Les jeunes du secondaire (inférieur comme supérieur) sont accueillis dans d'autres locaux, situés dans une école primaire néerlandophone : Vier Winden Basisschool.

D'après nos constats, les jeunes du secondaire inférieur présentent souvent des difficultés liées à l'organisation, la méthodologie de travail et l'autonomie. C'est aussi pour eux le début de l'adolescence et des conflits avec les parents. Dans ce contexte, l'EDD peut être un excellent lieu leur offrant la possibilité de devenir autonomes en dehors du cadre familial et scolaire. Tout comme pour les enfants du primaire, nous attachons une grande importance au dialogue et aux relations avec parents- animateurs- enseignants.

Méthodologie :

L'approche méthodologique que nous développons permet aux jeunes d'acquérir une autonomie face à leur scolarité, leurs apprentissages et leurs orientations. C'est la raison pour laquelle nous incitons nos jeunes à entreprendre, dans un premier temps, seuls leurs devoirs et leçons. Si nécessaire, les encadrants interviennent afin de répondre à leurs questions, les accompagner et les aider.

Ainsi nous espérons permettre aux jeunes de se rendre compte de leur points forts et points faibles, de renforcer les bonnes « méthodes » et de corriger celles qui le sont moins, et ce par une méthodologie plus adéquate.

De plus, il est important pour nous d'accorder une place à l'erreur dans les apprentissages, de dédramatiser l'échec, car l'on apprend parfois bien plus de ses échecs que d'une réussite, et d'aider les jeunes à découvrir et développer leurs potentiels.

L'équipe encadrante souhaite développer chez les jeunes :

- L'acquisition de méthodes de travail adaptées à l'enseignement secondaire
- Un sens de la gestion du temps et du stress
- Une auto – évaluation et une responsabilisation face au travail
- L'utilisation des compétences périscolaires dans le cadre de leurs apprentissages

Enfin, nous souhaitons créer un climat de confiance et de respect réciproque afin de développer une relation saine et favorisant l'épanouissement des jeunes dans un contexte d'apprentissage et de sociabilité.

Parallèlement, de nombreux ateliers et un accueil libre sont mis en place, et ce dans la continuité des objectifs de l'école de devoirs, pour les élèves du secondaire : des weekends d'étude, l'atelier impro, l'atelier multimédia et l'atelier parkour.

L'axe secondaire supérieur :

Pour nos jeunes du secondaire supérieur, notre approche est quelque peu différente. Il s'agit d'un public plus autonome. Toutefois, nous avons observé que ces derniers étaient confrontés à deux types de difficultés :

- la persistance de lacunes dans une ou plusieurs matières
- des difficultés liées aux choix d'orientations scolaires et professionnelles.

Par conséquent, notre objectif consiste à épauler les étudiant(e)s dans leur projet scolaire, en leur garantissant un soutien individuel. Pour ce faire, nous avons mis en place un atelier d'orientation destiné aux étudiants de 5^{ème} et 6^{ème} année, afin de les aider dans leurs orientations futures. Nous avons également un partenariat avec l'asbl « Solidarité-Réussite », lequel permet aux jeunes rencontrant des difficultés dans une ou plusieurs matières de remédier à leurs lacunes, avec un coach personnel et à des prix démocratiques.

Enfin le personnel de l'AJM fait régulièrement le point avec les différents jeunes, sur base de leurs résultats et de leur situation scolaires. En plus, d'être attentive au parcours scolaires et sociaux des jeunes, l'équipe veille à créer et à préserver le dialogue avec ces derniers. En effet, il nous est primordial de prendre en compte le bouleversement psychologique et existentiel propre à l'adolescence ; il s'agit ici d'organiser un continuum, plus que pédagogique, afin que les jeunes se sentent globalement accompagnés dans la bienveillance et la confiance.

L'école des devoirs pour les étudiant(e)s du supérieur :

Pour favoriser la réussite de ces étudiant(e)s de l'enseignement supérieur, et dans le prolongement de l'action que nous avons pu mener avec ces personnes lorsqu'elles étaient dans l'enseignement secondaire, nous mettons à leur disposition certains de nos locaux, en soirée et lors des weekends, des ordinateurs portables et une connexion internet, des livres et dictionnaires.

Des étudiant(e)s qui fréquentent notre asbl depuis plusieurs années viennent souvent accompagné(e)s d'autres jeunes qui eux la découvrent. Au total, une vingtaine d'étudiant(e)s de l'enseignement supérieur fréquentent régulièrement ainsi notre association.

Une émulation et un esprit de solidarité existent entre ces personnes ; celles-ci s'épaulent et s'aident pour ce qui concerne la compréhension d'une matière ou la préparation d'un examen. Certain(e)s membres de notre équipe peuvent aussi y intervenir en tant que personnes ressources.

Notre EDD primaire et ses membres :

En 2016-2017, nous avons accueilli **24 enfants** dans le cadre de notre EDD primaire francophone.

Ils et elles étaient inscrit(e)s en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année, et se répartissaient ainsi selon les années : 5 en 4^{ème} année, 7 en 5^{ème} année, 12 en 6^{ème} année.

Entre filles et garçons la répartition est équitable : 12 filles et 12 garçons.

Les écoles fréquentées par nos membres :

Les enfants qui fréquentent notre école des devoirs proviennent de 13 écoles différentes

1) Ecole Communale Armand Swartenbroeks (Koekelberg) : 4 enfants

2) Institut des Ursulines (Koekelberg) : 4 enfants

3) Athénée Royal Serge Creuz (Molenbeek) : 4 enfants

4) Ecole Communale n°9 (Molenbeek) : 2 enfants

5) Institut Sainte-Ursule (Molenbeek) : 2 enfants

6) Ecole la Découverte (Ganshoren) : 2 enfants

7) Athénée Royal de Bruxelles II (Laeken) : 1 enfant

8) Ecole Communale Oscar Bossaert (Koekelberg) : 1 enfant

9) Institut Saint-Louis (Bruxelles) : 1 enfant

10) Ecole Communale n°1 (Molenbeek) : 1 enfant

11) Ecole Saint-Rémi Saint-Joseph (Molenbeek) : 1 enfant

12) Sacré-Cœur (Ganshoren) : 1 enfant

NB : Les enfants sont donc issus des différents réseaux d'enseignement, communal, communautaire et libre subventionné, général ou spécialisé. Compte tenu de cette diversité, les attentes et les exigences des différentes écoles peuvent varier sensiblement de l'une à l'autre.

La majorité des enfants suivent leur scolarité primaire à proximité de leur domicile, sur les territoires des communes de Molenbeek (10 enfants) ou de Koekelberg (9 enfants).

L'origine géographique :

La grande majorité des membres de notre EDD primaire sont des enfants nés en Belgique. Il n'y a que 3 enfants qui sont des primo-arrivants, les 3 étant nés en Espagne.

NB : les parents ont récemment émigrés en Belgique pour des raisons économiques.

Les situations familiales :

Nous avons ici regroupés les enfants selon trois catégories :

- les situations familiales non-problématiques :

Ces situations concernent **10 enfants** membres de notre école des devoirs. Nous les comprenons de la sorte : les parents des enfants vivent ensemble ; assurent avec leurs moyens un suivi de leurs enfants ; les parents sont stables psychologiquement et les enfants n'ont pas à souffrir de négligences ou de violences.

NB : remarquons que pour 2 de ces enfants, les parents sont analphabètes.

- les familles monoparentales :

Ces situations concernent **5 enfants** membres de notre EDD. 1 enfant est de père inconnu ; 1 enfant est orphelin de père ; 3 situations concernent des divorces (1 enfant, suite au divorce des parents, a été placé temporairement dans une famille d'accueil au sein de laquelle il a souffert de violences)

- les familles présentant des problèmes

Ces situations concernent **9 enfants** membres de notre EDD. Ces problèmes recouvrent des situations différentes : 1 enfant ne bénéficie d'aucun suivi de la part de ses parents ; 4 enfants souffrent de négligences et de violences, notamment en raison de problèmes psychologiques et économiques des parents ; 2 enfants souffrent de négligences en raison de problèmes psychologiques des parents ; 1 enfant souffre de violences ; 1 enfant souffre d'une situation de grande précarité socio-économique de ses parents.

NB : remarquons que certains enfants de ces familles, des filles majoritairement, peuvent être « parentalisés » et remplir, vis-à-vis de leurs petits frères et sœurs, un rôle ou des tâches qui normalement incombent aux parents.

L'analphabétisme des parents :

Les pères avec lesquels nous sommes en relation ne sont pas analphabètes, à l'exception de 2 d'entre eux.

Les situations d'analphabétisme des mères concernent 9 enfants, soit 37,5 % de nos membres, ce qui est loin d'être négligeable.

En effet, ces situations rendent quasi-impossible pour ces mères le suivi scolaire de leurs enfants.

Néanmoins, ces parents font appel à nous pour pouvoir effectuer un suivi. Nous leur offrons des traductions et pouvons les accompagner ou leur proposer un soutien dans des démarches administratives

La présence des enfants aux activités de l'EDD :

Sur les 24 enfants inscrits en début d'année 2016-2017, 3 ne sont que rarement venus. 2 d'entre-eux sont inscrits dans l'enseignement spécialisé alors qu'1 autre n'a pas de difficulté scolaire spécifique.

Pour les 21 autres enfants, leur présence a été régulière ou très régulière. Selon les situations, le taux de présence varie entre 80 et 95%. Nous remarquons qu'une baisse des résultats scolaires correspond à un manque de fréquentation de notre EDD et de ses activités et/ou un trouble familial (maladie, décès, ...).

Les situations scolaires de nos membres :

Celles-ci peuvent varier sensiblement d'un enfant à l'autre.

Parmi nos 24 membres, nous remarquons que **7 d'entre-eux n'ont pas de difficultés scolaires spécifiques**. Il est pertinent de remarquer de 5 de ces 7 enfants sont des filles. Les raisons de leur présence dans notre école des devoirs sont les suivantes : absence de suivi parental (2) ; violences et négligences familiales (1) ; promiscuité au sein du logement (1) ; enfant primo-arrivante et analphabétisme des parents (1) ; attentes des parents et recherche de l'excellence (2).

Pour les **17 autres membres**, leur situation scolaire n'est pas sans difficulté. Remarquons tout d'abord que **4 de nos membres fréquentent l'enseignement primaire spécialisé**. Pour les autres les difficultés scolaires peuvent être très variables.

En premier lieu, et pour ce qui concerne tant l'enseignement primaire général que l'enseignement primaire spécialisé, nous remarquons que certains enfants peuvent éprouver de gros **problèmes de lecture** et donc de compréhension écrite. Ces difficultés concernent plus spécialement **8 enfants (dont 6 scolarisés dans l'enseignement général)** pour lesquels les difficultés sont importantes.

Pour les **9 autres enfants** présentant des difficultés scolaires, les problèmes de lecture et de compréhension sont largement moindres ; les raisons des problèmes et des échecs sont alors principalement liées à : hyperactivité et troubles de la concentration diagnostiqués (1) ; situations familiales problématiques (6) ; suivi scolaire parental déficient (2) et la compréhension du français (1).

Les actions entreprises :

Pour que s'améliore la situation scolaire et le bien-être des membres de notre école des devoirs primaire, nous avons pu, en plus des trois séances hebdomadaires d'accueil des enfants et des contacts et échanges réguliers que nous pouvons avoir les écoles et les familles des enfants, mener ou impulser les actions spécifiques suivantes :

- **remédiation individuelle et soutien renforcé** : ces actions se déroulent les lundis, mardis et jeudis, en plus de l'aide classique apportée dans le cadre de l'EDD, ainsi que les mercredis après-midi dans le cadre de l'atelier « coup de pouce ». Les actions de remédiation ont concerné **12 enfants** en 2016-2017. Remarquons que plusieurs enfants ont manifesté par eux-mêmes des demandes concrètes de soutien scolaire renforcé.

- **suivi logopédique de l'enfant** : celui-ci est alors réalisé par un(e) professionnel(le), en collaboration avec l'école fréquentée par l'enfant et notre EDD. Il a concerné **3 enfants** en 2016-2017.

- **suivi thérapeutique de l'enfant** : ce type de suivi est alors réalisé par un(e) professionnel(le), psychologue, psychothérapeute ou psychiatre, en collaboration avec l'école fréquentée par l'enfant, le centre PMS et notre EDD. Il a concerné **4 enfants** en 2016-2017.

- **participation à nos autres activités** : elle permet de renforcer la socialisation des enfants, de susciter leur curiosité, de les valoriser, de les responsabiliser, et de renforcer la confiance qu'ils peuvent avoir en eux. Le souci de participation a été marqué pour **10 enfants** de notre EDD. Par ailleurs, et ce pour les enfants, connaissant des situations de négligence ou de violence familiale, notre association est l'endroit où ils peuvent bénéficier d'un soutien affectif ; nous sommes comme une « bulle d'air » pour eux.

- **suivi parental** : il s'agit ici d'intervention qui se situe à la confluence du soutien psychologique, d'un rôle de conseil et de coaching. Ces actions sont rendues possibles par la confiance qui unit les familles en question et notre association. Ces suivis, d'importance variable, ont concerné les familles de **7 enfants**. Notons que le travail de suivi s'effectue très majoritairement avec les mères des enfants ; seul un père a bénéficié d'un suivi.

- **l'information parentale** : il s'agit d'informations que nous dispensons aux parents lors de l'inscription et de deux rencontres annuelles, lors des discussions informelles que nous avons avec eux, et lors des conférences et ateliers que nous organisons en lien avec le thème de la psychologie et le développement des enfants.

Remarquons qu'une dizaine de parents d'enfants membres de notre EDD primaire participe à ces dernières rencontres. Nous y rencontrons notamment des parents, des mères très majoritairement, désireux de s'impliquer dans le suivi scolaire de leurs enfants mais manquant de capacités pour cela (faible maîtrise de la langue, manque de connaissances des rouages scolaires ou des ressources disponibles, situation d'isolement social).

NB : le fait de compter parmi notre équipe des personnes s'exprimant en arabe dialectal ou en tamazigh permet la transmission des informations et la création d'un échange de qualité avec ces parents.

Notre EDD secondaire et ses membres :

En 2016-2017, nous avons accueilli **30 jeunes** de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, dans le cadre de notre EDD secondaire francophone.

NB : nous avons aussi accueilli quelques jeunes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années, **6** au total.

Les jeunes se répartissent ainsi : **16 filles et 20 garçons**.

Parmi les 30 jeunes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, nous retrouvons 12 filles et 18 garçons. Remarquons que parmi les 6 autres jeunes inscrits, la proportion diffère ; nous ne retrouvons plus que 1 garçon pour 5 filles.

NB : nous ne traiterons ici que des élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année car, au contraire de ceux-ci, nos membres scolarisés dans des classes supérieures (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année) ne présentent que peu de difficultés scolaires et ne sont pas touchés par les premiers symptômes du décrochage.

Les écoles fréquentées par nos membres (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) :

Ces jeunes fréquentant notre école des devoirs proviennent de 12 écoles différentes :

- 1) Athénée Royal Serge Creuz (Molenbeek) : 7 jeunes
- 2) Institut des Ursulines (Molenbeek) : 5 jeunes
- 3) Sacré-Cœur les Ursulines (Koekelberg) : 3 jeunes
- 4) Athénée Royal de Ganshoren : 3 jeunes
- 5) Athénée Royal de Jette : 3 jeunes
- 6) Institut Saint-Louis (Bruxelles) : 3 jeunes
- 7) Athénée Royal de Koekelberg : 1 jeune
- 8) Institut Saint-Stanislas (Etterbeek) : 1 jeune
- 9) Notre-Dame de la Sagesse (Ganshoren) : 1 jeune
- 10) Collège la Fraternité (Laeken) : 1 jeune
- 11) Lycée Dachsbeck (Bruxelles) : 1 jeune
- 12) Athénée Royal de Woluwe-Saint-Lambert : 1 jeune

NB : Ces jeunes sont donc issus des différents réseaux d'enseignement, communal, communautaire et libre subventionné.

Parmi ces jeunes, nombreux sont finalement ceux qui suivent leur scolarité secondaire à proximité de leur domicile, sur les territoires des communes de Molenbeek (12 jeunes). Remarquons que les jeunes qui fréquentent une école « de l'autre du côté du canal » ont fait le choix d'établissements de bonne réputation (Saint-Louis, Saint-Stanislas, ...).

L'origine géographique :

La grande majorité des membres de notre EDD secondaire sont des jeunes nés en Belgique. Il n'y a que 2 jeunes qui sont des primo-arrivants, les 2 étant nés en Espagne.

NB : les parents ont récemment émigrés en Belgique pour des raisons économiques.

Les situations familiales :

Nous avons ici encore regroupés les 30 jeunes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années secondaire, selon les trois mêmes catégories et remarquons que les proportions de jeunes appartenant à ces différentes catégories sont sensiblement les mêmes que pour ce qui concerne les enfants de l'enseignement primaire.

NB : les trois catégories présentées ici ont été distinguées les unes des autres selon les mêmes critères que pour les enfants du primaire (cf supra).

- les situations familiales non-problématiques :

Ces situations concernent **13 jeunes** membres de notre école des devoirs.

- les familles monoparentales :

Ces situations concernent **6 jeunes** membres de notre EDD.

- les familles présentant des problèmes

Ces situations concernent **11 jeunes** membres de notre EDD.

NB : remarquons là encore que certains jeunes de ces familles, des filles majoritairement, peuvent être « parentalisé(e)s » et remplir, vis-à-vis de leurs petits frères et sœurs, un rôle ou des tâches qui normalement incombent aux parents.

Le niveau d'instruction des parents :

Les pères avec lesquels nous sommes en relation ne sont pas analphabètes, à l'exception d'un d'entre eux. Les situations d'analphabétisme des mères concernent 19 jeunes, soit plus de 40 % de nos membres.

Plus généralement, et sans pour autant que les parents des jeunes soient analphabètes, il apparaît clairement que peu d'entre eux ont pu achever des études secondaires et / ou entamer des études supérieures.

Pour ces raisons, les capacités de suivi scolaire des parents sont limitées, encore plus qu'elles ne le sont déjà pour les enfants de l'enseignement primaire.

La présence des jeunes aux activités de l'EDD :

Sur les 30 jeunes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} inscrits en début d'année 2016-2017, 4 ne sont que rarement venus. Les 26 autres ont participé au moins 2 fois par semaine à nos activités et ateliers. Leur taux de présence varie entre 70 et 95%.

A l'instar des enfants de primaire, nous remarquons qu'une baisse des résultats scolaires de ces jeunes correspond à un manque de fréquentation de notre EDD et de ses activités et/ou un trouble familial (maladie, décès, ...).

Les situations scolaires de nos membres :

Celles-ci peuvent varier sensiblement d'un jeune à l'autre.

Rappelons ici que les 6 membres de notre EDD et inscrits en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années n'ont que peu de difficultés scolaires. Ils et elles fréquentent notre école des devoirs pour des questions spécifiques ou pour trouver un espace calme propice à l'étude.

Parmi nos 30 membres de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, nous remarquons que **10 d'entre-eux n'ont pas de difficultés scolaires spécifiques**. Il est pertinent de remarquer de 7 de ces 10 jeunes sont des filles. Les raisons de leur présence dans notre école des devoirs sont les suivantes : absence de suivi parental (3) ; promiscuité au sein du logement (4) ; attentes des parents et recherche de l'excellence (3).

Pour les **20 autres membres**, leur situation scolaire n'est pas sans difficultés ; celles-ci pouvant être très variables.

Pour **12 jeunes**, en majorité des garçons, les **difficultés scolaires restent limitées** ou concernent une ou deux matières plus spécifiquement : le français et les mathématiques principalement. Nous remarquons que 5 d'entre eux connaissent encore des difficultés légères en lecture et en compréhension écrite. Nous considérons que ces difficultés peuvent être en grande partie résolues par les actions que nous menons dans le cadre de notre école de devoirs.

Pour les **8 autres jeunes** présentant des difficultés scolaires, **les problèmes scolaires sont plus importants** : difficultés importantes pour ce qui concerne la lecture et la compréhension écrite. Ces jeunes sont en situation d'échec dans une majorité des matières d'enseignement et ces échecs concernent hélas aussi des disciplines comme le français, les mathématiques, le néerlandais, les sciences, l'histoire, ... Pour ces jeunes, notre seule action ne peut qu'amener un rattrapage partiel et viser à réduire le nombre des échecs.

Les actions entreprises :

Pour que s'améliore la situation scolaire et le bien-être des membres de notre école des devoirs secondaire, nous avons pu, en plus des trois séances d'accueil hebdomadaires des jeunes, des contacts et échanges réguliers que nous pouvons avoir les écoles et les familles des enfants, mener ou impulser les actions spécifiques suivantes :

- **Atelier méthodologie** : cet atelier a comporté une dizaine de séances ayant réuni une douzaine de jeunes. A travers l'exemple d'une ou deux matières, nous travaillons avec les jeunes : leur organisation, la mise à jour et la tenue de leurs fardes et cahiers, la gestion du temps d'étude hebdomadaire, leur autonomie dans le travail, la confiance en soi.

- **La participation à nos autres activités** : comme pour les enfants, elle permet de renforcer la socialisation des jeunes, de susciter leur curiosité, de les valoriser, de les responsabiliser, et de renforcer la confiance qu'ils peuvent avoir en eux. Nous avons ainsi développé un atelier de théâtre d'improvisation, lequel permet aussi de travailler plus spécifiquement l'expression en langue française et la confiance et l'estime de soi. NB : Par ailleurs, et ce pour les jeunes, vivant au sein de familles présentant des difficultés importantes, notre association est l'endroit où ils peuvent aussi bénéficier d'un soutien affectif.

- **L'atelier CE1D** : il s'agit de 15 séances de 3 heures chacune réservées aux élèves de 2^{ème} année. Nous y travaillons, sur base d'annales, les examens des années précédentes, et menons, individuellement ou en petits groupes, des actions de remédiation et de ré-explication des matières. En vue de la préparation à ces examens, nous travaillons aussi avec ces jeunes la gestion du temps ainsi que celle du stress.

- **Les weekends d'étude** : ils sont au nombre de deux ; un a lieu à la fin du mois de novembre et marque le début d'une période où nous nous focalisons sur la préparation des examens de décembre. Le second a lieu à la fin du mois d'avril et donne le « coup d'envoi » de la période consacrée à la préparation des examens et du CE1D.

Nous y effectuons de la remédiation en petits groupes et revenons sur des points de méthodologie. Ces weekends permettent aussi de renforcer les relations de confiance qui existent entre les jeunes et les membres de notre équipe.

- **suivi parental** : à l'instar de ce que nous faisons pour les parents des enfants du primaire, il s'agit ici d'interventions qui se situent à la confluence du soutien psychologique, d'un rôle de conseil et de coaching. Là-aussi, ces actions sont rendues possibles par la confiance qui unit les familles en question et notre association. Ces suivis, d'importance variable, ont concerné les familles de **4 jeunes**.

- **l'information parentale** : il s'agit d'informations que nous dispensons aux parents lors de l'inscription et de deux rencontres annuelles, lors des discussions informelles que nous avons avec eux, et lors des conférences et ateliers que nous organisons en lien avec le thème de la psychologie et le développement des enfants.

Remarquons que **6 parents** de jeunes membres de notre EDD secondaire participent à ces dernières rencontres. Nous y rencontrons là encore très majoritairement des mères, désireuses de s'impliquer dans le suivi scolaire de leurs enfants mais manquant de capacités pour cela (faible maîtrise de la langue, manque de connaissances des rouages scolaires ou des ressources disponibles, situation d'isolement social).

Les résultats de notre action :

Nous présentons ici les résultats scolaires obtenus par les enfants et les jeunes qui ont fréquenté notre école de devoirs au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Les enfants de l'enseignement primaire :

Sur les **23 enfants** dont la présence a été régulière, **21 ont réussi** leur année tandis que **2 ne l'ont pas réussi**, soit un taux de réussite de plus de 91%.

Les réussites concernent 4 enfants de 4^{ème} année, 8 de 5^{ème} année et 11 de 6^{ème} année.
Les échecs concernent 1 enfant de 5^{ème} année et 1 enfant de 6^{ème} année.

Remarquons que l'enfant de 5^{ème}, malgré la décision de redoublement prise par l'école, a obtenu plus de 50% des points de moyenne. Quant à l'enfant de 6^{ème}, elle a arrêté de venir aux activités de notre école de devoirs à compter du mois d'avril 2017, et ce suite à des problèmes familiaux.

Si l'on considère seulement les enfants de 6^{ème} année membres réguliers de notre EDD et devant passer le **CEB**, le **pourcentage de réussite de nos membres** est de près de **92 %**.

Notre atelier **CEB** a aussi été **ouvert à 8 autres enfants** ne fréquentant pas notre école de devoirs le reste de l'année. Tenant compte de ces enfants, le **pourcentage de réussite global** est alors de **90 %**.

Nous remarquons que ces résultats sont supérieurs à la moyenne des résultats obtenus dans toute la Fédération Wallonie Bruxelles (85,5% en 2017).

Remarques : sur les deux dernières années, nous avons aussi agi pour faire en sorte que 1 enfant ne soit pas placé au sein de l'enseignement spécial, et ce grâce aux actions de remédiation entreprises et les contacts établis avec les familles et les écoles concernées.

Les jeunes de l'enseignement secondaire:

Sur les 36 jeunes de secondaire, en juin, la situation était la suivante :

- 31 avaient réussi leur année, soit 86%.
- 1 avait des examens de passage, soit 3%.
- 4 n'avaient pas réussi, soit 11%.

Suite aux examens de passage :

- 32 avaient réussi leur année, soit 89%.
- 4 n'avaient pas réussi, soit 11%.

NB : les 6 jeunes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année ont tous réussi leur année en juin.

Sur les 30 jeunes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années « secondaire », en juin, la situation était la suivante :

- 25 avaient **réussi** leur année, soit **83%**.
- 1 avait des examens de passage, soit 3%.
- 4 n'avaient pas réussi, soit 13%.

Suite aux examens de passage :

- 26 avaient **réussi** leur année, soit **87%**.
- 4 n'avaient pas réussi, soit 13%.

Si l'on considère seulement les **13 jeunes membres à l'année, inscrits en 2^{ème} année** secondaire et ayant participé à l'atelier CE1D, nous retrouvons 5 filles pour 8 garçons. Pour eux, la situation était la suivante :

- 9 ont **réussi** cet examen et obtenu leur diplôme, soit **69%**.
- 4 n'ont pas réussi, soit 31%.

Si l'on tient compte aussi des 4 jeunes « extérieurs » qui ont participé à l'atelier (**17 jeunes** y ont donc participé au total), la situation est alors :

- 11 ont alors **réussi** cet examen et obtenu leur diplôme : **65%**.
- 6 n'ont alors pas réussi : 35%.

NB : les échecs parmi les membres réguliers de notre école de devoirs ne concernent donc que des jeunes de 2^{ème} secondaire ; tous sont des garçons.

Nous remarquons que les résultats obtenus par nos membres sont légèrement supérieurs à la moyenne des élèves de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (sciences : 63% ; mathématiques : 54,4% ; français : 80% ; néerlandais : 54,3%).

Enquête sur le soutien scolaire dans nos quartiers :

Il s'agit ici d'une enquête menée en juillet et août 2017 dans l'espace public (rue, station de métro, squares, ...) au sein de notre zone d'action. Nous avons pu interroger **113 familles**, cela concernant **277 enfants**, sur base du questionnaire suivant.

Le soutien scolaire dans notre quartier

1) Vivez-vous à Molenbeek ? oui / non Si non, où ?

2) Combien d'enfants avez-vous ?

	Fille / Garçon	Âge	Classe	Ecole	Chambre individuelle : oui / non
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					
Enfant 5					

3) Votre enfant bénéficie-t-il d'une aide pour la réalisation de ses devoirs ou l'apprentissage de ses leçons ?

-- à la maison ? (si oui par qui ?)

-- à l'école ? (si oui dans quelle école ?)

-- dans une école des devoirs ? (si oui dans quelle école des devoirs ?)

-- avez-vous cherché une école des devoirs ? (si oui laquelle ?)

4) Votre / vos enfant(s) a-t-il / ont-ils réussi leurs examens / passé dans la classe supérieure ?

	Réussite aux examens : oui / non / examens de passage
Enfant 1	
Enfant 2	
Enfant 3	
Enfant 4	
Enfant 5	

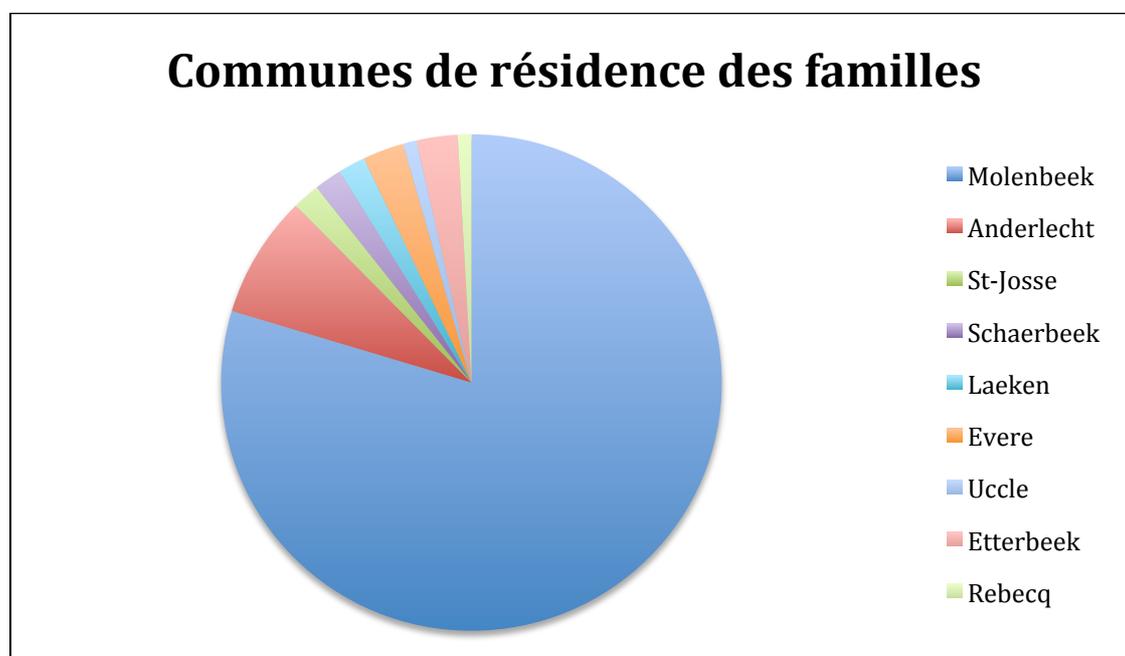
Parmi les 113 familles interrogées, **90 habitent sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, soit 80 % du total du panel.**

Les autres communes de résidence de ces familles sont en majorité des communes présentant une situation socio-économique qui, sur bien des aspects, est comparable à la situation molenbeekoise :

- Anderlecht (9)
- Saint-Josse-Ten-Noode (2)
- Schaerbeek (2)
- Laeken (2)

et dans une moindre mesure, d'autres communes :

- Evere (3)
- Etterbeek (3)
- Uccle (1)
- Rebecq (1)

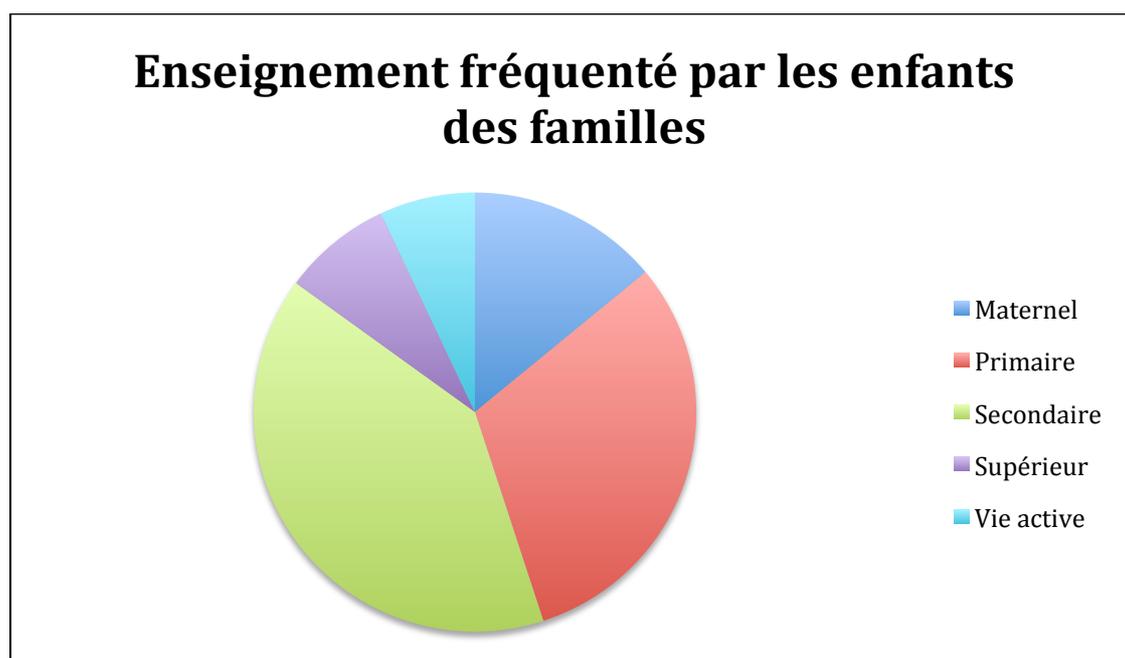


En **moyenne**, les familles interrogées ont chacune **2,45 enfants**. Le nombre d'enfant(s) par famille variant de 1 à 6.

Les **277 enfants** de ces familles se répartissent de la sorte : **144 filles et 133 garçons**.

Selon leur âge, ces 277 enfants se répartissent de la sorte au sein des différents types d'enseignement :

- enseignement **maternel** : 38 (soit **14 %**)
- enseignement **primaire** : 87 (soit **31 %**)
- enseignement **secondaire** : 111 (soit **40 %**)
- enseignement **supérieur** : 22 (soit **8 %**)
- **vie active** : 19 (soit **7 %**)

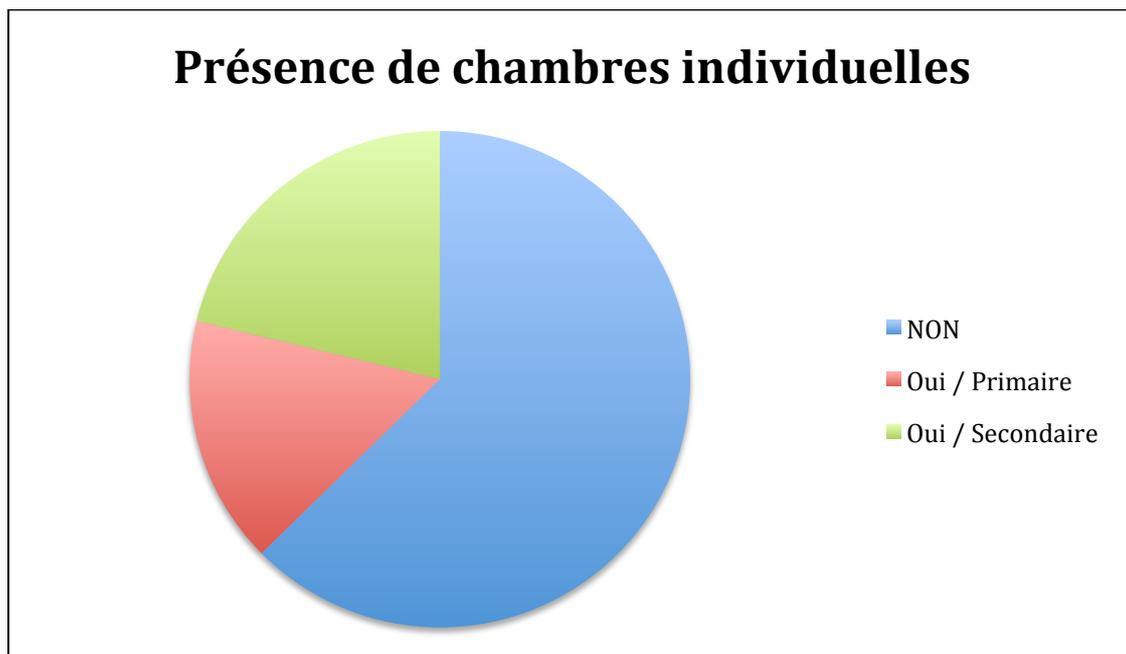


NB : Pour la suite de cette enquête nous ne considérerons que les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire. Ils sont donc au nombre de **198**.

Les **enfants et les jeunes** de **primaire** et de **secondaire** qui au sein de leur famille disposent d'une **chambre individuelle** sont au nombre de **74**, soit **37,4 %** du total de ces enfants et jeunes (198).

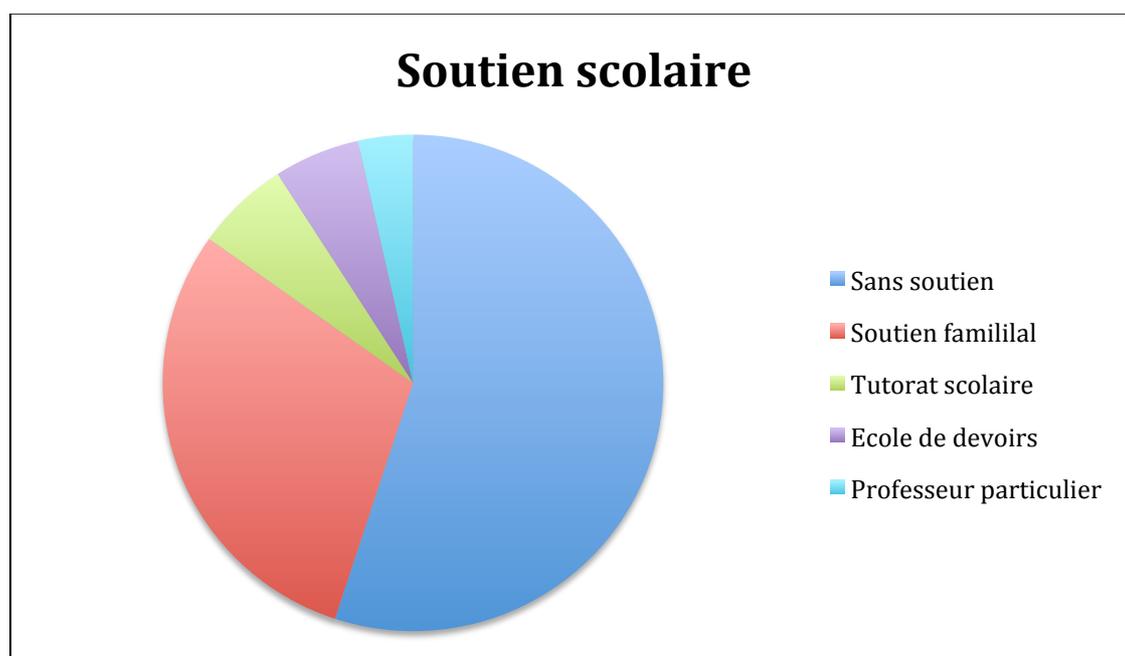
Ils se répartissent ainsi selon le type d'enseignement qui les concerne :

- enseignement **primaire** : 32
- enseignement **secondaire** : 42



Les **enfants et les jeunes**, parmi ceux scolarisés dans les enseignements primaire et secondaire, **recevant un soutien scolaire**, sont au nombre de **89 sur un total de 198, soit 44,9 %**.

Pour ceux qui bénéficient d'un soutien, celui-ci est apporté par les personnes ou les organismes suivants.



De la part d'un membre de la famille :

59 enfants et jeunes reçoivent un soutien dans le cadre familial, soit **29,8 %** du panel ; cela concernant **44 enfants** de primaire et **15 jeunes** de secondaire.

Le soutien est apporté par :

- la **mère** : pour **20 enfants** de **primaire** et **3 jeunes** du **secondaire**.
- le **père** : pour **17 enfants** de **primaire** et **6 jeunes** de **secondaire**.
- la **mère** et le **père** : pour **6 enfants** de **primaire** et **2 jeunes** du **secondaire**.
- une **sœur** : pour **1 enfant** de **primaire** et **2 jeunes** **secondaire**
- un **frère** : pour **1 jeune** scolarisé dans **l'enseignement secondaire**
- un(e) **ami(e)** de la famille : pour **1 jeune** scolarisé dans **l'enseignement secondaire**

NB : Les parents, à une exception près, n'ont pas les capacités de soutenir scolairement leurs enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire.

De la part de l'école :

Le **soutien scolaire** apporté **dans le cadre de l'école** concerne, selon les déclarations de ces parents, **12 jeunes**, tous scolarisés dans **l'enseignement secondaire**, soit **6 %** du total des enfants et des jeunes scolarisés en primaire et secondaire. Le soutien scolaire prend alors la forme d'un tutorat. En ne retenant que les seuls jeunes de secondaire, ceux qui bénéficient du **tutorat** représentent alors **10,8 % des jeunes de secondaire** du panel.

De la part d'une école de devoirs :

Ce type de soutien scolaire ne concerne ici **11 enfants et jeunes**, 6 en primaire et 5 en secondaire, soit **5,55 %** de notre **panel**.

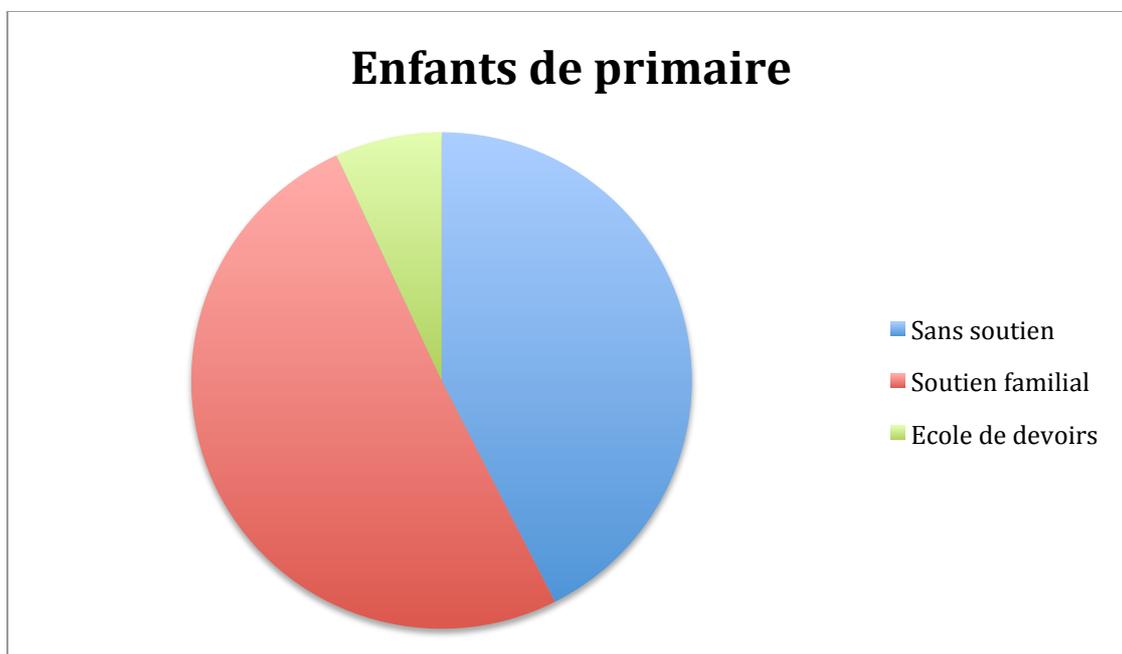
A la question, « avez-vous cherché une école des devoirs ? » :

- **17 familles** sur 113 ont répondu « **oui** », trouvant ou pas une place pour leurs(s) enfant(s) au sein d'une école de devoirs.
- **5 familles** n'avaient **pas connaissance de l'existence** des écoles de devoirs
- **2 familles ne souhaitaient pas** que leurs enfants fréquentent une EDD.
- 89 familles n'ont **pas cherché**.

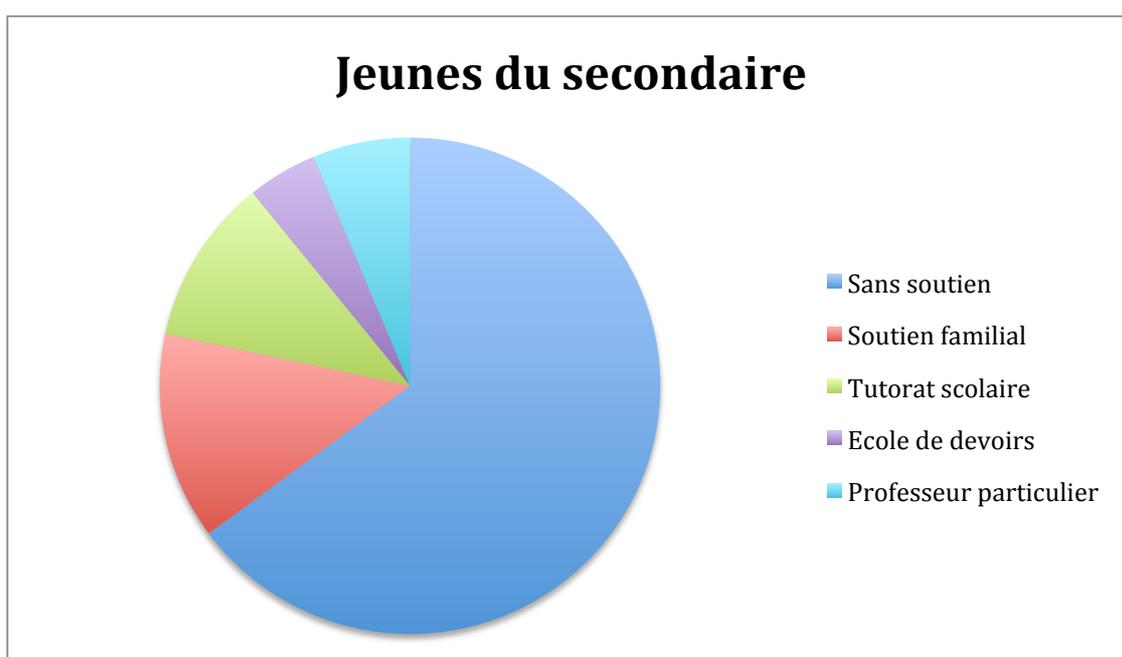
De la part d'un professeur particulier :

Ce type de soutien a concerné **7 jeunes** de l'enseignement **secondaire**, soit **3,53% du panel**.

Sur les **87 enfants** de primaire, **37** étaient **sans soutien** alors que **44** bénéficiaient d'un **soutien familial** et **6** fréquentaient une **école de devoirs**.



Sur les **111 jeunes** de secondaire, **72** étaient **sans soutien**, alors que **15** bénéficiaient d'un **soutien familial**, **12** bénéficiaient du tutorat scolaire, **5** fréquentaient une **école de devoirs** et **7** bénéficiaient d'un **professeur particulier**.



A la fin juin 2017, parmi les **198 enfants et jeunes** scolarisés dans les enseignements primaire et secondaire, **87** fréquentaient donc **l'enseignement primaire** et **111 l'enseignement secondaire**.

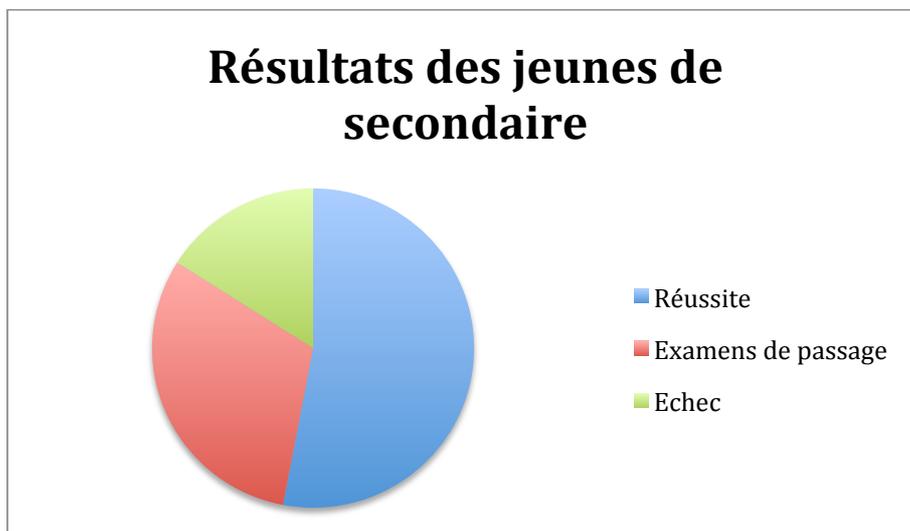
Parmi les 87 enfants de primaire :

- **78**, soit **90 %**, ont **réussi** leur année
- **9**, soit **10 %**, ne l'ont **pas réussi**.



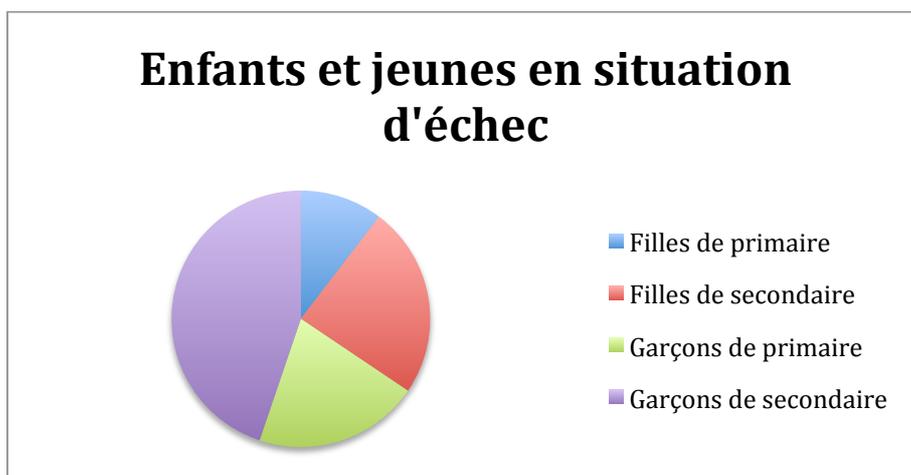
Parmi les 111 jeunes de secondaire :

- **59**, soit **53%**, ont réussi leur année
- **34**, soit **31%**, ont des examens de passage (entre 1 et 6)
- **18**, soit **16%**, n'ont pas réussi leur année



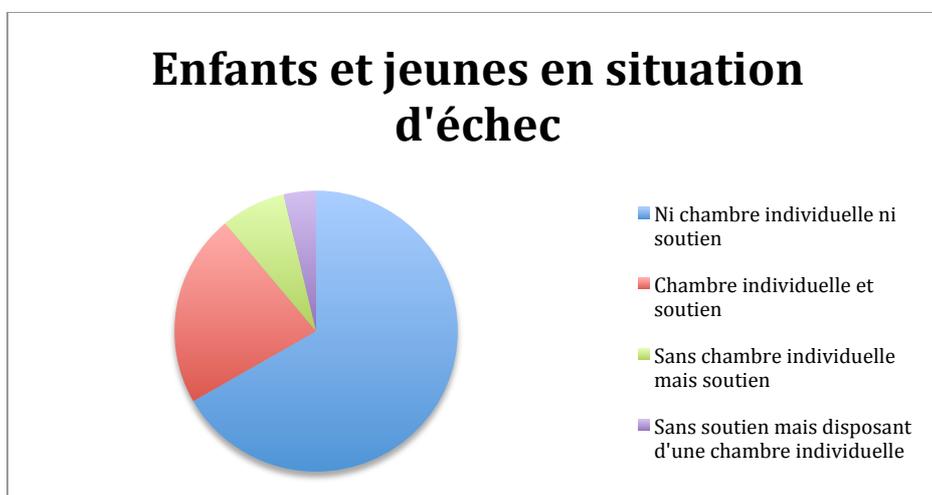
Si l'on considère les **27 enfants** et **jeunes** qui, en juin 2017, n'avaient pas réussi leur année, nous remarquons que l'**échec** concerne principalement les jeunes inscrits dans l'enseignement **secondaire**, **18 jeunes**, soit **67 %**, et donc dans une plus faible mesure des enfants de l'enseignement **primaire**, **9 enfants**, soit **33 %**.

Ces 27 enfants et jeunes se répartissent ainsi : **10 filles**, **3** scolarisées en **primaire**, et **7** en **secondaire**, et **17 garçons**, dont **6** scolarisés dans l'enseignement **primaire** et **11** dans l'enseignement **secondaire**. Nous remarquons donc une nette prévalence masculine quant aux situations d'échec scolaire.



Parmi ces 27 enfants et jeunes :

- **18** ne bénéficiaient **ni d'une chambre individuelle ni de soutien scolaire**.
- **6** bénéficiaient d'une **chambre** et d'un **soutien**
- **2** bénéficiaient d'un **soutien** mais ne disposaient **pas d'une chambre** individuelle
- **1** bénéficiait d'une **chambre** mais **pas d'un soutien**.

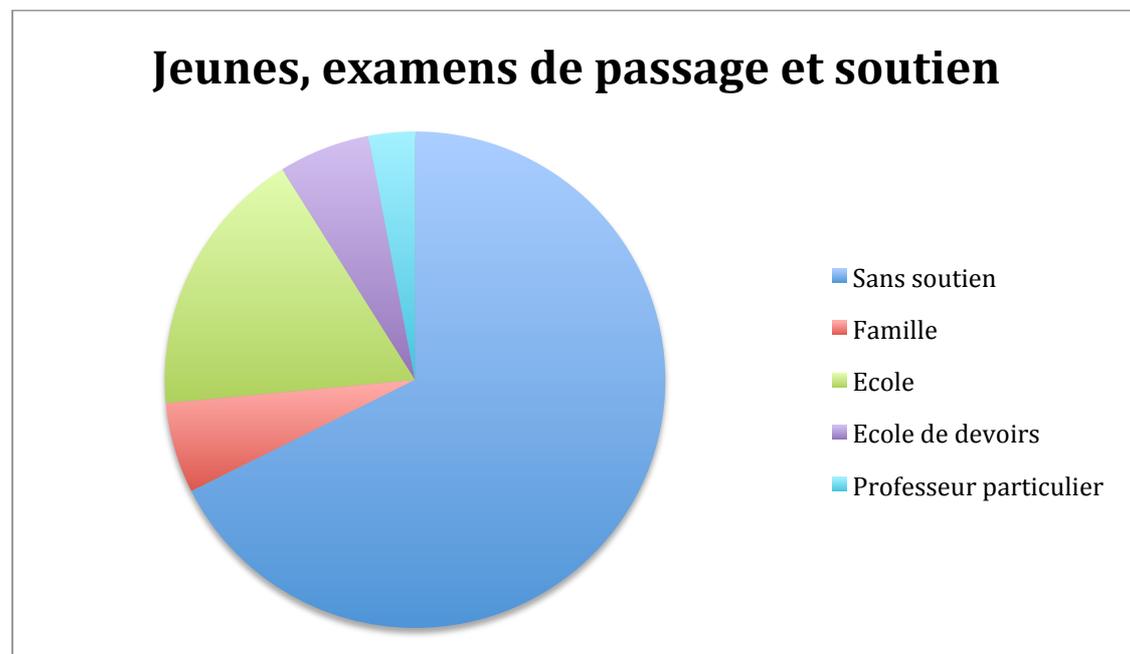


Pour ce qui concerne les **34 jeunes** ayant des **examens de passage**, ils sont tous inscrits dans l'enseignement secondaire et se répartissent de la sorte : **21 filles** (soit 62 %) et **13 garçons** (soit 38 %). Nous remarquons donc ici une nette prévalence féminine.

Parmi ces 34 jeunes, **10** disposent d'une **chambre individuelle**, soit 29 %.

11 jeunes ayant des **examens de passage** bénéficiaient d'un **soutien scolaire** :

- 2 dans le cadre familial
- 6 dans le cadre de l'école et du tutorat.
- 2 dans le cadre d'une école de devoirs
- 1 avec un professeur particulier

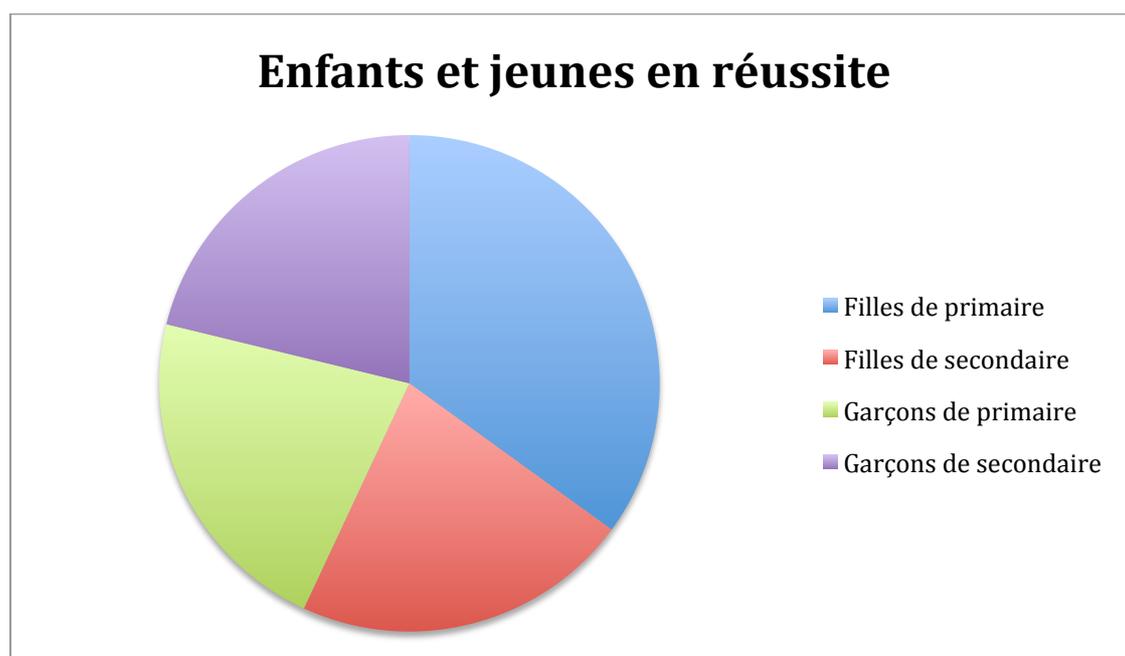


Pour ce qui concerne les **137 enfants et jeunes ayant réussi** leur année au mois de juin 2017. Ils se répartissent entre **59 garçons** (43 %) et **78 filles** (57 %). Nous remarquons là encore une prévalence féminine.

Nous remarquons que **78** proviennent de l'enseignement **primaire** (soit 57 %) et **59** de l'enseignement **secondaire** (soit 43%).

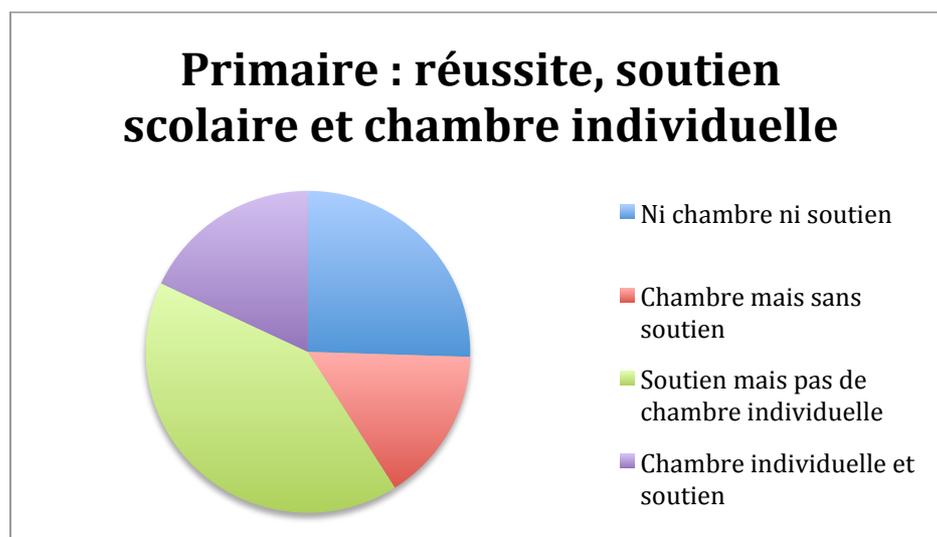
Sur les **78 enfants** de primaire, **48** sont des **filles**, soit 61,5%, et **30** des **garçons**, soit 38,5%.

Sur les **59 jeunes** de secondaire, la **répartition est quasi - égale** entre les **filles (30)** et les **garçons (29)**.



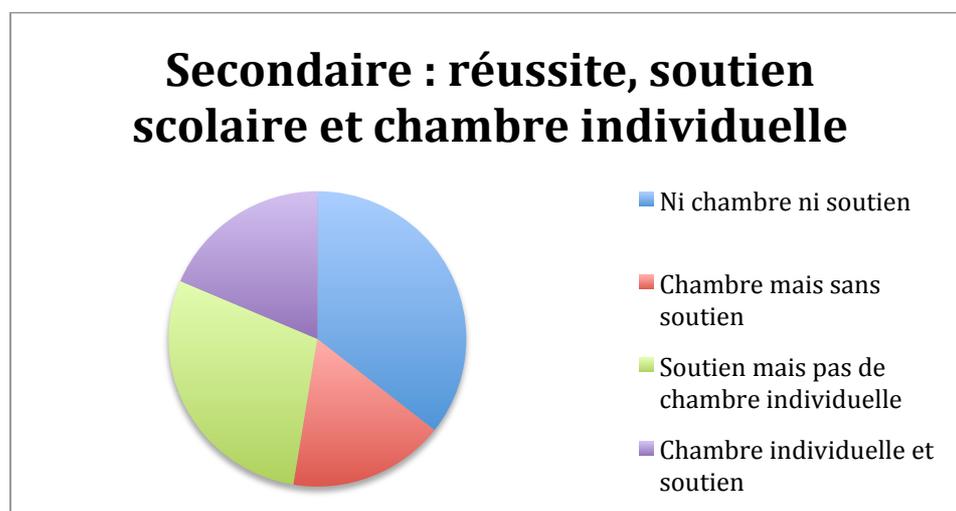
Sur les **78 enfants de primaire** ayant réussi leur année :

- **20**, soit 25,5%, ne disposaient **ni** d'une **chambre individuelle** **ni** d'un **soutien**.
- **12**, soit 15,5%, disposaient d'une **chambre individuelle** mais étaient **sans soutien**.
- **32**, soit 41%, ne disposaient **pas** d'une **chambre individuelle** mais bien d'un **soutien**.
- **14**, soit 18%, disposaient d'une **chambre individuelle** et d'un **soutien**.



Sur les **59 jeunes de secondaire** ayant réussi leur année :

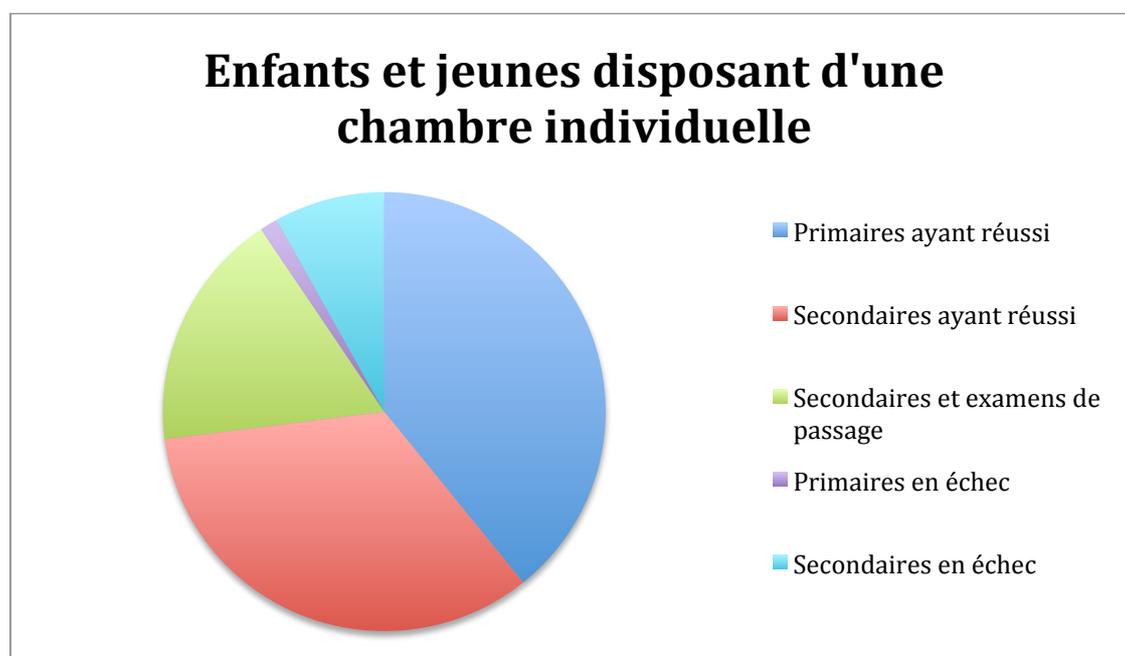
- **21**, soit 35,6%, ne disposaient **ni** d'une **chambre individuelle** **ni** d'un **soutien**.
- **10**, soit 17%, disposaient d'une **chambre individuelle** mais étaient **sans soutien**.
- **17**, soit 28,8%, ne disposaient **pas** d'une **chambre individuelle** mais d'un **soutien**.
- **11**, soit 18,6%, disposaient d'une **chambre individuelle** et d'un **soutien**.



Si l'on considère uniquement les **enfants et les jeunes** de primaire et secondaire et **disposant d'une chambre individuelle**, nous voyons que ceux-ci sont au nombre de **74**, soit **37 %** du panel.

Les **30 enfants** de primaire ayant d'une chambre individuelle ont **tous réussi** leur année, **sauf 1**.

Sur les **44 jeunes** de secondaire ayant d'une chambre individuelle, **25 ont réussi leur année** (soit 57%) alors que **13 devaient passer des examens de passage** (soit 29,5%) ; **6 n'ont pas réussi** (soit 13,5%).



Les enfants et les jeunes disposant d'une chambre individuelle ont des résultats meilleurs que ceux qui n'en disposent pas.

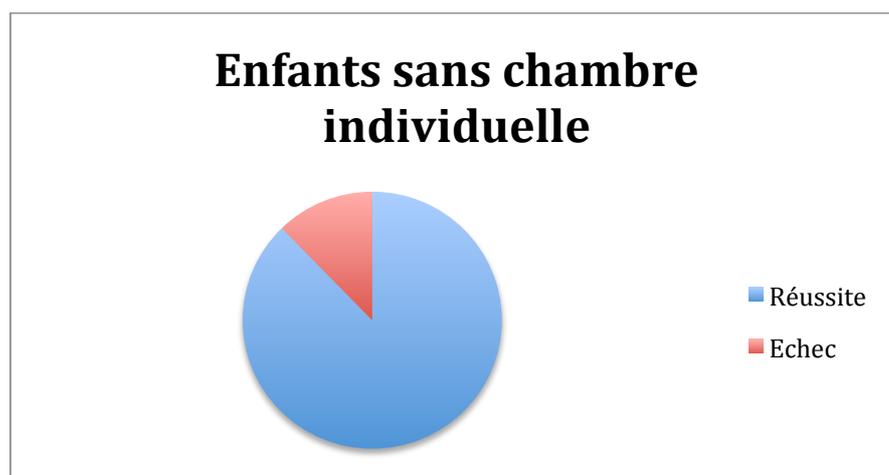
Les **enfants** et les **jeunes ne disposant pas d'une chambre individuelle** sont **124**.

Ils se répartissent entre **71 filles**, soit 57%, et **53 garçons**, soit 43%.

Il y a **57 enfants** du primaire et **67 jeunes** de secondaire.

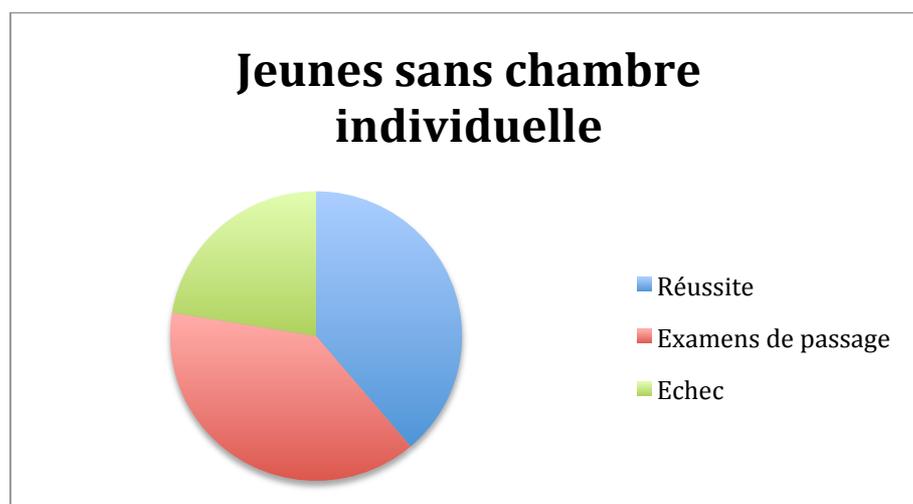
Considérons maintenant les seuls **enfants du primaire sans chambre individuelle** :

Sur ces 57 enfants, **50 ont réussi leur année** et **32 d'entre eux bénéficiaient d'un soutien scolaire**. **NB : les 7 enfants en échec étaient tous sans soutien scolaire.**



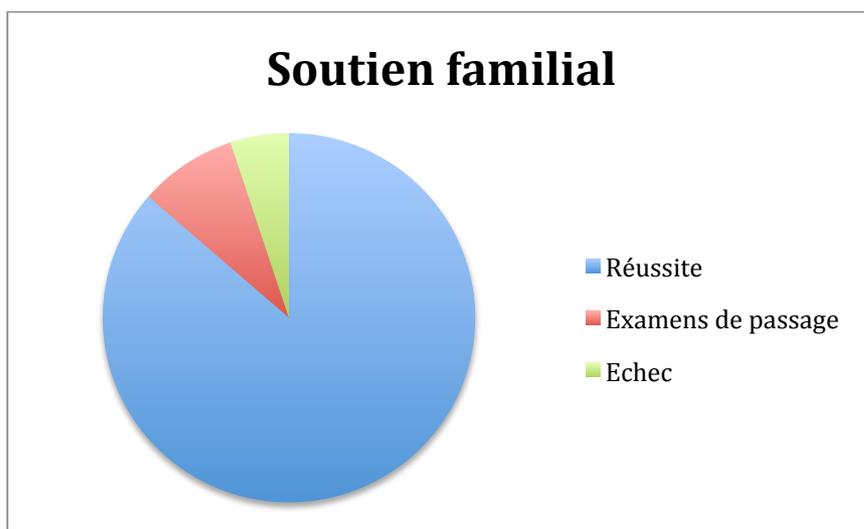
Pour ce qui concerne les **67 jeunes du secondaire sans chambre individuelle** :

26, soit 39%, ont **réussi** leur année (**seuls 11** bénéficiaient d'un **soutien**). **26**, soit 39%, devaient passer des **examens de passage** (**seuls 2** bénéficiaient d'un **soutien**). **15**, soit 22%, n'ont **pas réussi** leur année (**3** bénéficiaient d'un **soutien**).

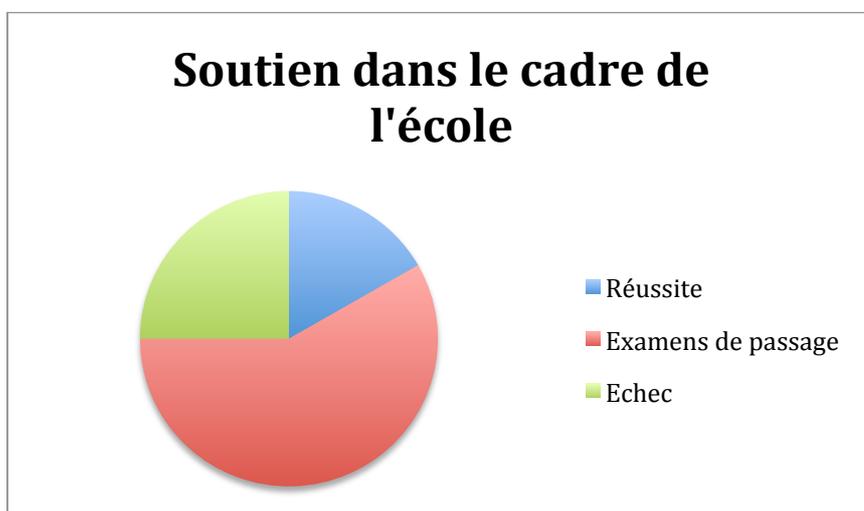


Si l'on considère les **89 enfants et jeunes** qui bénéficiaient d'un **soutien scolaire**, rappelons que pour **59** le soutien scolaire a lieu à **domicile**, pour **12** autres à **l'école**, pour **11** autres dans le cadre d'une **école de devoirs** et pour **5** autres encore auprès de **professeur(s) particulier(s)**.

Parmi les **59 enfants et jeunes** bénéficiant d'un **soutien** dans le cadre **familial**, **51 ont réussi leur année** en juin 2017, **5** élèves de secondaire devaient repasser des **examens de passage**, et **3 enfants et jeunes** avaient **échoué**.



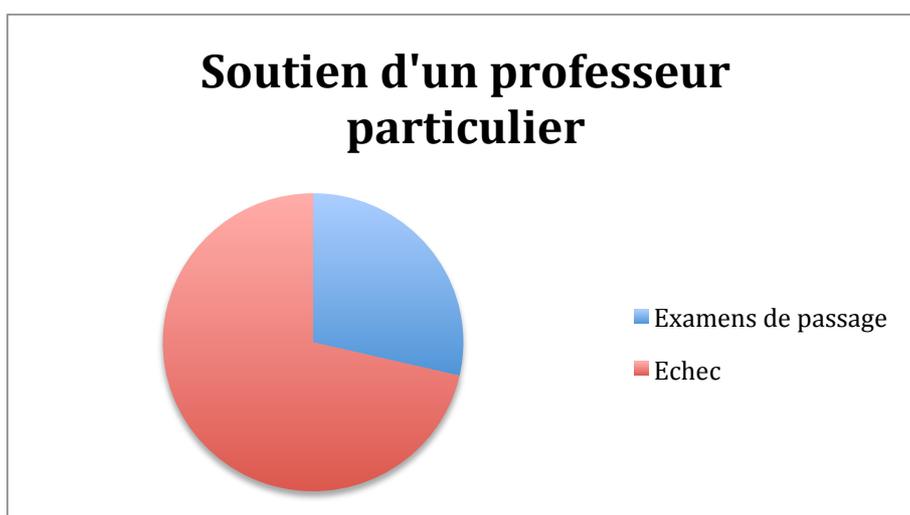
Les **12 jeunes** ayant bénéficié d'un **soutien** dans le cadre **scolaire** sont des **jeunes de secondaire**. **2** ont **réussi** son année ; **7** autres avaient des **examens de passage** ; **3** n'ont pas réussi.



Les **11 enfants et jeunes** fréquentant une **école des devoirs** ont obtenu les résultats suivants : **9 ont réussi** ; **1** avait des **examens de passage** et **1** avait **échoué**.



Parmi les **7 enfants et jeunes** bénéficiant d'un soutien d'un **professeur particulier**, **2** avait des **examens de passage** et **5** avaient **échoué**.



Considérons enfin uniquement les **enfants et les jeunes qui n'ont pas pu bénéficier d'un soutien**, ni dans la sphère familiale, ni au sein de leurs écoles ou d'une école des devoirs ou encore auprès d'un professeur particulier.

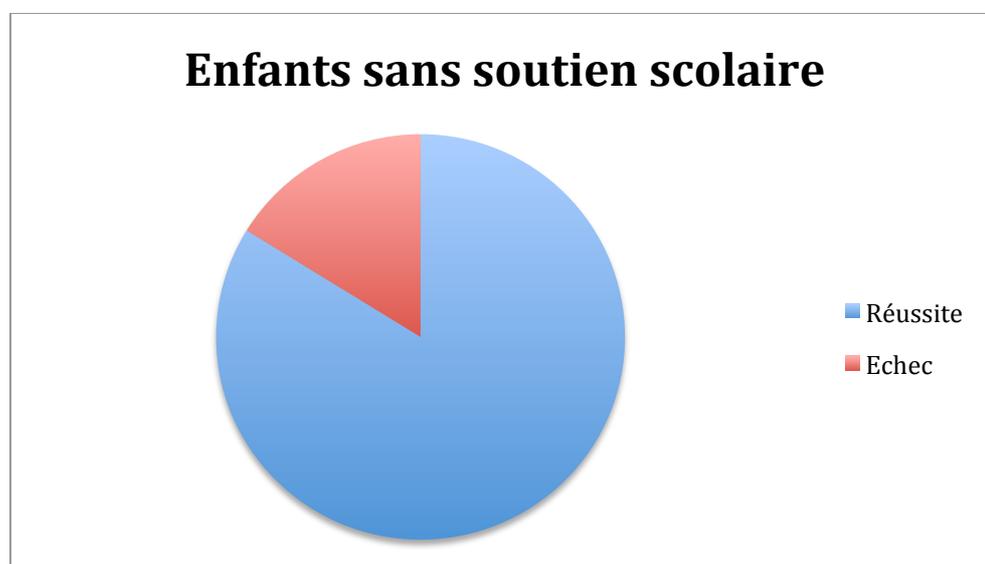
Ces enfants et ces jeunes sont au nombre de **109**. Ils se répartissent entre **58 filles** et **51 garçons**, soit **53%** et **47%** de ce panel.

Selon le niveau d'enseignement, **37 enfants**, 34%, fréquentent l'enseignement **primaire** et **72 jeunes**, 66%, l'enseignement **secondaire**.

Attachons-nous maintenant aux **37 enfants du primaire sans soutien scolaire** :

6 n'ont **pas réussi** leur année, soit 16,2% ; il s'agit d'enfants ne disposant **pas** d'une **chambre individuelle**.

31 ont **réussi** leur année, soit 83,8%. Parmi ces 31 enfants, **12** disposaient d'une **chambre individuelle**.



Considérons à présent les 72 **jeunes sans soutien** fréquentant **l'enseignement secondaire** :

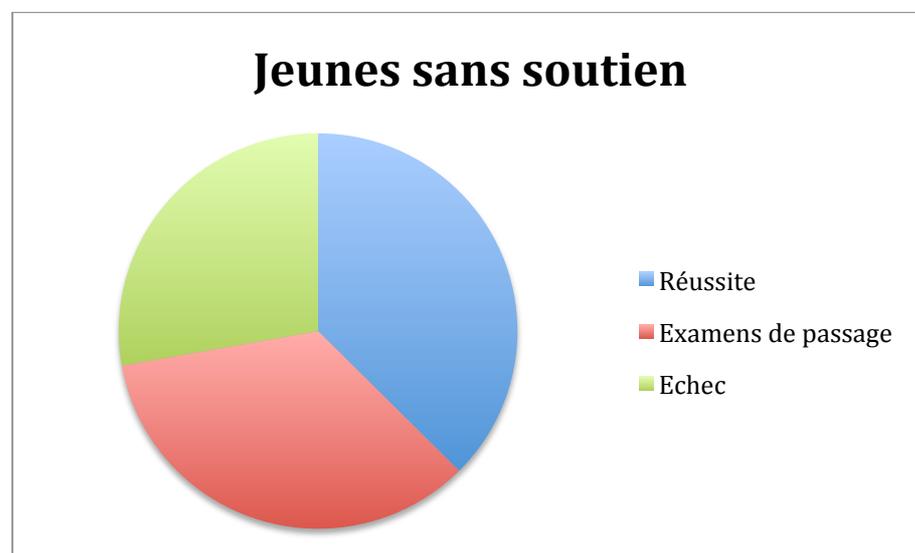
27 ont réussi leur année, soit 37,5%. **8** parmi eux, soit 30%, disposaient d'une **chambre individuelle**.

25 avaient des **examens de passage**, soit 34,7%.

6 parmi eux seulement, soit 24%, disposaient d'une **chambre individuelle**.

20 n'ont **pas réussi** leur année, soit 27,8%.

Aucun de ces jeunes ne disposaient pas d'une chambre individuelle.



Nous remarquons que **aucun enfant ni jeune sans soutien et en situation d'échec ne disposait d'une chambre individuelle**. Si la présence d'une chambre individuelle ne remplace pas le soutien nécessaire, il semble tout de même qu'elle soit un élément permettant d'éviter l'échec.

Nos propositions : une valorisation des Ecoles de Devoirs :

Un modèle de fonctionnement :

Pour ce qui est de l'action pédagogique, nous nous reportons à ce que nous avons déjà dit quant à nos pratiques et à ce que nous énoncerons plus tard dans cette partie.

Les écoles de devoirs : le cadre actuel : quelques éléments :

Actuellement, il n'existe pas de cadre légal définissant l'école de devoirs du côté néerlandophone. Du côté francophone, un décret existe bel et bien et sa mise en application a été confiée à l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance).

Quant à ce décret et son application, nous estimons :

- la procédure de reconnaissance et les conditions de reconnaissance sont pertinentes et ne doivent pas être revues à la baisse. Elles offrent des garanties quant à la qualité de l'accueil et de l'encadrement. Il est en effet nécessaire de produire un projet pédagogique, un règlement d'ordre intérieur ainsi qu'un plan d'action annuel. Les garanties quant à la souscription des assurances nécessaires sont prévues. Les présences quotidiennes des enfants, jeunes et encadrants doivent être consignées. Le niveau de qualification des encadrants, nécessaire à une reconnaissance comme EDD, est précisé et contrôlé (master ou bachelor). Les preuves d'un fonctionnement régulier sont aussi demandées.

- la durée de la reconnaissance, 5 ans en l'occurrence, est adaptée.

- l'administration en charge du suivi, l'ONE en l'occurrence, est adaptée ; les agents sont disponibles et pertinents dans leur communication.

Néanmoins, les moyens alloués par voie de subvention sont trop faibles : de 2 500 à 5 000 euros / an. Le montant variant selon le nombre des présences et le niveau de qualification des membres de l'équipe pédagogique. L'école de devoirs ne bénéficie pas d'un financement spécifique et qui assure la prise en charge des coûts salariaux et des frais de fonctionnement liés à la présence de salariés en charge de la coordination, de l'animation, du contact avec les écoles et les parents, du suivi administratif et financier, ...

Il y a donc nécessité, pour les asbl's désirant mener des actions d'école de devoirs, de soit fonctionner obtenir une reconnaissance et un financement structurel pour d'autres activités que celles de l'école des devoirs (AMO, MJ, ...) ou alors de ne fonctionner qu'avec le concours de bénévoles. Dans le premier cas, un temps de travail de ces personnes sera délégué au profit de l'école des devoirs, et donc au détriment d'autres actions. Dans le second cas, tout ce qui concerne le travail avec les parents et les écoles, ainsi que le suivi administratif et financier, risque d'être difficile, voire absent.

Compte tenu des apports des écoles de devoirs, et ce dans le cadre défini par le décret et suivant un projet pédagogique tel que le nôtre (séances collectives, ateliers variés, préparation aux examens, soutien à la parentalité, triangulation familles-écoles-association), il nous semble pertinent que les écoles de devoirs bénéficient de moyens

structurels et soient reconnus comme une initiative à part entière, à l'instar des AMO ou des Maisons de Jeunes.

NB : les AMO, une fois reconnues, bénéficient d'un soutien permettant de financer au minimum 3 ETP (1 ETP pour un/une directeur/trice, et 2 ETP parmi un/une psychologue, assistant(e) social(e), éducateur/trice spécialisé(e)). Par ailleurs, elles reçoivent en plus une dotation permettant d'assurer des moyens de fonctionnement (19 699,04 euros indexables pour 3 ETP).

Une dotation idéale :

- 1ETP ½ pour un montant de 90 000 euros

Nous aurions tendance à privilégier ici l'embauche de trois emplois à mi-temps plutôt qu'un emploi à plein temps et un mi-temps. Ces trois postes se répartiraient ainsi : un(e) coordinateur/trice, un(e) animateur/trice primaire et un(e) animateur/trice secondaire. NB : le coordinateur pourra aussi participer aux activités de l'EDD.

Ce mode de fonctionnement permettrait d'assurer plus de permanences et d'activités pendant la période des vacances scolaires. Cela offrirait plus de garanties d'encadrement en cas de maladie d'un des encadrants. Les tâches pourraient être réparties selon les compétences des trois salariés (un poste de coordination et deux postes d'animation). Cela permettrait également de créer de la mixité de genre au sein de l'équipe des permanents. Il nous semble aussi intéressant que la mixité puisse concerner l'origine des personnes ; à tout du moins, il nous semble plus que pertinent que l'un des trois salarié(e)s puisse s'exprimer dans la langue vernaculaire du quartier, et ce pour faciliter les contacts et les relations avec les parents (l'arabe dialectal à Molenbeek-Saint-jean ou le turc à Saint-Josse-Ten-Noode à titre d'exemples).

- le défraiement des bénévoles : 12 500 euros

Les bénévoles interviendraient dans le cadre de l'accueil ordinaire des membres (3 séances hebdomadaires) et dans le cadre des ateliers (cf supra et infra), sous la responsabilité des permanents.

Sur base de 25 euros de défraiement quotidien, une EDD pourrait bénéficier de 500 journées de présence de bénévoles. Si 4 bénévoles participent aux activités de l'EDD 4 jours / semaine, le coût hebdomadaire de défraiement des bénévoles serait de 400 euros. Sur cette base, les bénévoles pourraient intervenir lors de plus de 30 semaines / année scolaire.

- moyens de fonctionnement : 12 500 euros

Ce montant servirait à couvrir les frais liés : au matériel pédagogique (acquisition et renouvellement), à l'éventuelle location de locaux, à des sorties pédagogiques, au paiement des assurances obligatoires, au frais de communication, ...

Soit un total de 115 000 euros annuels.

Les bénéficiaires :

Sur base d'1 ETP ½ et de 12 500 euros pour assurer le défraiement des bénévoles, nous estimons qu'il est possible d'accueillir 25 enfants de l'enseignement primaire et 25 jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire ; soit 50 membres bénéficiaires directs. NB : Il semble important, compte tenu des résultats de l'enquête menée dans notre quartier, d'accueillir prioritairement des enfants et des jeunes qui ne bénéficient d'aucune forme de soutien scolaire.

A ces enfants et jeunes, il faut aussi tenir compte des parents de ces enfants et jeunes. Un tel accueil peut alors concerner environ 100 bénéficiaires réels.

Si nous rapportons l'investissement annuel au nombre des seuls bénéficiaires directs, nous obtenons alors :

115 000 euros : 50 membres = 2 300 euros / membre / an

NB : ce coût / personnes serait encore plus faible si l'on tenait compte des parents des membres, bénéficiaires indirects d'un tel financement.

NB : le coût annuel moyen de la scolarité d'un élève de l'enseignement primaire est d'environ 4 000 euros ; celui d'un élève de secondaire de 7 000 euros ; celui d'un élève de l'enseignement spécialisé de 15 000 euros.

http://www.enseignement.be/download.php?do_id=13853

Les écoles de devoirs : une source d'économies pour les pouvoirs publics :

Nous proposons donc qu'une école de devoirs dotée de 115 000 euros annuels puisse accueillir 50 enfants et jeunes ne bénéficiant d'aucun soutien scolaire, ni dans un cadre familial ni dans un cadre scolaire.

Sur base des résultats de l'enquête réalisée et concernant 198 enfants et des jeunes des enseignements primaire et secondaire (voir la partie concernant les enfants et les jeunes sans soutien scolaire), et compte tenu des résultats scolaires qu'ont pu obtenir nos membres lors des années précédentes, nous pouvons présumer que :

- sur 25 enfants de primaire : 1 ou 2 seulement échouera/ront au lieu de 4 ; l'économie réalisée serait alors de 8 000 euros (2 x 4 000 euros) ou 12 000 euros = 3 x 4 000 euros)
- sur 25 jeunes du secondaire : 4 ou 5 redoubleront au lieu de 10 ; l'économie réalisée serait alors de 35 000 euros (5 x 7 000 euros) ou 42 000 euros (6 x 7 000 euros)

Les économies directes se monteraient alors à 43 000 euros ou 54 000 euros.

Il est aussi possible et réaliste de considérer, en plus de ces économies directes, que l'inscription d'un enfant ou d'un jeune au sein d'une école de devoirs, et sa participation régulière, permettront aussi de réaliser des économies dans un futur plus distant ; les enfants et les jeunes suivis dans le cadre d'une EDD redoublant moins que ceux ne bénéficiant d'aucun soutien.

L'inscription et la participation à une école des devoirs permettent en effet un renforcement des enfants et des jeunes, ainsi que de leur famille. Elles favorisent l'acquisition de connaissances et l'accroissement des savoirs. Elles permettent de développer chez les membres des méthodes efficaces et adéquates. Elles renforcent la confiance et l'estime de soi ainsi que les capacités à trouver des ressources pour faire face aux difficultés. Enfin, elles favorisent des orientations plus adéquates.

Risquons-nous alors à une estimation :

- 2 redoublements futurs seront évités dans les années suivantes ; soit une économie de 10 000 euros.
- 3 orientations inadéquates seront évitées dans les années suivantes ; soit une économie de 15 000 euros.

Sur base de cette estimation, nous estimons que les économies « indirectes » pourraient se monter à 25 000 euros.

A ces économies, il convient aussi d'ajouter le fait que l'action d'une école de devoirs peut aussi permettre à des enfants et des jeunes de rester inscrits dans l'enseignement ordinaire, plutôt que d'être orientés dans l'enseignement spécialisé. Une telle action permettrait d'économiser 11 000 euros / année d'enseignement primaire et 8 000 euros / année d'enseignement secondaire.

D'après nos résultats, nous maintenons un enfant tous les deux ans au sein de l'enseignement ordinaire et permettons alors **une économie de 20 000 euros annuels**.

Sur base de ces chiffres, nous estimons que le modèle d'école de devoirs que nous proposons permettrait de réaliser des économies annuelles de 88 000 à 99 000 euros.

Ajoutons encore qu'une part conséquente des sommes investies par les pouvoirs publics dans le financement d'une école de devoirs sera perçue, après leur investissement, sous forme d'impôts et de taxes : impôts sur les revenus, TVA liée à la consommation des personnes salariées, TVA sur le matériel acquis et sur les dépenses de fonctionnement, TVA sur la consommation des bénévoles. **Nous estimons cette somme à 10 000 euros annuels.**

Sur base d'un investissement annuel de 115 000 euros, ce sont donc entre 98 000 et 109 000 euros, qui pourraient être économisés et/ou perçus fiscalement par les pouvoirs publics.

Au-delà de ces aspects strictement financiers, nous pouvons aussi ajouter qu'une école de devoirs est aussi un lieu d'acquisition d'autres savoirs et connaissances que ceux proprement scolaires, un espace de découvertes, de créativité et d'expression, un lieu d'information des familles, un partenaire des familles et des écoles, un élément de renforcement de la cohésion sociale.

Les actions à mener :

Sur base de la dotation idéale que nous évoquions, il est possible de définir un mode de fonctionnement, inspiré par nos propres pratiques, et qui pourrait être reproduit dans d'autres quartiers, en tenant compte de spécificités locales, et ce au profit des élèves des enseignements francophones et néerlandophones.

Les lundis, mardis et jeudis :

- Accueil à partir de 15h30 : jeux et collation ; échanges informels avec les enfants et les familles présentes
- 16h : début EDD primaire collective jusque 17h15 : 4 à 5 encadrants pour 25 enfants (1 ou 2 permanents + 2 bénévoles + 1 stagiaire).
- 17h15 à 18h30 : début des ateliers pédagogiques pour les enfants du primaire : 3 à 4 encadrants : 1 permanent + 1 ou 2 bénévole(s) + 1 stagiaire
- 17h15 à 18h45 : accueil des jeunes de l'enseignement secondaire : 3 à 4 encadrants pour 25 jeunes (1 permanent + 1 ou 2 bénévoles + 1 stagiaire)

Horaires des animateurs : 15h à 19h , soit 4 heures / jour, soit **12 h / semaine.**

Mercredis :

Atelier coup de pouce pour 10 enfants et jeunes : de 14h à 17h (2 ou 3 encadrants : 1 permanent et 1 ou 2 bénévoles et stagiaires).

Ateliers pédagogiques pour les primaires : de 14h à 17h (2 ou 3 encadrants : 1 permanent et 1 ou 2 bénévoles et stagiaires) : impro, contes et lecture, sorties nature, journal et multimedia, ...

Horaires des animateurs : 13h30 à 17h30 , soit **4 h / semaine.**

Autres moments :

Tâches administratives des animateurs, préparation, relations avec les écoles et les parents :

Horaires des animateurs : **4 h / semaine**

Ateliers divers et autres moments :

- méthodologie pour les jeunes de secondaire
- atelier CEB pour les jeunes de primaire
- atelier CE1D pour les jeunes de 2^{ème} secondaire
- ateliers pédagogiques et en lien avec la langue et l'expression pour les jeunes de secondaire
- sessions étendues pendant les 3 à 4 semaines qui précèdent les sessions d'examens de décembre et de juin
- café des parents et ateliers pour les parents : une matinée / toutes les 3 semaines.
- Atelier orientation
- Deux weekends d'étude : 1 en novembre et 1 en avril

Horaires des animateurs salariés : **2h à 3h / semaine en moyenne**

Pour ce qui concerne le coordinateur, ses horaires seront dans la mesure du possible les mêmes que ceux des animateurs. Le coordinateur assurera à d'autres moments des tâches lui incombant et ne pouvant s'effectuer suivant le même horaire que celui des animateurs.

- tâches de coordination : 13 heures
- appui à l'edd et aux ateliers : 6 heures
- relation familles – écoles : 4 heures

Les horaires tel qu'envisagés comporte donc plus que 19h / semaine ; nous pensons à 22h ou 23h / semaine, soit de 3 à 4 heures supplémentaires par semaine. NB : L'horaire ne devra pas excéder 25h / semaine pour un emploi à mi-temps.

Les heures supplémentaires sont à récupérer pendant les périodes des vacances scolaires, et ce de façon à respecter la loi et les prescriptions de la commission paritaire 329.

[http://www.ucm.be/Actualites/Zoom-sur-la-duree-du-temps-de-travail-dans-votre-secteur-la-CP-329/\(search\)/77](http://www.ucm.be/Actualites/Zoom-sur-la-duree-du-temps-de-travail-dans-votre-secteur-la-CP-329/(search)/77)

Remarques diverses :

Nous désirons mettre à disposition d'associations souhaitant développer des activités d'école de devoirs, ou souhaitant les étoffer et les améliorer en s'inspirant du modèle que nous proposons, toute une série d'éléments qui contribueront à ce développement.

Des profils de fonction :

Nous proposons ici des éléments quant aux compétences que doivent posséder, à notre sens, les salariés des écoles de devoirs

- Pour le/la coordinateur/trice :

Qualification en termes d'organisation, de distribution des rôles, de médiation et de communication, de gestion administrative et financière, de connaissances des institutions de la FWB, de rédaction et suivi de dossiers, de compétences pédagogiques et d'animation, de plurilinguisme, ...

- Pour les animateurs / trices :

Compétences pédagogiques et d'animation, connaissances des matières et du système d'enseignement, connaissance des réseaux scolaires (écoles, asbl, PMS, etc ...), maîtrise des savoirs de base, esprit créatif, plurilinguisme, ...

Il nous semble aussi important que ces personnes, à elles trois, puissent soutenir les enfants et les jeunes dans toutes les matières d'enseignement, ou à tout du moins les matières suivantes : français, mathématiques, néerlandais, physique, chimie, biologie, histoire, géographie, économie et anglais.

Le choix des bénévoles pourra donc aussi se faire en fonction des compétences et des connaissances scolaires et pédagogiques de ces derniers.

L'organisation du travail et la reconnaissance par les autorités compétentes nécessitent réflexions et rédaction de documents. Il convient donc d'établir :

- un projet pédagogique :

Il est possible de se référer ici aux parties se rapportant à la présentation de notre EDD et de ses actions et à l'organisation hebdomadaire du travail .

- un règlement d'ordre intérieur :

Nous en proposons un en annexe.

- plan d'action annuel :

Nous en proposons un en annexe.

- des fiches d'inscription et de renseignements :

Nous en proposons un en annexe.

NB : l'ajout de **plan d'actions trimestriels** est envisageable, notamment pour ce qui concerne les ateliers pédagogiques et les suivis individualisés.

Choix pédagogiques :

Accueil des enfants et des jeunes :

Comme énoncé précédemment, nous recommandons d'accueillir des enfants et des jeunes qui ne bénéficient d'aucun soutien scolaire, ni dans le cadre familial, ni au sein de l'école, ni auprès de professeur particulier.

- Pour l'EDD primaire : nous recommandons de faire le choix d'accueillir prioritairement des enfants de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année primaire. Compte tenu de la variété des choix pédagogiques entre les écoles pour ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, le soutien à l'apprentissage de la lecture supposerait de disposer de plus de moyens.

- Pour l'EDD primaire : nous recommandons de ne pas accueillir d'enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé pour se concentrer sur les enfants fréquentant l'enseignement ordinaire connaissant des difficultés et étant sans soutien scolaire familial.

Les ateliers :

- Les ateliers pédagogiques :

Tout comme l'atelier coup de pouce, s'articuleront autour de la connaissance de la langue et du renforcement de sa maîtrise ; une meilleure compréhension de la langue ayant en effet un impact positif sur les résultats scolaires en général.

- Créer des ateliers spécifiques à la préparation du CEB et du CE1D

Cela nous semble d'autant plus nécessaire que ces deux examens constituent aussi des modes d'orientation et l'échec à l'un d'eux peut conduire à une marginalisation et une relégation scolaire. L'échec à l'un des deux est un des prémisses au décrochage.

- Les ateliers de méthodologie :

Nous les destinons aux jeunes de 1^{ère} secondaire. Le passage du primaire au secondaire constitue une étape importante pour les enfants et les jeunes. Si l'atelier CEB (cf infra) est en soi une première préparation aux examens que les jeunes auront à passer tout au long de leur scolarité, il nous semble aussi nécessaire de mettre en place un atelier spécifique visant à donner des outils méthodologiques pour les jeunes découvrant l'enseignement secondaire. Par ailleurs, ces jeunes peuvent présenter des lacunes importantes en grammaire et en orthographe ; un atelier spécifique visera à pallier à ces difficultés.

- Les weekends d'étude :

Ils concerneront des jeunes de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire et auront lieu, si possible, en résidence, 4 à 6 semaines avant les examens. Ces weekends d'étude serviront à : travailler sur la méthodologie de l'apprentissage ; préparer les révisions en vue des examens de décembre et de juin ; renforcer les liens entre les jeunes et les membres de l'équipe ; créer des liens de solidarité entre les jeunes. Il nous semble important de définir, au préalable et en concertation avec chacun des jeunes, des objectifs à atteindre pour ceux-ci lors de ces weekends.

Des évaluations :

Il nous semble fondamental de prévoir des moments d'évaluation des actions mises en place. Les évaluations se feront au sein de différents cercles :

- entre les 3 permanents
- entre les 3 permanents et les bénévoles impliqués
- entre les 3 permanents et les jeunes
- entre les 3 permanents et les parents
- entre le CA de l'asbl et le/la coordinateur/trice
- entre tous les acteurs une fois / an.

Chaque moment d'évaluation devra se faire selon une méthodologie adaptée aux sujets concernés et aux acteurs en présence.

Les bénévoles :

Ceux-ci et celles-ci devront disposer de compétences spécifiques, soit en termes de connaissances scolaires, soit en rapport avec un atelier qu'ils / elles animeraient, et de compétences pédagogiques et d'animation.

Il appartiendra aux permanents de l'EDD de proposer aux bénévoles des formations qui leur permettront de développer leurs compétences. Les formations pourront avoir lieu en interne et être assurées par les permanents de l'asbl, ou alors via des opérateurs externes : participation à des formations pédagogiques organisées par la coordination des écoles de devoirs, en faisant appel à des vacataires, ...

En fonction de leurs compétences et de leurs connaissances, il reviendra aux membres de l'équipe de déterminer quel seront les rôles des bénévoles et quel sera leur encadrement. Ils pourront alors intervenir comme des soutiens lors des moments collectifs d'école des devoirs, assurer des suivis individualisés d'enfants et de jeunes dans le cadre de l'atelier coup de pouce, jouer un rôle de soutien lors des ateliers ou alors prendre en charge un atelier ou des activités.

Il est important, compte tenu du turn-over dans le secteur social et des changements au sein de l'équipe des bénévoles, de préparer toute une série de documents ressources, transmissibles d'une personne à l'autre, et ce pour garantir un suivi et une continuité dans le déroulement des actions de l'EDD :

- plan d'action et calendrier annuel des actions et des dead-lines
- liste des tâches à accomplir
- remarques en lien avec ce plan ou cette liste
- supports pédagogiques
- fiches techniques et pédagogiques en lien avec les ateliers
- outils de suivi des scolarités
- ...

La recherche de fonds :

Le poste de coordinateur/trice :

Il appartient à la personne exerçant le poste de coordination de rechercher des moyens humains et financiers complémentaires de fonctionnement, auprès des pouvoirs publics, des fondations privées, des actions de crowdfunding, la recherche de mécènes et de donateurs, ...

Les animateurs / trices :

Les personnes en charge de l'animation de l'EDD pourront aussi, si leurs horaires le permettent, rédiger et introduire de tels dossiers, et / ou les co-rédiger avec le/la coordinateur/trice.

L'orientation des membres :

Compte tenu des besoins importants des bénéficiaires et des moyens limités mis à disposition, il semble aussi important de pouvoir déléguer des tâches ou orienter les bénéficiaires vers d'autres professionnels. Nous encourageons donc la mise en place d'actions de première ligne en vue de suivis plus poussés auprès de : assistants sociaux, psychologues, logopèdes, psychomotriciens, diététiciens, ... Les ateliers destinés aux parents porteront sur des thèmes en lien avec ces professions et leur exercice.

La fracture numérique :

Au profit des parents, nous pourrions aussi envisager des actions permettant d'atténuer les impacts négatifs de la fracture numérique dont ils ont à souffrir ; cela étant particulièrement valable pour ce qui concerne l'enseignement néerlandophone : cours processus d'inscription, transmission d'informations via internet.

Annexe I : Notre expertise et sa reconnaissance :

La pratique de l'école des devoirs est très ancienne au sein de l'AJM et de l'asbl qui l'a précédée ; elle remonte à ses débuts. Nous jouissons donc d'une expérience de plus de 35 ans dans notre pratique. Au cours de cette histoire, mais aussi très récemment, nous avons pu être reconnus par une toute une série d'institutions ou d'acteurs compétents pour ce qui concerne spécifiquement les écoles de devoirs ou plus généralement le travail au profit des enfants et des jeunes.

L'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Notre EDD a bénéficié, dans les années 2000 et pour son travail auprès des enfants et des jeunes francophones, d'une reconnaissance de la part de l'Office National de l'Enfance (ONE).

L'AJM est reconnu depuis 2016 comme opérateur ATL par l'ONE.

Une procédure en vue d'une nouvelle reconnaissance de notre école de devoirs est en cours.

La Coordination des Ecoles de Devoirs :

Nous avons été des membres actifs de la Coordination des Ecoles des Devoirs de 2005 à 2010 : participation à des rencontres régulières, interpellations des pouvoirs publics, participation à des formations, ...

Un modèle d'organisation inspirant :

L'organisation de notre école des devoirs, et en particulier la nécessité de s'inscrire dans le cadre d'une relation triangulaire « famille – école – EDD » a pu faire des émules, dans le cadre de la CEDD notamment, mais aussi en dehors, auprès d'écoles des devoirs bruxelloises ou flamandes (des rencontres avaient eu lieu avec des associations de Gand, Anvers ou encore Renaix).

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean :

La commune, via différents échevinats, nous a soutenu pour des projets et des activités diverses : mise à disposition de locaux, soutien à notre action sportive (futsal et arts martiaux), soutien au projet « sorties nature », ...

La Fédération Wallonie Bruxelles :

En 2016 et 2017, la FWB nous a soutenu pour ce qui concerne la mise en place de projets visant des jeunes de 14 à 22 ans et portant sur les thèmes de la diversité culturelle et du vivre ensemble.

La COCOF et la Région de Bruxelles-Capitale :

Elles nous soutiennent, via le Programme de Cohésion Sociale, pour le défraiement des bénévoles participants à nos activités et projets, et pour la mise en place de « sorties nature » au profit des enfants de 6 à 12 ans.

Des fondations privées :

Actuellement :

La Fondation Taymans (FRB) et l'Action Vivre-Ensemble nous soutiennent pour le développement d'activités sportives et éducatives dans le domaine des arts martiaux.

La Fondation Baillet-Latour (FRB) pour les activités culturelles, sportives et pédagogiques que nous organisons les mercredis après-midi au profit des enfants de 6 à 12 ans.

Le Fonds Lokumo (FRB) nous soutient pour la mise en place de soutiens psychologiques et d'ateliers portant sur la psychologie et le développement des enfants et des adolescents.

Dans le passé :

Nos actions ont pu être soutenues par différentes fondations : comme La Fondation Roi Baudouin, la Fortis Foundation, ... Par ailleurs, nous avons aussi pu bénéficier du soutien financier de mécènes privés.

Invitations, échanges et partenariats :

Notre association a souvent été citée en exemple dans des contextes molenbeekois, bruxellois ou belge. Nous avons pu participer à des rencontres locales, régionales, nationales ou internationales entre professionnels du travail auprès de l'enfance et de la jeunesse. Récemment, et du fait des attentats de Paris et de Bruxelles, notre expertise s'est étendue à la question de la radicalisation.

Des partenariats et des échanges associant notre asbl et d'autres structures ont eu lieu en Belgique, en Europe et au-delà, et ce depuis de longues années : ces collaborations ont pu concerner non seulement le travail de jeunesse proprement dit, mais aussi l'interpellation politique quant à des questions touchant notre quartier ou plus généralement la situation de la jeunesse, les relations avec le monde de l'entreprise, des recherches universitaires, les relations aux médias, aux arts et à la culture, les instances policières ou judiciaires, des choix urbanistiques ou d'aménagement du territoire, ...

Au sein de D'Broej :

Nous sommes régulièrement consultés par les autres membres de D'Broej, du fait de notre expérience et notre expertise. Au sein de cette structure, nous sommes aussi actifs au sein de rencontres d'inter-visions ou de moments d'échange et de partage d'expérience. Par ailleurs, nous participons à la direction collégiale de D'Broej, au sein du « beleidsteam ».

Jeugdraad :

Un des employés de l'AJM/VMJ puis de VMJ / D'Broej a été membre du Jeugdraad pendant plusieurs années.

Toverfluit :

Une des membres de l'équipe pédagogique de notre école des devoirs, psychologue de formation, intervient hebdomadairement en tant que telle, dans la cadre de consultations et de partages d'expériences dans le cadre du Koninlijk Athenemum De Toverfluit.

Contact avec le LOP :

Ils sont réguliers depuis plusieurs années et ont lieu lors de réunions et de rencontres visant à des échanges informels et à des partages d'informations et d'expériences.

Plus récemment et dans le cadre de cette étude, s'est développée avec des membres du LOP la volonté d'organiser une journée d'études et de réflexion sur le thème des écoles des devoirs, leur pertinence et leurs effets possibles dans le contexte de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles, et même plus spécialement pour l'enseignement primaire et les premières années de l'enseignement secondaire.

Au cours des premières rencontres, nous avons trouvé un accord avec le président du LOP et d'autres membres sur la pertinence possible de l'existence d'écoles des devoirs dans le cadre de l'enseignement néerlandophone à Bruxelles, pour autant qu'un cadre soit donné aux écoles des devoirs : définition des missions, des tâches, des collaborations nécessaires, des limites à l'action, des compétences nécessaires, ...

Etude actuelle :

Elle est en soi une reconnaissance de notre expertise de terrain et de notre capacité d'analyse. L'un des enjeux de cette étude, après avoir traité de notre contexte d'action, des spécificités locales, des initiatives existantes, de notre mode d'organisation, de nos réussites et de nos limites, est bien de proposer l'ébauche d'un cadre réglementaire à l'exercice de la pratique de l'école des devoirs dans un contexte néerlandophone bruxellois.

Annexe II : ROI de notre EDD

CLUB STYLO DE L'AJM

Règlement d'ordre intérieur

1) Description :

Notre école des devoirs fonctionne depuis 2014.

Celle-ci est reconnue par le Programme de Cohésion Sociale et une demande de reconnaissance sera introduite auprès de l'ONE avant la rentrée 2017-2018.

Le Club Stylo est ouvert à tous les enfants et jeunes, filles et garçons, sans discrimination aucune, à partir de la 4^{ème} année primaire et jusque la fin du secondaire. Notre EDD entend aider les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs devoirs et dans l'acquisition de méthodes d'apprentissage adaptées. L'autonomie des enfants et des jeunes dans leur travail est une de nos finalités, au même titre que le développement de la confiance et de l'estime de soi.

Nous agissons aussi en étroite collaboration avec les parents et les familles de nos membres, ainsi qu'avec les écoles qu'ils fréquentent.

2) Horaires d'ouverture :

Le Club Stylo est ouvert pendant les périodes scolaires :

Lundi de 15h30 à 18h30 soit une durée de 3h

- de 15h30 à 16h00 : accueil des enfants
- de 16h00 à 17h00 : EDD primaire
- de 17h00 à 18h30 : ateliers pédagogiques pour les élèves du primaire + EDD secondaire

Mardi de 15h30 à 18h30 soit une durée de 3h

- de 15h30 à 16h00 : accueil des enfants
- de 16h00 à 17h00 : EDD primaire
- de 17h00 à 18h30 : ateliers pédagogiques pour les élèves du primaire + EDD secondaire

Mercredi de 14h à 17h, soit une durée de 3h.

- atelier coup de pouce : soutien individualisé ou en petits groupes

Jeudi de 15h30 à 18h30 soit une durée de 3h.

- de 15h30 à 16h00 : accueil des enfants
- de 16h00 à 17h00 : EDD primaire
- de 17h00 à 18h30 : ateliers pédagogiques pour les élèves du primaire + EDD secondaire

Pour ce qui concerne les vacances scolaires, les horaires d'ouverture Club Stylo seront annoncés aux familles et aux jeunes la semaine qui précède chaque période de vacances.

Des activités pourront aussi avoir lieu lors de weekends. Les jours et horaires seront eux-aussi communiqués aux familles et aux jeunes.

Nous demandons aux familles de prévoir une collation pour les enfants fréquentant notre EDD.

3) Frais d'inscription :

Ceux-ci s'élèvent à 50 euros par personne et par an. Cette somme couvre l'ensemble des activités que nous organisons. Une participation supplémentaire pourra être demandée aux élèves du secondaire participant aux weekends d'études.

Nous vous rappelons que vous pouvez recevoir une attestation de déductibilité fiscale reprenant le montant total des frais d'accueil extra-scolaire de l'année précédente.

4) Modalités d'inscription :

Peuvent s'inscrire à notre EDD tous les enfants et jeunes, filles et garçons, sans discrimination aucune, de la 4^{ème} année primaire à la dernière année de l'enseignement secondaire.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Une priorité sera donnée aux enfants et aux jeunes ayant déjà été membres de notre Club Stylo.

Nous pouvons inscrire :

- 25 enfants de l'enseignement primaire
- 40 jeunes de l'enseignement secondaire.

La présence des parents ou des tuteurs légaux est obligatoire au moment de l'inscription.

Nous demandons aux familles des enfants et des jeunes de s'assurer que ceux-ci et celles-ci participent au moins à 2 des 3 séances de groupe que nous organisons hebdomadairement. Des absences répétées et n'ayant pas donné lieu à des explications pourront entraîner une exclusion de l'EDD.

5) Accessibilité :

Toutes les activités du Club Stylo primaire ont lieu dans des locaux situés Rue de la Vermicellerie, 10 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Les activités du Club Stylo secondaire ont lieu les lundis, mardis et jeudis, de 17h00 à 18h30, dans des locaux situés Chaussée de Merchtem, 9 à 1080

Molenbeek-Saint-Jean. Les autres activités du Club Stylo secondaire ont lieu dans des locaux situés Rue de la Vermicellerie, 10 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Les enfants et les jeunes sont accueillis dans les locaux selon les horaires déterminés aux points 2 et 5. Nous n'organisons pas l'acheminement des enfants et des jeunes vers nos locaux.

Si un enfant retourne seul(e) chez lui après l'EDD, un document est à signer en ce sens, par les parents ou les représentants légaux, lors de l'inscription. Dans le cas contraire, les parents ou tuteurs légaux devront préciser comment l'enfant regagne son domicile.

6) Sécurité et hygiène :

Les enfants et les jeunes sont encadrés en permanence et ne sont jamais seul(e)s. Nous demandons aux parents ou tuteurs légaux de nous informer des problèmes de santé qu'un enfant ou qu'un jeune pourrait connaître. Ces informations resteront confidentielles.

Les locaux sont régulièrement entretenus et nettoyés. Ils disposent par ailleurs d'un point d'eau et de sanitaires. Une pharmacie et une trousse de secours y sont présentes.

Certains des membres de l'équipe d'encadrement disposent du BEPS.

7) Contacts entre les parents, les écoles et notre équipe :

La présence des parents ou des tuteurs légaux est obligatoire :

- lors de l'inscription
- lors des deux rencontres annuelles que nous organisons

En cas d'absence non-excusee aux deux réunions, l'inscription ne sera pas reconduite et une exclusion de l'EDD pourra être prononcée.

Une liste de numéros de téléphone de contact sera donnée aux parents ou tuteurs légaux au moment de l'inscription.

Les parents ou tuteurs légaux peuvent solliciter auprès de nous un rendez-vous pour évoquer la situation de leur(s) enfant(s).

Nous nous réservons aussi le droit de solliciter un rendez-vous auprès des parents ou tuteurs légaux.

Nous demandons aux familles de nous amener une copie des bulletins de leurs enfants.

Nous informons les écoles (direction et enseignants titulaires) de la présence des enfants et jeunes au sein de notre EDD. Un courrier leur est envoyé ; une farde de communication existe entre nous et les écoles fréquentées par nos membres ; des rencontres entre notre équipe et des enseignant(e)s, directions d'école,

médiateurs/trices scolaires peuvent aussi avoir lieu, à notre demande, à la demande des écoles ou à la demande des parents de nos membres.

Une attention particulière est donnée à la relation famille – école – EDD.

8) Suivi des enfants et des jeunes :

Nous portons une attention particulière aux problèmes scolaires que connaissant les enfants et les jeunes et agissons pour contribuer à leur remédiation.

Nous invitons les familles à nous signaler les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes ; les contacts avec les écoles servent aussi à obtenir des renseignements quant aux difficultés rencontrées.

Si les difficultés sont conséquentes, nous pouvons mettre en place, en lien avec l'école fréquentée, un soutien plus individualisé.

Nous signalerons aux parents ou tuteurs légaux toute situation nous interpellant ou nous inquiétant et solliciterons auprès d'eux un rendez-vous.

9) Objectifs de travail :

Nos actions s'articulent autour des objectifs suivants :

- Accompagner l'enfant ou le jeune dans la gestion de son travail quotidien
- Encourager l'enfant ou le jeune afin qu'il renforce son estime de soi
- Structurer le travail
- L'accompagner dans les difficultés rencontrées
- L'aider à utiliser les bons outils de travail, (référentiels, manuels scolaires, outils de références, ...)
- Prévoir un renforcement dans les matières lacunaires
- Encourager l'entraide et la solidarité en groupe
- Favoriser la réflexion
- Aider à la mémorisation
- L'aider à évoluer vers l'autonomie dans le travail en lui permettant de prendre des initiatives en lui donnant des responsabilités
- Mettre en place d'autres formes de soutien en rapport avec un problème observé et ce en s'adressant, en concertation avec la famille, à des professionnels (Logopède, psychomotricien, psychologue, médecins, ...)
- Mettre en place des animations favorisant d'autres formes d'expression, la créativité, la découverte, ...

10) Règles de vie en groupe :

Nous demandons aux parents de prendre connaissance des points suivants et de tout mettre en œuvre afin qu'ils soient respectés. En effet, notre EDD, les familles et les écoles sont des partenaires dans l'éducation des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes doivent :

- Se respecter mutuellement

- S'entraider et partager
- Faire preuve de patience et de discrétion
- Faire preuve de politesse envers les autres enfants et jeunes, les encadrants (es) ainsi que toute personne rencontrée dans les locaux de l'EDD.
- Accepter les règles et les limites
- Venir à l'école de devoirs avec leurs devoirs, leçons, et référentiels
- Venir avec le matériel scolaire en ordre
- Utiliser le matériel en demandant autorisation au préalable
- Respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition
- Dans l'organisation de son travail, commencer par la lecture du journal de classe, outil d'informations entre l'école, les parents et l'école de devoirs
- Les punitions reçues à l'école seront à faire au domicile
- Demander la permission pour se rendre aux toilettes
- Se laver les mains après chaque passage aux toilettes et avant de commencer les devoirs

11) Assurances et règles de sécurité :

Notre asbl couvre par différentes polices d'assurance sa propre responsabilité civile (celle de son équipe), celle des enfants accueillis ainsi que les dommages corporels.

Ces assurances ne couvrent que les dommages ayant eu lieu au sein des locaux de notre EDD.

12) Déontologie, confidentialité, devoir de discrétion

Nous demanderons à chacun de faire preuve de déontologie, de confidentialité et de discrétion.

Un rendez-vous peut toujours être pris afin que certaines informations soient données en toute sécurité ou afin d'être entendu et orienté par rapport à une situation difficile qui ne permettrait pas à l'enfant ou sa famille de s'épanouir et de progresser.

Nous vous aiderons dans les limites de notre profession. Nous vous orienterons enfin vers d'autres services ou d'autres personnes ressources de façon à pouvoir vous soutenir.

13) Droit à l'image :

Les familles doivent nous informer si ils ne souhaitent pas que leurs enfants soient photographiés ou filmés et / ou si elles ne souhaitent pas que ces images et films soient publiés.

Signature de l'animateur / trice

Signature des parents / tuteurs légaux

Annexe III : plan d'action annuel de notre EDD :

CLUB STYLO DE L'AJM

**PLAN D'ACTION ANNUEL
2017-2018**

AOUT 2017

- préparation de la rentrée de septembre 2017
 - rafraichissement des locaux
 - nettoyage et aménagement

- achat de matériel et de fournitures pour le fonctionnement de l'école des devoirs
 - papiers
 - stylos, crayons, ...
 - livres, dictionnaires et outils pédagogiques
 - ...

- activités de remédiation pour les examens de rattrapage
 - rdv's individuels
 - travaux de groupe

- activités pédagogiques et culturelles
 - visites diverses
 - théâtre
 - ...

- recherche de bénévoles et de stagiaires

SEPTEMBRE 2017

- premières inscriptions des enfants et des jeunes + informations données aux parents
 - accueil des nouveaux membres
 - discussions avec les parents des enfants et des jeunes inscrits

- rentrée de l'école des devoirs (à la fin du mois de septembre)

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv

- premiers contacts avec les écoles
 - envoi de courriers aux directions des écoles des enfants inscrits
 - envoi de courriers aux enseignant(e)s des enfants inscrits

- mise en place des ateliers pédagogiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -

- premiers contacts avec les institutions envoyant des stagiaires
 - écoles secondaires assurant la formation « agent d'éducation »
 - instituts supérieurs assurant la formation d'éducateur

- poursuite de la recherche de bénévoles et de stagiaires

OCTOBRE 2017

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv

- début des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -

- premières visites au sein des écoles

- "café des parents"

- poursuite de la recherche de bénévoles et de stagiaires

NOVEMBRE 2017

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv

- poursuite des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -

- activités de remédiation pendant les vacances scolaires

- “café des parents”

- première rencontre annuelle avec les parents des enfants et des jeunes inscrits

- 1er weekend d'études

- accueil des premiers stagiaires

- poursuite des visites au sein des écoles

- poursuite de la recherche de bénévoles et de stagiaires

DECEMBRE 2017

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv

- préparation des examens de décembre

- poursuite des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -

- activités de remédiation pendant les vacances scolaires

- “café des parents”

- poursuite des visites au sein des écoles

- fête de la Saint Nicolas

JANVIER 2018

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
- lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
- mercredi de 14h à 17h sur rdv

-- poursuite des ateliers thématiques

- théâtre
- jeux mathématiques
- musique et percussions
- contes et lectures
-

-- première évaluation

-- “café des parents”

-- accueil de stagiaires

-- poursuite des visites au sein des écoles

FEVRIER 2018

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
- lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
- mercredi de 14h à 17h sur rdv

-- poursuite des ateliers thématiques

- théâtre
- jeux mathématiques
- musique et percussions
- contes et lectures
-

-- activités de remédiation pendant les vacances scolaires

-- “café des parents”

-- poursuite des visites au sein des écoles

-- accueil de stagiaires

MARS 2018

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv

- poursuite des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -

- poursuite des visites au sein des écoles

- “café des parents”

- accueil de stagiaires

AVRIL 2018

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv

- poursuite des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -

- activités de remédiation pendant les vacances scolaires

- “café des parents”

- 2nd weekend d'études et début de la préparation au CEB et au CE1D

- poursuite des visites au sein des écoles

MAI 2018

- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv
- préparation des examens de fin d'année
- poursuite des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -
- poursuite de la préparation au CEB et au CE1D
- “café des parents”
- deuxième rencontre annuelle avec les parents des enfants inscrits
- poursuite des visites au sein des écoles

JUIN 2018

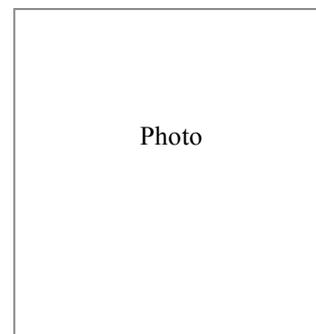
- école des devoirs pour les enfants et les jeunes des enseignements primaire et secondaire.
 - lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
 - mercredi de 14h à 17h sur rdv
- préparation des examens de fin d'année
- fin des ateliers thématiques
 - théâtre
 - jeux mathématiques
 - musique et percussions
 - contes et lectures
 -
- “café des parents”
- fin de la préparation au CEB et au CE1D
- dernières visites au sein des écoles
- fête de fin d'année
- seconde évaluation

Annexe IV :

FICHE D'INSCRIPTION / ECOLE DE DEVOIRS

Nom :

Prénom :



Adresse :

Code postal et commune :

Tél :/.....

GSM :/.....

Mail :@.....

Nationalité:.....

Date de naissance :

Lieu de naissance :

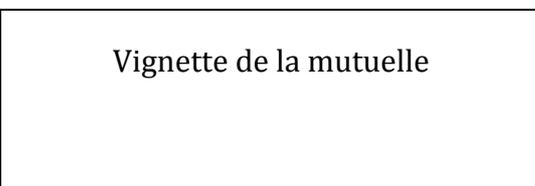
Nom(s) et prénom(s) du / des tuteurs / parents :

.....
.....
.....

Tél :/.....

GSM :/.....

Mail :@.....



Les parents viennent chercher l'enfant àh.....

L'enfant rentre seul(e) après h.....

Ecole :

Nom :

Adresse:.....

Tél :.../.....

Mail :@.....

Année scolaire :.....

Nom du / de la titulaire :

Contact du / de la titulaire :

L'enfant ou le/la jeune a-t-il (elle) une chambre individuelle ?

Pourquoi souhaites-tu venir à l'école des devoirs ?

.....
.....
.....
.....

Difficultés rencontrées dans ta scolarité ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont les points forts de ta scolarité ?

.....
.....
.....
.....

As-tu / avez-vous des demandes particulières ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Renseignements complémentaires :

Responsables légaux :

Mère : mariée célibataire divorcée séparée veuve

Père : marié célibataire divorcé séparé voeuf

Tuteur / tutrice : membre(s) de la famille autre(s) préciser :

Fratrie :

Prénom	Âge	Classe	Chambre individuelle

Informations sur la santé :

Recommandations utiles des parents / tuteurs (maladies, allergies, ...) :

.....
.....
.....

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Tél :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom(s) et prénom(s) :

Tél :

Lien avec l'enfant ou le(la) jeune :

Notre **association** s'engage à garder ses **informations** de manière **strictement confidentielle** et ne pas les transmettre à des tiers.

Le(s) responsable(s) légal (aux), titulaire(s) de l'autorité parentale, certifie(nt) **l'exactitude des informations** fournies et s'engage(nt) à nous **signaler tout changement** modifiant ces informations.

Les responsable(s) légal (aux), titulaire(s) de l'autorité parentale, certifie(nt) avoir pris connaissance du **règlement d'ordre intérieur** et s'engage(nt) à le respecter.

Les responsable(s) légal (aux), titulaire(s) de l'autorité parentale s'engage(nt) à **participer aux rencontres équipe-parents** que nous organiserons au cours de l'année scolaire et amener une **copie du bulletin** de leurs enfants membres.

Payée la somme de 50 euros, le / /

Signature de l'animateur

Signature des parents / tuteurs

Annexe V :

Lettre envoyée aux enseignants des enfants et des jeunes.

Association des Jeunes Marocains
Rue de la Vermicellerie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Secret : 0485 94 98 93
ajm.asbl.1080@gmail.com

Molenbeek-Saint-Jean, le ... / /

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Objet : présentation de l'AJM et de son école des devoirs en vue d'une future coopération

L'Association des Jeunes Marocains agit depuis 1980 auprès des enfants et des jeunes du quartier des Etangs Noirs à Molenbeek-Saint-Jean.

Outre une **école des devoirs fonctionnant les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 18h30, et les mercredis après-midi sur rendez-vous**, l'AJM propose toute l'année aux enfants et aux jeunes qui y sont inscrits toute une série d'activités créatives et ludiques, d'ateliers pédagogiques et méthodologiques, de visites, d'excursions.

Un de nos soucis est de **développer des relations plus étroites entre les écoles et leur équipe pédagogique, les familles et les associations de quartiers, et ce pour à terme améliorer les conditions d'apprentissage des enfants**. En conséquence, nous vous informons que l'enfant porteur(se)r de cette lettre est inscrit(e) au sein de notre école des devoirs.

Dans le souci d'un suivi régulier de la scolarité des enfants fréquentant notre association, nous vous signalons que :

- nous sommes désireux de pouvoir échanger avec vous des informations utiles via le **journal de classe** ou un **autre moyen approprié**.
- nous sommes disposés à nous déplacer et à **venir vous rencontrer** au sein de votre école.

Nous vous prévenons également que nous organiserons, dans le courant de cette année, des rencontres entre les membres de notre équipe et les parents des enfants inscrits. Elles auront lieu en /, et

Nous vous invitons dès à présent à venir participer à la première de ces rencontres. Celle-ci aura lieu **le / /, deh.... àh....**, dans les locaux de notre association et dans une ambiance que nous souhaitons conviviale.

En souhaitant pouvoir échanger avec vous et vous rencontrer dans les semaines à venir, nous vous transmettons nos salutations respectueuses et nous tenons à votre disposition pour d'éventuels renseignements,

Pour l'équipe de l'AJM,
Philippe Claudel (animateur de l'école des devoirs)

Annexe VI : Lettre envoyée à la direction des écoles.

*Association des Jeunes Marocains
Rue de la Vermicellerie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Secret : 0485 94 98 93
ajm.asbl.1080@gmail.com*

Molenbeek-Saint-Jean, le ... / /

A la direction de l'école, au service social et au service de médiation scolaire,

Objet : présentation de l'AJM et de son école des devoirs en vue d'une future coopération

L'Association des Jeunes Marocains agit depuis 1980 auprès des enfants et des jeunes du quartier des Etangs Noirs à Molenbeek-Saint-Jean.

Outre une **école des devoirs fonctionnant les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 18h30, et les mercredis après-midi sur rendez-vous**, l'AJM propose toute l'année aux enfants et aux jeunes qui y sont inscrits toute une série d'activités créatives et ludiques, d'ateliers pédagogiques et méthodologiques, de visites, d'excursions.

Un de nos soucis est de **développer des relations plus étroites entre l'école, les familles et les associations de quartiers, et ce pour à terme améliorer les conditions d'apprentissage des enfants.**

Parmi les enfants fréquentant l'école des devoirs de l'AJM, certains sont également inscrits au sein de votre école. Nous vous en faisons parvenir une liste.

Nous vous informons également que nous organiserons, dans le courant de cette année -, des rencontres entre les membres de notre équipe et les parents des enfants inscrits. Elles auront lieu en /, et

Nous vous invitons dès à présent à venir participer à la première de ces rencontres. Celle-ci aura lieu **le / /, deh.... àh....**, dans les locaux de notre association et dans une ambiance que nous souhaitons conviviale.

Nous vous serons gré de bien vouloir nous informer des éventuelles rencontres organisées au sein de votre établissement. Nous serions en effet disposé à y participer de la même façon que nous deviendrions volontiers membre d'un éventuel conseil de participation.

En souhaitant pouvoir vous rencontrer dans les semaines à venir, nous vous transmettons nos salutations respectueuses et nous tenons à votre disposition pour d'éventuels renseignements,

Pour l'équipe de l'AJM,
Philippe Claudel (animateur de l'école des devoirs) : 0485/94 98 93

Liste des enfants de votre école inscrits dans notre école des devoirs :

En 6^{ème} année :

En 5^{ème} année :

En 4^{ème} année :

Annexe VII :

Lettre envoyée aux parents en vue d'une rencontre équipe-parents.

Association des Jeunes Marocains
Rue de la Vermicellerie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Secret : 0485 94 98 93
ajm.asbl.1080@gmail.com

Molenbeek-Saint-Jean, le / /

Chers Parents,

Nous vous informons que le, à partir deh , aura lieu la **première rencontre de cette année scolaire**, entre vous, parents, et nous, équipe de l'AJM.

Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter le travail et les activités menés en compagnie de vos enfants depuis la rentrée de septembre.

Nous parlerons donc de l'école des devoirs et de son fonctionnement, des activités et des ateliers mis en place. Nous chercherons également ensemble des solutions aux difficultés que peuvent rencontrer vos enfants. Pour cela, nous pourrions compter sur la présence d'un(e)

Nous vous rappelons l'engagement que vous avez pris lors de l'inscription et qui était de participer aux différentes rencontres organisées entre vous et nous.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous adresser régulièrement une copie du bulletin scolaire de vos enfants.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous transmettons, chers parents, nos salutations respectueuses.

L'équipe de l'AJM

Mr / Mme
père, mère, tuteur, tutrice de
viendra / ne viendra pas à la rencontre du / /
Fait à, le / /
Signature :

Annexe VIII :

Fiche de présence mensuelle des enfants, jeunes et animateurs, qualifiés et non-qualifiés (selon les critères de l'ONE)

Mois de /

	J1	J2	J17
Enfant 1																	
Enfant 2																	
...																	
...																	
Enfant 24																	
Enfant 25																	
Jeune 1																	
Jeune 2																	
...																	
...																	
Jeune 24																	
Jeune 25																	
Animateur Qualifié 1																	
Animateur Qualifié 2																	
...																	
...																	
Animateur Non-Qualifié 1																	
Animateur Non-Qualifié 2																	
...																	
...																	